

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

**Impact de la crise de la dette souveraine européenne sur
les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)**

Réalisé par :

- 1- Saadi Mourad
- 2- Tenkhi Cherif

Encadré par: M^{elle} Karima Touati

Membre du Jury

M

M

M

Promotion 2013-2014

Remerciements

- ✓ *Nous remercions le Dieu le tous puissant;*
- ✓ *Nous remercions M^{lle} Karima Touati pour
l'encadrement de notre mémoire, pour sa patience,
ses orientations et ses précieux conseils;*
- ✓ *Nous remercions tous nos enseignants qui ont
succédé à nous former depuis le début de notre
cursus;*
- ✓ *Nous remercions le personnel du département des
sciences commerciales ainsi que les membres du jury
d'avoir accepté l'évaluation de notre travail.*

Sommaire

SOMMAIRE

Introduction générale.....	01
Chapitre I : La crise de la dette souveraine européenne	
Section 01 : Présentation de la dette souveraine européenne.....	04
Section 02 :Les causes de crise de la dette souveraine.....	13
Section 3 : Les Crédits Defaults Swaps et contagion de la crise.....	20
Chapitre II : Les accords d'associations entre l'Union Européenneet les pays du Maghreb	
Section 01 : L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE (Union Européenne).....	34
Section 02 : L'accord d'association entre le Maroc et l'UE.....	43
Section 03 : L'accord d'association entre la Tunisie et l'UE.....	55
Chapitre III : Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb	
Section 01 : Impact de la crise de la dette souveraine européenne sur l'Algérie.....	66
Section 02 : Impact de la crise de la dette souveraine européenne sur le Maroc.....	74
Section 03 : Impact de la crise de la dette souveraine européenne sur la Tunisie.....	82
Conclusion générale.....	92
Bibliographie	

Liste desabréviations

- **APD** Aide Publique au Développement
- **ALE** Accord de Libre Echange
- **BCE** Banque Centrale Européenne
- **BEI** Banque Européenne d'Investissement
- **CDS** Crédits Défaut Swaps
- **CNUCED** Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
- **CEE** Communauté Economique Européenne
- **DA** Dinar Algérien
- **DT** Dinar Tunisien
- **DH** Dirham (Maroc)
- **DGD** Direction Générale des Douanes (Algérie)
- **FESF** Fonds Européen de Stabilité Financière
- **FMI** Fonds Monétaire International
- **HCT** Haut-commissariat du Tourisme (Maroc)
- **HH** Hors Hydrocarbures
- **IDE** Investissement Direct Etranger
- **MES** Mécanisme Européen de Stabilité
- **MRE** Marocains Résidents à l'Etranger
- **OCDE** Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
- **OMC** Organisation Mondiale du Commerce
- **PEV** Politique Européenne de Voisinage
- **PIB** Produit Intérieur Brut
- **PME** Petites et Moyennes Entreprises
- **S&P** Standard and Poor's
- **TNR** Tunisiens Non Résidents
- **TFUE** Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- **TSCG** Traité de Stabilité de Coordination et de Gouvernance
- **TVA** Taxe sur la Valeur Ajoutée
- **UE** Union Européenne
- **UME** Union Monétaire Européenne

Liste des tableaux

Tableau N°1: Evolution de la dette publique dans la zone euro.....	09
Tableau N° 2 : Evolution des indicateurs économiques Irlandais.....	11
Tableau N°3: Evolution des indicateurs économiques Portugais.....	12
Tableau N°4 : Evolution des indicateurs économiques Espagnole.....	12
Tableau n°5: Evolutions de la dette de chaque pays.....	14
Tableau N°6 : Montants des engagements du programme MEDA I.....	37
Tableau N°7: Les engagements MEDA II.....	38
Tableau N°8 : Répartition annuelle des aides de la BEI.....	38
Tableau N°9 : Evolution des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE.....	39
Tableau N°10 : Evolution des flux d'IDE à destination de l'Algérie.....	41
Tableau N°11: Evolution des recettes douanières algérienne.....	42
Tableau N°12 :Evolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.....	49
Tableau N° 13: la part de l'UE dans le commerce extérieur marocain.....	50
Tableau N°14 : Evolution des recettes douanières marocaine.....	51
Tableau N°15: Evolution du manque à gagner suite au démantèlement tarifaire.....	53
Tableau N°16 : montre l'évolution des IDE entrant au Maroc après la signature des ALE...54	
Tableau N°17 : le démantèlement tarifaire sur les biens industriels tels que spécifie dans les accords d'association entre UE et la Tunisie. (En %)......	58
Tableau N°18 : Evolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE.....	60

Tableau N°19 : montre l'évolution des IDE entrant en Tunisie depuis 2002.....	61
Tableau N°20: Pertes cumulées de droits de douane en Tunisie.....	62
Tableau N°21 : l'évolution du commerce extérieur algérien (2009-2013).....	67
Tableau N°22 : évolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.....	74
Tableau n°23:évolution des IDE entrant au Maroc.....	76
Tableau n°24 : évolution des recettes touristiques au Maroc.....	78
Tableau n°25 :évolution des recettes des MRE en provenance des pays européens.....	80
Tableau N°26 : évolution du taux d'inflation au Maroc.....	81
Tableau N°27: Evolution des indicateurs des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE.....	83
Tableau N°28 : évolution des IDE entrant en Tunisie.....	85
Tableau N°29 : Evolution des recettes touristiques.....	87
Tableau N°30 : Les transferts des tunisiens résidants à l'étranger en MDT.....	88
Tableau N°31: évolution des taux d'inflation depuis 2008.....	89

Liste des graphiques

Graphique N° 1 : Endettement public brut (en % du PIB).....	15
Graphique N°2 : Position extérieure nette en pourcentage du PIB.....	18
Graphique N°3 : Prime de CDS des pays européens.....	26
Graphique N°4 : Evolution des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE.....	40
Graphique N°5 : Evolution des flux d'IDE entrant en Algérie.....	41
Graphique N°6 : Evolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.....	49
Graphique N°7 : Evolution des recettes douanières marocaine.....	52
Graphique N°8 : Evolution du manque à gagner suite au démantèlement tarifaire en Maroc.....	53
Graphique N°9 : Evolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE.....	60
Graphique N°10 : montre l'évolution des IDE entrant en Tunisie.....	61
Graphique N°11 : Cumule des pertes de droits de douane en Tunisie.....	63
Graphique N°12 : Evolution du commerce extérieur algérien.....	68
Graphique N°13 : Evolution du taux d'inflation en Algérie.....	70
Graphique N°14 : Evolution des IDE entrant en Algérie.....	71
Graphique N°15 : Evolution des réserves de changes algériennes.....	73
Graphique N°16 : évolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.....	75
Graphique N°17 : Evolution des IDE entrant au Maroc.....	77
Graphique N°18 : Evolution des recettes touristiques au Maroc.....	78
Graphique N°19 : Evolution des transferts des marocains non résidents.....	80
Graphique N°20 : Evolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE.....	83
Graphique N°21 : Evolution des IDE entrant en Tunisie.....	85
Graphique N°22 : Evolution des transferts des tunisiens non résidents.....	88
Graphique N°23 : Evolution du taux d'inflation en Tunisie.....	90

Introduction générale

Introduction générale

Devant cette nécessité des échanges internationaux issue de la répartition inégale des richesses, ainsi que l'intégration croissante des économies mondiales, aucun pays ne peut donc se permettre de vivre en autarcie. Les relations internationales se sont fortement développées avec la mondialisation (croissance des échanges des biens et services, internationalisation des entreprises, globalisation financière).

L'accélération qu'a connue le commerce international s'est opérée avec un accroissement des risques. Depuis 30 ans, les crises se succèdent à un rythme accéléré malgré toutes les interventions gouvernementales et les politiques monétaires mises en œuvre. La crise financière internationale de 2008 ainsi que celle de la dette souveraine ayant touché l'Europe en constituent un exemple.

La crise en Europe résulte de la crise des subprimes. En effet, l'éclatement de la bulle immobilière aux Etats Unis s'est propagé rapidement aux portefeuilles d'investissements européens, elle a causé un manque de confiance sur les marchés financiers, puis, des banques européennes, se trouvent devant des problèmes de liquidité, ce qui à pousser les banques centrales et Etats à intervenir financièrement. En 2009, la crise touche l'économie réelle et les finances publiques. Les mesures d'aide financière des Etats, de fait, ont aggravé cette crise.

Le Maghreb n'a pas été épargné, par cette crise, qui est venue heurter la croissance au Maghreb, comme les autres pays en développement.

Il faut reconnaître que l'Europe en général et l'Union européenne en particulier se sont intéressés très tôt au Maghreb, et ce pour des raisons de proximité géographique et d'autres intérêts. L'Espagne n'est qu'à quelques kilomètres du Maroc, et la Tunisie est très proche de la Sicile, l'Europe et le Maghreb ont une mer commune, la méditerranée. Prenante dans le Processus de Barcelone de 1995, la Politique européenne de voisinage en 2004, et l'Union pour la Méditerranée en 2008, les relations commerciales entre le Maghreb et l'Union Européenne sont étroites, au niveau des échanges commerciaux, et la nécessité d'une approche plus globale, ce fut ensuite la proposition des accords d'associations entre l'Europe et les pays du Maghreb qui sont entrés en vigueur pour la Tunisie en 1998, le Maroc en 2000, et l'Algérie en 2005.

La crise que connaît la zone euro n'a pas le même impact, ni les mêmes conséquences sur les économies des pays du Maghreb.

C'est dans ce contexte que notre travail se fixe l'objectif de montrer les effets de la crise européenne sur les pays maghrébins, et nous pousse à poser la question suivante : quelle est l'impact de la crise de la dette souveraine européenne sur l'économie des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) ?

Pour la rendre plus explicite, il est possible de se poser plusieurs questions parcellaires que l'on peut formuler comme suit :

- ✓ Qu'est ce que la crise souveraine européenne et comment s'est-elle déclenchée ?
- ✓ Quels sont les effets des accords d'associations UE-pays du Maghreb sur les économies maghrébines ?
- ✓ Quelle est le degré de vulnérabilité de chaque pays et quels sont les secteurs économiques les plus exposés à cette crise ?

Pour analyser ces questions, nous avons construit les hypothèses probables suivantes:

- le Maghreb est déconnecté des places financières internationales, il est épargné des effets directs de la crise.
- Les pays du Maghreb ne pouvaient pas échapper aux effets indirects de la crise, suite à la récession économique des principaux pays partenaires.
- Les effets de la crise européenne dépendront principalement du degré de diversification économique, d'ouverture et de dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur et la structure des échanges commerciaux.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons effectué une recherche bibliographique en consultant des ouvrages, des articles de revues, et des sites internet relatifs à la question de la crise de la dette souveraine européenne, les liens existants entre les pays européens et les pays maghrébins, et les effets des accords d'associations établies entre ces deux derniers sur le commerce extérieur des pays maghrébins. Nous avons aussi analysé l'évolution des indicateurs macroéconomiques avant et après la crise de la dette pour déceler les impacts de la crise sur les pays maghrébins.

Le travail est structuré comme suit :

Dans le premier chapitre, nous étudierons la crise de la dette souveraine européenne, ses origines et ses conséquences sur les pays européens.

Dans le deuxième, nous présenterons les accords d'associations euro-méditerranéens et analyserons leurs effets sur les différents indicateurs des économies maghrébines.

Le troisième chapitre est consacré à l'étude empirique, plus précisément, à évaluer les impacts de la crise de la dette souveraine sur les pays du Maghreb auxquels correspondent, d'une part, l'impact sur l'économie réelle et l'activité économique liés à la baisse des exportations, et d'autre part, l'impact sur le secteur financier.

Enfin, nous terminerons par une conclusion générale.

Chapitre I

Introduction

À partir du milieu des années 1990, plusieurs crises liées à la dette publique des Etats ont été observées. La Russie en 1998, l'Équateur et le Pakistan en 1999, l'Argentine en 2001 ont déclaré leur incapacité à honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de leurs créanciers. D'autres pays tels que le Mexique en 1995 et le Brésil (1998, 2001, 2002) ont été confrontés à d'importants risques de défaut de paiement. Cependant, la crise financière internationale de 2007 qui s'est transformée en crise de dette souveraine reste l'une des crises les plus graves jamais vécues car elle a touché presque tous les secteurs tant privés que publics¹.

Depuis 2007, l'économie mondiale est plongée dans une crise d'ampleur historique après avoir failli emporter le système bancaire mondial. Les dérapages de la finance ont provoqué récession, chômage, pauvreté et crise des finances publiques, dont l'Europe est la principale victime.²

Avant d'expliquer la crise de la dette souveraine des pays européens, dans un souci de compréhension, nous jugeons utile de consacrer toute une section au rappel des notions de base de la crise souveraine à savoir sa définition et ses caractéristiques. Dans la seconde section, nous allons présenter ses origines et expliquer comment la crise de 2007 a causé dans la montée de la dette publique des Etats européens. Dans la troisième section nous traitons de la propagation de la crise dans la zone européenne.

¹ Emmanuel JEAN « les modèles de contagion : une application à la crise de la dette souveraine européenne », université catholique de Louvain-Mons, 2012, mémoire de master, P 25.

² Tiré du site www.altérnatives-economiques.fr

Section 1 : Présentation de la dette souveraine européenne

Nous allons dans cette section, définir la dette souveraine et ses caractéristiques, se rappeler de l'histoire des crises de la dette publique et on conclu avec la crise de la dette souveraine qui touche les pays européens.

1. Définitions de la dette souveraine

Différentes définitions de la dette souveraine ont été apportées :

✓ 1^{ère} définition

« Une dette souveraine est l'expression appliquée à la somme de l'endettement d'un Etat. Ce montant intègre l'ensemble des déficits cumulés par l'Etat lui-même, mais aussi par les entités et organisations qui lui sont rattachées. Une dette souveraine est principalement financée en recourant à l'émission de titres de créance sur les marchés financiers »³.

✓ 2^{ème} définition

« La dette souveraine se décompose en dette domestique (si les créanciers sont des résidents) et dette extérieure (si les créanciers sont des non-résidents). Elle prend la forme d'obligations ou bons du trésor vendues par un Etat à des investisseurs pour financer sa dette, on parle alors de « marché primaire ». La période d'émission peut varier de quelques mois à 50 ans. Les échanges qui ont alors lieu appartiennent au marché secondaire »⁴.

Quand on pense qu'un Etat est apte à rembourser la valeur de la dette sur une longue période, les investisseurs sont nombreux. En revanche, s'il existe des doutes sur la solvabilité d'un Etat, la confiance est rompue : les investisseurs se font plus rares, le taux d'intérêt augmente et la valeur des obligations baisse.

Les banques sont en général les acteurs qui détiennent le plus de dettes souveraines des Etats, car jusqu'à la crise de 2010, les dettes souveraines étaient considérées comme un actif sûr.

³ Tiré du site : [http : www.trade-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-d/dette-souveraine.html](http://www.trade-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-d/dette-souveraine.html). Consulté le 15/01/2014.

⁴ Portrait économique de l'Espagne et du Japon-comparaison avec le Portugal. Etabli par la fédération de Wallonie-Bruxelles 2012, P 3, tiré du site : www.federation-wallonie-bruxelles.be/

2. Les détenteurs

Les titres de dette sont des « papiers » négociables sur tous les marchés financiers de la planète. Il y a donc un enchevêtrement total entre les pays, leurs banques, leurs compagnies d'assurance, leurs caisses de retraite et les fonds privés d'investissement. À titre d'exemple, les dettes publiques européennes sont détenues par les étrangers tels que⁵ :

- Les fonds et assureurs français détiennent 16% des titres du Portugal. Les banques Allemandes en ont 13%.
- Les fonds et assureurs français détiennent 8% des titres Grecs. Les banques Allemandes détiennent 7.2%. Les banques françaises en ont 6.2 %
- Les banques anglaises détiennent 9.6% des titres de dette publique irlandaise. Les assureurs et les banques françaises détiennent 8%
- Les banques allemandes détiennent 9% des titres de dette espagnole.
- Le Luxembourg détient 6% des dettes publiques allemandes, et le Japon 5%
- 43% des titres des Pays-Bas sont concentrés dans les portefeuilles français, allemands et britanniques

3. Les caractéristiques de la dette souveraine

La dette souveraine se caractérise par :

- La diversité de ses formes (emprunt obligataire, prêt bancaire, produit complexe).
- La spécificité de la dette souveraine est liée au risque qui y est associé : la contrepartie d'une dette souveraine n'est en effet pas définie au moment de son émission, et sa nature reste donc incertaine. Cela a notamment pour conséquence la tendance à confondre le risque pays et le risque souverain⁶.
- En fonction de la qualité des émetteurs, les dettes souveraines sont plus sûres que celles des entreprises⁷.
- Les possibilités de remboursement sont étroitement liées à la capacité fiscale des pays émetteurs, et donc dépendent étroitement des performances économiques et de la bonne gestion budgétaire de ces pays.⁸

⁵ Natixis « Flash économique du 24 mars 2010 », tiré du site : www.notices-pdf.com/natixis-flash-economie-2010-pdf.htm.

⁶ Schmidt C (2012), « entre géo finance et géopolitique : le problème récurrent des dettes souveraine », chaire géographie, paris, tiré du site : www.fondation.dauphine.fr/.../Geopolitique/Entre-Geofinance-et-geopol p .1.

⁷ Idem

4. Histoire de la dette publique

Les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles furent une période de développement très intense du crédit public en Europe. Mais c'est au XVIII^{ème} siècle qu'apparaît la première réflexion sur la dette publique. Deux facteurs y ont contribué : l'essor de l'économie politique depuis la fin du XVII^{ème} siècle et la succession de guerres de plus en plus coûteuses. Un premier courant défendait le recours à la dette publique comme moyen d'augmenter la quantité de monnaie en circulation, l'auteur de référence est John Law.⁹ Le second courant qui est très méfiant voire hostile à la dette publique, insistant sur les dangers que représente la mobilisation de l'épargne pour financer les dépenses de l'Etat, c'est la position exposée par Montesquieu dans son court chapitre de *l'Esprit des lois*.¹⁰

Une conception classique de la dette publique s'établit dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, avec quelques ouvrages de référence comme le traité de science des finances de P. LEROY-BEAULIEU en 1912, pour lui la dette se caractérise par une approche qui ne différencie guère les dettes de l'Etat de celles des particuliers. La guerre de 1914-1918 constitue une rupture d'envergure car elle conduisait à la fois à une intervention massive de l'Etat dans le domaine économique et une augmentation massive des dettes publiques. Mais la crise de 1929 mit une vision économiquement neutre de l'Etat. Keynes avec sa théorie générale, opéra une rupture avec l'approche classique, il rejeta l'analogie entre dette de l'Etat et dette des particuliers. Il fut le premier à insérer le déficit budgétaire, donc la dette publique dans une analyse macro-économique.¹¹

5. La crise de la dette souveraine dans la zone européenne

La crise de la dette souveraine a débuté au printemps 2010 par la crise de la dette grecque. En effet, depuis son introduction au sein de la zone euro, la Grèce a vécu au-dessus de ses moyens jusqu'à se retrouver avec une dette importante et qu'elle réussit à cacher pendant des années en falsifiant ses comptes, en trichant sur les données statistiques et des manipulations financières visant à minorer l'importance de la dette publique¹².

⁸ Jesse dia mounguansi « L'autopsie de la crise actuelle et l'impact sur le Congo », tiré du site internet : <http://congo-liberty.com?p=1885>.

⁹ Tiré du site : www.Comité_histoire.minefi.gouv.fr, consulté le 15/03/2014

¹⁰ Montesquieu « L'esprit des lois », tiré du site : <http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article872>

¹¹ Tiré du site : comité_histoire.minefi.gouv.fr, consulté le 15/03/2014

¹² ELIE COHEN « l'euro à l'épreuve de la crise des dettes souveraine », P 24, tiré du site : www.ifri.org/downloads/pe12012articleeliecohen.pdf.

En automne 2010, malgré le plan de sauvetage de l'Etat grec initié par les autres pays de la zone euro et par le FMI, les agences de notation dégradent la note de la dette souveraine de ce pays. L'Irlande entre à son tour en crise avec un déficit qui explose et passe de 11% en 2009 à 31% en 2010, les marchés financiers hésitent de plus en plus à lui prêter de l'argent et les taux d'intérêt flambent, si bien que Dublin se voit dans l'obligation de demander l'aide de la zone euro et du FMI. Le 28 novembre 2010, un prêt de 85 milliards d'euros lui a été accordé¹³.

Lorsque la crise de la dette souveraine s'est à nouveau amplifiée, Moody's rétrograde le 5 juillet 2010 la note du Portugal, en invoquant une autre crise : la situation en Grèce. Moody's considérait que la contagion d'un défaut de paiement de la Grèce augmentait la probabilité que le Portugal ait besoin d'un plan de sauvetage, qui s'est vu accordé par le FMI et l'Union européenne un plan de 78 milliards d'euros en 2011, sur 3 ans. De plus, la rétrogression du Portugal, et la persistance des craintes liées à un défaut de paiement de la Grèce ont déclenché une vente massive d'emprunts italiens et espagnols.

L'Espagne voit à son tour son économie se fragiliser par le poids de l'endettement immobilier, avec la flambée des prix de l'immobilier, les ménages espagnols ont des difficultés à rembourser leurs prêts.

Le tableau suivant nous montre le montant de la dette publique dans la zone euro.

¹³ Tiré du site : [www.nbb.be/doc/ts/publication/NBB report 2012](http://www.nbb.be/doc/ts/publication/NBB_report_2012). Consulté le 16/13/2014

Tableau N°1 : L'évolution de la dette publique dans la zone euro

Zone euro	2007	2008	2009	2010	2011
PIB prix de marché					
➤ Mds d'euros	9 035	9 241	8 922	9 176	9 420
Déficit public					
➤ Mds d'euros	-60	-196	-566	-569	-390
➤ % du PIB	- 0.7	-2,1	-6,3	-6,2	-4,1
Dépense publique					
➤ % du PIB	45.9	47,1	51,2	51,0	49,5
Recette publique					
➤ % du PIB	45.2	45,0	44,9	44,8	45,4
Dette publique					
➤ Mds d'euros	5 984	6 489	7 135	7 833	8 227
➤ % du PIB	66.2	70,2	80,0	85,4	87,3

Source : Eurostat, communiqué de presse euro indicateur de 26 avril 2011.

Le tableau montre les évolutions de certains indicateurs relatifs à la dette des pays de la zone euro. Le déficit public est en augmentation de 2007 jusqu'à 2009. En 2010, il s'est réduit par rapport à l'année précédente, tandis que le PIB a augmenté, passant de 9 035 Mds € en 2007 à 9 176 Mds€ en 2010 ; de même pour la dette publique, qui a augmenté, passant de 5 984 Mds en 2007 à 7 833 Mds d'euro en 2010. Le ratio du déficit public par rapport au PIB a baissé dans la zone euro, passant de 6.3 en 2009 à 6.2 en 2010, et le ratio de la dette publique a augmenté par rapport au PIB, passant de 80 % en 2009 à 85.4% en 2010.

Avec la hausse des rendements obligataires et la participation du secteur privé, certains investisseurs ont vendu à découvert la dette souveraine, d'autres ont préféré se retirer de certains marchés en raison de la volatilité. Le repli de la demande entraîne une baisse des prix, qui à son tour comprime la valeur des obligations détenues par d'autres investisseurs, et les marchés peuvent devenir illiquides, accentuant des pressions à la baisse sur les prix des obligations. Ce recul des obligations se traduit par une hausse des rendements, ce qui

détériorer les perspectives de soutenabilité de la dette pour les pays qui ont besoin de financement¹⁴.

5.1 Situation de la Grèce

Alors qu'elle était l'un des pays à plus forte croissance au sein de la zone euro entre 2000 et 2007, la Grèce a été la première à plonger dans la crise de la dette souveraine. Le modèle social adopté par la Grèce a été fondé sur des dépenses publiques généreuses et sur le maintien d'un secteur public surdimensionné. On estime que l'économie informelle représente entre 20 % et 30 % du PIB du pays. La fraude fiscale est l'autre conséquence de l'économie clandestine. Ce fléau endémique se traduit par un manque à gagner « de 10 à 15 milliards d'euros par an » pour l'Etat, selon le ministre des Finances, Georges Papaconstantinou.

La crise économique globale est apparue en 2009, avec des conséquences soudaines dans le tourisme et le transport maritime, deux secteurs d'activités essentiels pour la Grèce. Le gouvernement de l'époque n'a pas respecté la discipline budgétaire. Il a préféré falsifier les comptes publics, comme en 2004. En fait, depuis 2000, la Grèce n'a eu de cesse de transgresser le Pacte européen de stabilité financière. La tricherie éclate une deuxième fois au grand jour en novembre 2009, lorsque le nouveau gouvernement socialiste multiplie par deux l'estimation de déficit budgétaire pour la porter à 12,7 % du PIB.¹⁵

5.2 Situation en Irlande

Après la Grèce, c'est donc au tour de l'Irlande de devoir demander le soutien de l'Union européenne et du Fonds monétaire international. Contrairement à la Grèce, le gouvernement irlandais a résisté plusieurs jours avant d'accepter l'aide du fonds, en raison de la perte de souveraineté qu'elle implique nécessairement en contrepartie. Durant une décennie avant l'année 2008, l'économie irlandaise a été l'une des plus fortes économies de la région européenne, avec une croissance rapide du PIB et un niveau de vie permettant à l'Irlande d'occuper le quatrième rang des pays de l'OCDE.¹⁶ Le tableau suivant montre l'évolution des indicateurs économiques irlandais.

¹⁴ « Dette publique, Politique monétaire et Stabilité financière », Revue de la stabilité financière, Banque de France, N°16, Avril 2012, tiré du site : www.banque-france.fr/avril-2012/Revue_de_la_stabilite_financiere/. P122

¹⁵ C. Triantafillou « Crise de la dette et programmes d'austérité en Grèce ». P9, tiré du site: www.turi-network.eu/.../0.%20ETUI%20%20GRECE%20Crise%20Auste

¹⁶ http://www.alternatives-economiques.fr/les-dessous-de-la-crise-irlandaise_fr_art_633_51855.html

Le tableau N° 2 : Evolution des indicateurs économiques Irlandais (En millions d'euros)

	2008	2009	2010
PIB	179 990	160 596	155 993
Déficit public	-13 219	-22 519	-48 607
Dette publique	79 582	104 602	144 241

Source : Eurostat

En 2008, du fait de la crise des *subprimes*, le secteur bancaire irlandais doit faire face à de graves difficultés, ainsi qu'à un risque de faillite. L'Etat irlandais est alors obligé de venir en aide au système bancaire national. Il y injecte 46 milliards d'euros et rachète des actifs risqués d'un montant de 31 milliards d'euros. Toutes ces actions ont contribué à élargir le déficit du pays, qui représentera jusqu'à 31.2% du PIB en 2010. La croissance est fortement ralentie et la dette publique brute atteint 92.5% du PIB, contre un taux de 24.8% en 2007. Le pays est entré en grande récession. Suite à la dégradation rapide de la note souveraine irlandaise par les trois agences de notation, le gouvernement se trouve dans une situation qui nécessite la demande d'aide extérieure et l'adoption d'un plan d'austérité.¹⁷

5.3 Situation portugaise

La situation au Portugal diffère de celle des autres pays touchés par la crise. En effet, elle est caractérisée par une fragilité du système économique, qui s'est manifestée après l'adoption de l'euro (1999) par une croissance faible du PIB (une moyenne de 1.1% entre 2001 et 2007, la plus faible moyenne dans la zone euro durant cette période).¹⁸

En 2010, le taux d'endettement du Portugal est évalué à 82.1% du PIB, soit 145.5 milliards d'euros; les obligations publiques, qui ont pour but de diminuer le déficit budgétaire (-10.2% du PIB en 2009 selon Eurostat), sont affectées par les mesures gouvernementales visant à remédier aux effets de la crise financière mondiale de 2008. Elles constituent 70% de la dette publique portugaise.¹⁹ Le tableau suivant montre l'évolution des indicateurs économiques Portugais.

¹⁷ Benjamin Coriat « La crise Irlandaise », P5, tiré du site : <http://atterres.org/article/la-crise-irlandaise-embl%C3%A8me-et-symbole-de-la-finance->

¹⁸ http://www.senat.fr/rap/r10-249/r10-249_mono.html

¹⁹ J-F HUMBERT « Crise économique et financière au Portugal ». Rapport d'information du SENAT, N°249. P13

Tableau N°3 : L'évolution des indicateurs économiques Portugais(En millions d'euros)

	2008	2009	2010
PIB	171 983	168 504	172 670
Déficit public	-6 236	-17 103	-16 950
Dette publique	123 108	139 945	161 135

Source : Eurostat

De plus, le taux de chômage au Portugal a augmenté, passant de 8.5% en 2008 à 12% en 2010, puis à 12.9% en 2011 selon les statistiques de la Banque Mondiale. Le premier plan d'austérité a été annoncé par le gouvernement en mars 2010, en vue du réduire le déficit budgétaire. Ces mesures ont rencontré une grande opposition au Portugal. En novembre 2010, une grève générale est annoncée dans le pays, affectant les services publics et les grandes entreprises.²⁰

5.4 Situation en Espagne

Le prolongement de la crise affecte ensuite l'Espagne. Malgré les taux d'intérêts faibles après la constitution de la zone, l'Espagne n'a pas été confronté à un endettement excessif. En 2007, la dette publique représente 36,2% du PIB, le solde budgétaire 1,9% du PIB. Le pays enregistre un taux de croissance qui évolue à la hausse.²¹Le tableau suivant montre l'évolution des indicateurs économiques espagnols.

Tableau N°4 : Evolution des indicateurs économiques espagnols(En millions d'euros)

	2008	2009	2010
PIB	1 087 749	1 047 831	1 051 342
Déficit public	-48 897	-117 143	-98 166
Dette publique	436 984	565 082	643 136

Source : Eurostat

²⁰ J-F HUMBERT « Crise économique et financière au Portugal ».Opct. P17.

²¹ Philippe Légé « La crise espagnole », P7, tiré site : www.atterres.org/article/la-crise-espagnole

La dette souveraine de l'Espagne est passé de 40,2% du PIB en 2008 à 53,9% du PIB en 2009 puis à 61,2% en 2010. Les taux obligataires à 10 ans ont augmenté depuis l'année 2009 (à la fin de l'année 2009 ce taux était de 3,96%, à la fin de l'année 2010 il était de 5,45%).²²

Le gouvernement espagnol a annoncé entre 2008 et 2010, plusieurs plans de rigueur (abaissment des salaires et des allocations sociales et augmentation du TVA...) ainsi que des plans pour relancer l'économie du pays et pour faire diminuer le taux de chômage (3.5 millions de personnes au chômage en 2009).²³

Section 2 : Les causes de la crise de la dette souveraine européenne de 2010

Cette section aura pour objectif d'analyser les causes de la crise de la dette souveraine qui a éclaté et s'est propagée dans la zone d'euro depuis 2009.

1. Le surendettement excessif des pays de la zone euro

Depuis le début des années soixante-dix, le niveau d'endettement public n'a cessé d'augmenter dans les pays européens. Les facteurs à l'origine de la dégradation des finances publiques sont :²⁴ les dépenses des États (dépenses de fonctionnement, d'investissement, charges de la dette d'Etats...) ont évolué tant pour assurer une régulation de l'économie que pour organiser la redistribution des richesses entre les agents. Le développement du secteur public s'est traduit par la hausse des dépenses courantes, qu'il s'agisse des transferts sociaux ou de la masse salariale publique, le développement de nouveaux besoins aurait pu les pousser à la hausse (subventions aux entreprises innovantes, protection de l'environnement, recherche et développement, éducation, infrastructures ...). La déformation des comptes publics des pays européens coïncide avec le vieillissement de la population qui pèse négativement et de façon structurelle, à moyen terme, et de façon variable selon les pays, sur le potentiel de croissance des États tout en générant des pressions à la hausse sur les dépenses publiques. Par ailleurs, et selon toujours le même article, les recettes publiques n'ont pas assez progressé pour compenser le creusement des déficits des comptes sociaux. De nombreux pays se sont trouvés confrontés à des déficits publics répétés et croissants.²⁵

²² Philippe Légé, Op.cit, P8

²³ Idem

²⁴ « crise de la dette souveraine », rapport de la Banque de France, Documents et Débats N°4, Mai 2012, tiré du site :<http://www.banque-france.fr/publications/documents-economiques/documents-et-debats.html>. p5.

²⁵ Idem

Afin d'obtenir une image plus complète de l'évolution de la dette publique, l'analyse des différentes données tirées du site « Eurostat », nous a permis d'expliquer cet excès de l'endettement par les indicateurs économiques de chaque pays :

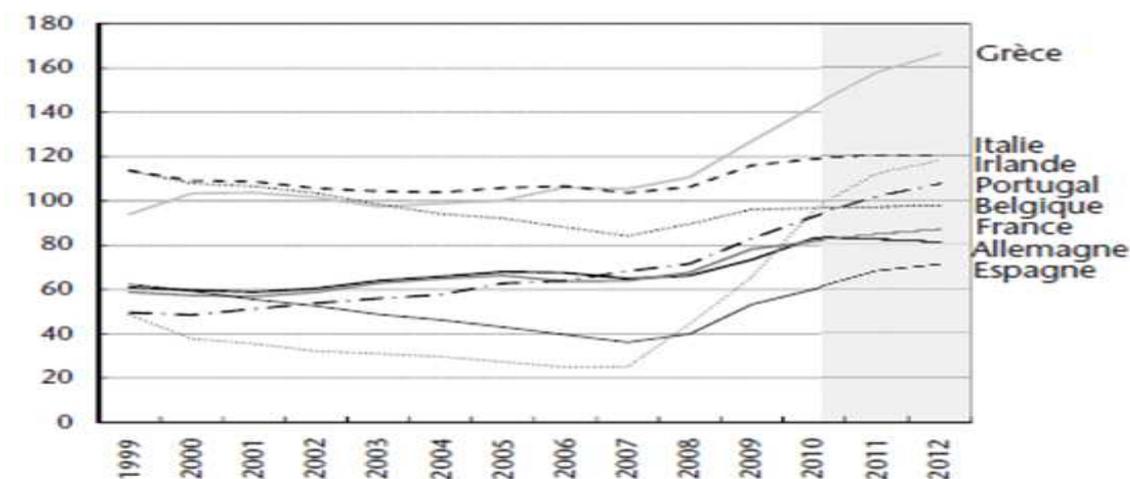
Tableau n°5: Evolutions de la dette de chaque pays (en %)

Pays	PIB2010 (millions D'euros)	Evolution du PIB 2007- 2010(en %)	Déficit 2010 (millions d'euros)	Evolution du déficit 2007- 2010 (en%)	Dettes publiques en 2010 (millions d'euros)	Evolution de la dette 2007- 2010(en %)	Déficit en % PIB 2010	Dette en % PIB 2010
Grèce	230 173	1,4%	-24 193	66,6%	328 588	37,3%	10,5%	142,8%
Italie	1548816	0,2%	-71 211	202,5%	1843015	15 ,0%	4,6%	119,0%
Irlande	153 939	-18,7%	-49 903	- 39086,7%	148074	212,6%	32,4%	96,2%
Portugal	172 546	1,9%	-15 783	195,9%	160 470	38,8%	9,1%	93,0%
Allemagne	2498800	2,7%	-81 630	-1346,3%	2079629	31,7%	3,3%	83,2%
France	1947576	2,8%	-136 525	164,8%	1591169	31,3%	7,0%	81,7%
Espagne	1062591	0,9%	-98227	-589,5%	638 767	67,8%	9,2%	60 ,1%
Zone euro	9204316	1,8%	-550480	814,3%	7858368	31,8%	6,0%	85,4%

Source : Eurostat « comprendre les déficits publics et la dette des pays de l'Union Européenne », P7.

Le tableau n°5 montre les évolutions de certains indicateurs relatifs à la dette des pays de la zone euro, la crise a entraîné une forte augmentation des déficits publics et des dettes entre 2007 et 2010. La croissance économique est faible pour l'ensemble de l'Union Européenne.

Graphique n° 1 : Endettement public brut (en % du PIB)



Source : Commission européenne, base AMECO, prévisions printemps 2011. In : Bénassy-Quéré, A. (2012), Zone euro : la crise après la crise, l'économie mondiale, p.17.

Le graphique n°1 montre le degré de l'endettement brut des pays les plus endettés à partir de 1999 jusqu'à 2012. On remarque que suite à la crise des subprimes et les plans de sauvetages et de relances une hausse spectaculaire des dettes publiques, Entre 2007 et 2012, avec la crise, la dette publique s'alourdit de 32,3 points de pourcentage, soit une hausse de 44 %. Dans la zone euro, elle passe de 71,6 % du PIB en moyenne en 2007 à 96,5 % en 2012, soit une hausse du taux d'endettement de 24,9 points. L'augmentation entre 2007 et 2012 est évalué à 46,4 points en Grèce (de 112,9 % à 159,3 %). L'Irlande connaît une hausse record, sa dette passant de 28,8 % du PIB en 2007 à 125,6 % en 2012, soit une hausse de 96,8 points.

Selon Sophie Brana, dans son article « A l'origine : une crise financière suivie d'une récession »²⁶ explique que depuis 1975, Les pays industrialisés ont déjà connu des taux d'endettement très élevés, supérieurs à 100 % du PIB, suite à des périodes de conflits, notamment au lendemain de la seconde Guerre mondiale. Ces taux d'endettement ont par la suite décliné rapidement aux cours des années 1950 et 1960. De 1973 à 2007, la dette publique a connu une progression constante dans les pays de l'OCDE de 35 % à 73 % du PIB : les pays sont donc entrés dans la crise avec des niveaux de dette déjà élevés.

Enfin de 2006, l'OCDE estimait que les engagements financiers bruts des administrations publiques atteignaient 74,5 % pour la zone euro. Les chiffres d'Eurostat portant sur la dette

²⁶ « Pays riches, Etats pauvres », Cahiers français, n° 366, janvier-février 2012, La Documentation française, tiré du site : <http://www.decitre.fr/livres/cahiers-francais-n-366-janvier-fevrier-2012-pays-riches-etats-pauvres-3303330403662.html>.

publique brute confirment cette tendance de fond puisqu'en 2006, le ratio de dette publique s'élevait à 68,5 % pour la zone euro, à 107,3 % pour la Grèce, à 63,9 % pour la France, à 106,1 % pour l'Italie, à 67,9 % pour l'Allemagne et à 63,9 % pour le Portugal. C'est à cet effet que les économistes décrivent généralement la crise comme le révélateur et l'amplificateur d'un problème structurel et latent qui est celui de l'endettement dans les pays industrialisés depuis une trentaine d'années.²⁷

2. Les défauts de conception de l'UME

La cause principale de la crise de la dette souveraine européenne se trouve dans le Traité de Fonctionnement de l'Union Européen (TFUE)²⁸, qui fonde la politique monétaire unique et précise les droits et les devoirs des Etats membres. Ce traité souffre d'une incomplétude et de défauts parmi lesquels nous citons :

- Le premier défaut de conception concerne le statut de la Banque centrale européenne qui doit être indépendante des gouvernements ; elle ne peut donc pas acquérir auprès des Trésors publics des titres de dettes. Cela entraîne un endettement des Etats auprès des banques privées à des taux beaucoup plus élevés que si la dette avait été achetée par la Banque centrale.²⁹
- La Banque Centrale européenne par son indépendance est donc empêchée de jouer son rôle de prêteur en dernier ressort (article 123.1 du TFUE), Mais surtout le fait que les titres de dette publique soient détenus en grande partie hors des Etats qui les émet, ce dernier s'il ne peut rembourser sa dette, accroît la possibilité d'une crise bancaire.³⁰
- Cette indépendance empêche en plus toute coordination entre les politiques budgétaires et monétaire en cas de circonstances exceptionnelles. La crise actuelle est un autre exemple où la politique monétaire restrictive jumelée à des politiques budgétaires austères entraîne l'Europe dans un marasme profond.³¹

²⁷ Rapport de la Banque de France, Op.cite. p8.

²⁸ Rapport de la Banque de France, Op.cite.P9

²⁹<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/-Clara-Lardé>. Op cite.

³⁰Idem

³¹C.Mathieu et H.Sterdyniak « La crise des dettes souveraines dans la zone euro ». P2, tiré du site : <http://ebookbrowsee.net/1-116-pdf-d349952197>

- L'Europe n'est pas solidaire en cas de faillite d'un Etat (clause de non-renflouement), car avec cette condition (article 125.1 de TFUE) les Etats membres de l'UE ne peuvent pas apporter un soutien direct à l'un des leurs membres en difficulté financière. Or une Europe construite correctement se doit d'être unie à tout moment.³²
- Enfin et surtout, l'article 126 du TFUE qui pose le principe de la discipline budgétaire des Etats membres. Agnès Bénassy-Quéré³³ explique que la crise de la dette souveraine en zone euro est due à l'échec de l'article 126 traitant de l'indiscipline des États membres au niveau individuel et collectif, et d'une conception restrictive de la discipline.

En outre, la surveillance budgétaire néglige les engagements hors bilan des États membres, et notamment la nécessité de porter secours aux banques de taille « systémique » en cas de difficulté de ces dernières. Toutefois, la protection des banques et la résolution des crises bancaires restées, après l'unification monétaire présentent une seconde erreur de conception³⁴

L'article de Grégory Lecomte « L'euro dans la tourmente »³⁵ explique que les raisons pour lesquelles le pacte de stabilité n'a pas été respecté résident dans les défauts de conception du mécanisme de sanctions et du pacte lui-même.

En effet, l'adoption d'une monnaie unique nécessite une discipline budgétaire, pour éviter l'impact d'un Etat sur d'autres pays de l'union monétaire. Car les sanctions prévues par le pacte de stabilité et de croissance sont validées par le Conseil des Ministres. Or ce pacte n'inclut pas la surveillance de certaines variables comme l'évolution du crédit, le taux d'endettement, le prix des actifs immobiliers, la balance commerciale, et la dette extérieure. Ceci a empêché la zone euro de se préparer à une situation économique plus grave, lorsque la crise économique a exigé des plans de relance, et l'accroissement des dépenses, les Etats ont été mis en difficulté.³⁶

³²Idem, P3

³³Agnès Bénassy-Quéré, op.cit, p.17

³⁴Idem

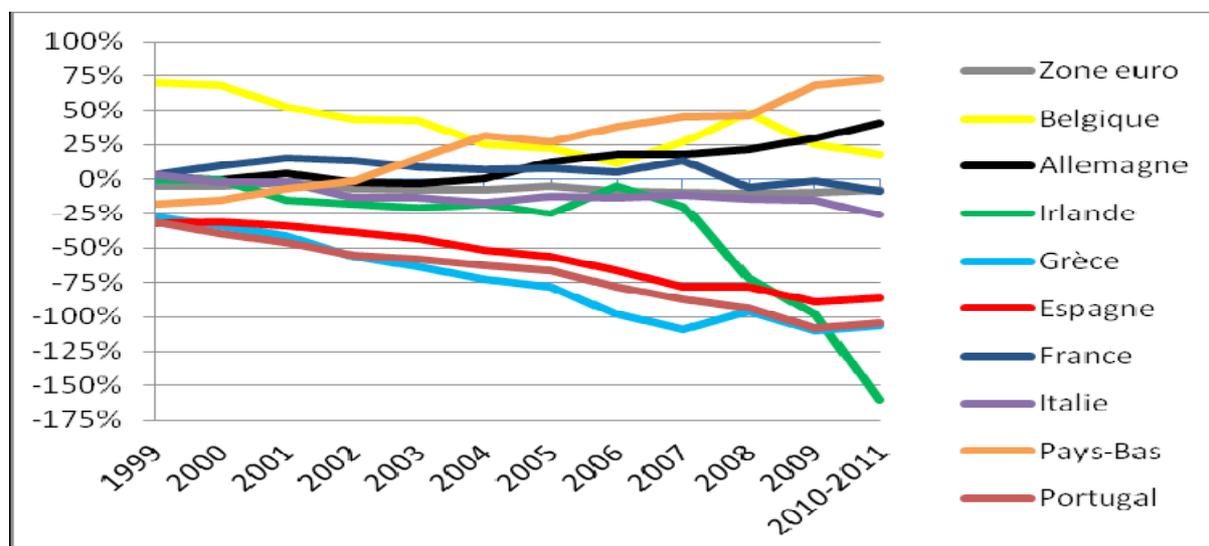
³⁵« L'euro dans la tourmente », tiré du site :<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/traité-lisbonne-crise-economique/shtml#>, consulté le 28/10/2013.

³⁶Idem

3. Facteurs liés à la divergence entre les pays de la zone euro

Malgré la politique commune adoptée par les Etats membres, les divergences réelles apparaissent. Cette hétérogénéité est illustrée par les déséquilibres extérieurs croissants qui caractérisent la zone euro. Le graphe ci-après représente les principaux déséquilibres.

Graphique N°2 : Position extérieure nette en pourcentage du PIB



Source : Eurostat, Bundesbank. Les données correspondent à la fin du quatrième trimestre 2010 pour la zone euro et l'Allemagne et à la fin du premier trimestre 2011 pour les autres pays.

Les pays d'Europe du Sud (Grèce, Portugal et Espagne) souffrent d'une dette extérieure très importante (80 % du PIB pour l'Espagne et 100 % du PIB pour la Grèce et le Portugal), qui s'explique en partie par la valeur de l'euro trop élevée par rapport aux autres monnaies internationales. Cet euro « trop fort » pour les pays du Sud (dont la France) défavorise les exportations et la croissance alors que celle-ci est stimulée dans les pays comme l'Allemagne où près de 75 % des excédents commerciaux se font vis-à-vis des autres pays de la zone euro.³⁷

Depuis l'introduction de l'euro, le coût unitaire relatif (par rapport à la zone euro) de la main d'œuvre a augmenté dans les pays du Sud (+ 40 % en Grèce, + 25 % en Italie et en Espagne, + 12 % au Portugal et + 4 % en France), mais diminué en Allemagne (- 10 %), en Autriche (- 10 %) et en Finlande (- 18 %). Une telle situation a défavorisé les exportations et favorisé les importations du Sud (et donc les exportations du Nord, en particulier de l'Allemagne), ce qui

³⁷ www.alternatives-economiques.fr/la-crise-des-dettes-souveraines_fr. Consulté le 20/11/2013

a contribué à dégrader la balance courante et a augmenté la dette des pays du Sud tandis que le phénomène inverse s'opérait au Nord.³⁸

4. Les effets conjoncturels de la crise sur l'endettement publics des pays européens

Les conséquences de la crise de 2008 ont poussé les pays européens à mener des plans de relances très lourds comparativement à leurs situations financières. Les banques centrales ont également injecté des liquidités conséquentes pour sauver le système bancaire.

4.1 L'effet des politiques de relance pendant la crise

Une intervention des gouvernements à partir de l'automne 2008 s'est imposée du fait de l'ampleur de la chute de l'activité économique ayant suivi la crise financière. Des mesures budgétaires de relance ont été prises pour soutenir la demande finale. Cependant, ces interventions ont creusés les déficits publics, car le résultat de la chute de l'activité économique n'est que la chute des recettes fiscales, chute du PIB, croissance des dépenses publiques.³⁹

4.2 L'évolution des politiques monétaires

À partir de 2007, les banques centrales ont mis en place des mesures de soutien à la liquidité des banques à court terme telles que la baisse du taux d'intérêt.

Les états sont intervenus de différentes manières afin de soutenir le secteur bancaire dès le mois de septembre 2008 à cause de la paralysie des marchés interbancaire et obligataire, Les actions des États se sont orientées autour de trois axes principaux :

- octroi d'une garantie de l'État pour aider les banques à trouver des ressources à moyen terme ;
- renforcement de leurs fonds propres pour assurer leur solvabilité ;
- intervention directe en capital si nécessaire.

Pour conclure nous avons choisis de mettre le point sur l'impact de la crise sur les déficits publics par l'explication de Sophie BRANA « *pendant la crise, les finances publiques ont souffert de la conjugaison entre la baisse des recettes fiscales, l'augmentation automatique des dépenses sociales et les dépenses supplémentaires liées aux mesures de soutien à l'activité économique et de sauvetage du système bancaire* ». Tout d'abord la crise a eu un coût budgétaire direct lié aux dépenses de sauvetage du système bancaire, le coût net du sauvetage bancaire est estimé à 5 % du PIB pour l'ensemble

³⁸Vincent DU WICQUET « Crise de dette souveraine : la zone euro dans l'ouragane », tiré du site : culture.univ-lille1.fr/fileadmin/lna/lna59/lna59p40.pdf, P2.

³⁹Document de la Banque de France. Op.cité, P13

de l'UE. Avant de poursuivre que la crise a également dégradé les finances publiques en conduisant pratiquement tous les pays de l'OCDE à prendre des mesures discrétionnaires pour faire face à la récession. Sophie BRANA préconise qu'à ces mesures discrétionnaires s'ajoute le rôle des stabilisateurs automatiques : le ralentissement dégrade automatiquement les comptes publics, le PIB ayant baissé de 8,5 % par rapport à la situation d'avant crise, environ 60 % de la dégradation budgétaire en Europe serait due aux stabilisateurs automatiques. Le reste de la dégradation proviendrait des politiques de soutien de la demande (20 %) et des mesures de sauvetage du système bancaire (20 %)⁴⁰.

Section 3 : Les Crédits Defaults Swaps et contagion de la crise

Nous allons voir dans cette section, comment les CDS ont contribué à aggraver la crise de la dette souveraine.

1. Le rôle des agences de notation dans la crise

Depuis la crise des "subprimes" les agences de notation sont la cible de nombreuses critiques. La crise de la dette grecque et la fragilisation des autres économies (Espagne, Portugal, etc.) de la zone euro ravivent le débat sur l'action et l'influence de ces agences.

Les agences de notation sont des entreprises privées dont l'activité consiste à évaluer la solvabilité (capacité à honorer un paiement) d'un émetteur (entreprises, établissements de crédits, compagnies d'assurance, collectivités territoriales, États souverains, etc.) de titres de dette (obligations, prêts bancaires, etc.). Le résultat de cette évaluation est exprimé sous la forme d'une note, dont l'échelle va de "AAA" (note maximale) à "D" (défaut de paiement). Rendue publique, la note est utilisée par les investisseurs opérant sur les marchés financiers pour prendre leurs décisions d'investissement.⁴¹

De fait, la méthode de notation appliquée aux États diffère de celle utilisée pour les émetteurs privés (modèle économétrique). La note attribuée aux dettes souveraines est en fait le reflet de l'opinion des différents analystes des agences de notation, plus que le résultat d'une évaluation quantitative. Entrent notamment en ligne de compte des critères tels que le PIB par

⁴⁰<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000535-la-crise-de-la-dette-une-chance-pour-l-integration-europeenne/la-dynamique-de-l-endettement>, consulté le 25/11/2013.

⁴¹J. Adamek et A. Miremad « La vie économique » Revue de politique économique de 10-2012, N°24. P4

habitant, le rapport dette publique/recettes budgétaires, le taux d'inflation, la stabilité politique et l'histoire des défauts de paiement du pays en question⁴².

Dans notre monde financier, les trois agences les plus connues dans le domaine de notation sont : Fitch, Moody's et Standard and Poor's.

Chaque agence possède un système de notation spécifique, le « Rating » commence par une note de fiabilité complète ou le risque est quasi nul, et ensuite se dégrade pour arriver à une notation d'une situation de faillite de l'emprunteur.

La notation d'une entreprise ou d'un Etat, joue un rôle dans les conditions de financement. Plus la note est élevée, plus le financement peut être par des taux d'intérêts faibles, et à l'inverse, lorsque la note est faible, les taux d'intérêts sur le financement augmentent.

En Europe, les agences de notation ont joué un rôle dans la crise, la dégradation des notes souveraines des pays comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne et autres pays, a aidé les taux sur les obligations à augmenter.⁴³

Les observateurs de la crise financière de l'Euro ont critiqué ces agences pour différentes causes⁴⁴:

- les méthodologies utilisées par les agences (la prise en compte des facteurs politiques) ;
- Le manque de transparence dans les décisions ;
- Les moments choisis pour annoncer les décisions ;
- Le déficit d'explication lors de changement de notation.

Sachant qu'au sein de la zone euro, les établissements financiers détiennent des titres de dette émis par l'ensemble des pays membres. Aussi, la dégradation de la note d'un pays affecte automatiquement la solvabilité de tous les établissements financiers de la zone et, par ricochet, de l'ensemble des États, même les mieux notés.

⁴² J.Posca « Agences de notation : Au cœur des dérives de la finances », tiré du site :www.iris-recherche.qc.ca/blogue/auteur-e-s/posca, P13.

⁴³<http://www.memoireonline.com/05/13/7175/La-crise-de-la-dette-souveraine.html>, consulté le 22/11/2013

⁴⁴ « Banque de France » op.cite.

Le problème majeur qui leur est reproché est leur manque d'objectivité dû à des conflits d'intérêts qui découlent principalement de leur mode de facturation. En effet, elles sont payées par les émetteurs de titres qu'elles notent⁴⁵. Si elles attribuent une mauvaise note, elles prennent le risque de perdre un client. Ainsi, parfois elles ont choisi de surnoter des entreprises, qui, quelques jours plus tard, faisaient faillite. Ces « erreurs de notation » ont provoqué des crises économiques mondiales majeures ; et pourtant il est quasiment impossible de les sanctionner car elles se protègent derrière le premier amendement de la constitution américaine qui protège le droit d'expression. En effet, leurs notes ne sont que « des opinions ».⁴⁶

Selon Valérie Pécresse, ex- ministre du Budget et porte-parole du gouvernement français⁴⁷. Les agences sont accusées d'avoir un comportement pro-cyclique⁴⁸, aggravant les crises ou, à l'inverse, favorisant les bulles spéculatives en période de croissance. La crise financière de 2007-2008), puis la crise de la dette souveraine qui la suit immédiatement en 2009-2010 ont conduit à la mise en cause des agences de notation des deux côtés de l'Atlantique. Cette mise en cause porte sur au moins trois arguments : l'incapacité des agences à prévoir des crises ; leur capacité à les amplifier ; leur modèle économique propre à favoriser les conflits d'intérêts.⁴⁹

L'analyse des différents documents et articles nous a fait comprendre qu'il est tout à fait pertinent de soupçonner les 3 agences de notation d'influencer la politique Européenne à travers les notations souveraines. En effet, les agences de notation ont surévalué des « *produits dérivés pourris* » lors de la crise des subprimes, elles ont aussi surévalué des sociétés telles que Enron⁵⁰ et Lehman Brothers⁵¹. Autrement dit, elles n'ont pas su anticiper les crises économiques.

A l'inverse, en ce qui concerne la crise actuelle de la dette Européenne, il semble qu'elles surréagissent. Par exemple, en mai 2011, le gouvernement espagnol et d'autres investisseurs prennent conscience que les Caisses d'Épargne espagnoles sont proches de la faillite. A ce

⁴⁵ Jospé et Emilie Trin « Les failles des agences de notation », p4, tiré du site : [www.infoguerre.fr/.../Les failles des agences de notation 2012.pdf](http://www.infoguerre.fr/.../Les_failles_des_agences_de_notation_2012.pdf)

⁴⁶ Idem

⁴⁷ Idem, P5.

⁴⁸ désigne l'action qui revient régulièrement, traite le même phénomène.

⁴⁹ « Agences de notation : Au cœur des dérives de la finances » Op.cite.

⁵⁰ Le 28 novembre 2001, Enron est placé dans la catégorie « Spéculatif » seulement 4 jours avant sa chute.

⁵¹ Lehman Brothers était noté triple A, le jour de sa faillite (Septembre 2008).

moment précis, personne n'est en mesure d'évaluer les pertes exactes. Le gouvernement Espagnol promet d'étudier ce dossier et de publier le montant des pertes. Les agences de notation n'attendent pas les résultats de l'enquête ; et estiment la perte financière entre 50 et 80 milliards. En réalité le manque à gagner est moindre et s'avère être de 15 milliards d'euros. Mais il est trop tard, le marché financier a réagi à l'annonce des agences de notation et le taux d'intérêt sur les nouvelles émissions obligataires publiques espagnoles augmentent. L'ensemble des investisseurs ont considéré que l'Etat Espagnol devait recapitaliser les caisses de 80 milliards et non de 15 milliards. En annonçant les pertes de l'Espagne, les agences de notation ont contribué à ce que les économistes appellent, une « prophétie autoréalisatrice ». C'est aussi ce qui se passe avec la Grèce. Lorsque la note de la Grèce est dégradée, le taux de financement du pays s'élève à 27% sur les obligations à dix ans.⁵²

Elles ont rendu quasiment impossible l'accès à la Grèce au marché des capitaux et donc à sa sortie de la crise. Lorsqu'une agence de notation annonce la dégradation d'un pays, les marchés réagissent à la réaction des agences et les agents réagissent à la réaction des marchés. Elles favorisent donc l'établissement d'un cercle vicieux en rendant de plus en plus difficile l'accès aux financements.⁵³

2. L'influence des Crédits Defaults Swaps(CDS) sur la crise européenne

Un CDS (crédits defaults swaps) est un contrat financier négociable hors marché (over-the-counter) entre deux contreparties, qui donne le droit à une partie (l'acquéreur de protection) d'obtenir un paiement de l'autre partie (le vendeur de protection), dans le cas où un événement de crédit survient sur l'entité de référence ou sur l'actif de référence. En échange, l'acquéreur de protection paie une prime au vendeur de protection. La prime peut consister en une série de paiements périodiques ou en un paiement unique en début de contrat. Cette prime, exprimée en points de base du notionnel.⁵⁴

Selon la documentation de la banque de France, un CDS est un contrat comparable à un mécanisme d'assurance de gré à gré dans lequel l'acheteur de la protection (l'investisseur qui souhaite se couvrir contre le risque de défaut) acquiert le droit de vendre une obligation de l'émetteur à sa valeur nominale, donc sans perte de valeur, en cas de survenance de ce qui

⁵² « Les failles des agences de notation », Op.cite, P12

⁵³ Idem, P13.

⁵⁴ Définition du Rauis B. (2003), « Produit dérivés de crédit: Applications et perspectives », Bruxelles, larcier, cahiers financiers, p.18.

peut être qualifié « d'évènement de crédit » : un défaut de paiement, une répudiation ou une restructuration forcée de la dette par les autorités publiques. En contrepartie de cette assurance, l'acheteur verse, au vendeur de la protection, des montants convenus à l'avance, correspondant à la prime du CDS, jusqu'à l'échéance, ou jusqu'à la survenance d'un évènement de crédit. Cette prime est fonction du risque de défaut et du taux de recouvrement attendu en cas de défaut.⁵⁵

Autrement dit, c'est un contrat où l'acheteur verse une commission annuelle (exprimée en point de base du taux d'intérêt de l'obligation) au vendeur qui s'engage à dédommager l'acheteur en cas de défaut de paiement sur la dette qu'il détient. Un CDS s'apparente à une assurance qui permet de transférer le risque de défaut à un autre opérateur.

2.1 Fonctionnement des CDS

La prime d'un CDS est versée par l'acheteur de protection au vendeur de protection de façon périodique. Elle est calculée en points de base à la mise en place du contrat et s'applique sur le montant notionnel de l'actif couvert.

La prime de CDS est calculée pour couvrir la perte possible sur l'entité de référence. La perte possible et donc la prime de CDS sont calculées à partir de deux paramètres principaux, la probabilité de défaut (PD) et le taux de recouvrement (Recovery Rate — RR), selon la formule suivante : $\text{Prime de CDS} = \text{PD} \times (1 - \text{RR})$ ⁵⁶.

En prenant par exemple l'hypothèse d'un taux de recouvrement nul, une probabilité de défaut de 1 % implique une prime de CDS annuelle de 100 points de base.

Il convient de noter que, si la prime de CDS est calculée annuellement, elle est versée en général de façon trimestrielle. Ainsi, un opérateur de marché qui a acheté de la protection sur un montant notionnel de 1 000 000 euros (avec une prime de 100 points de base suivant l'exemple ci-dessus) s'engage sur une prime totale annuelle de $1\,000\,000 \times 100$ points de base = 10 000 euros, soit 2 500 euros par trimestre.

⁵⁵ Banque de France « Crise de la dette souveraine » op.cite.p28

⁵⁶ Idem.

2.2 Un CDS souverain

Les premiers contrats de CDS ont été signés sur des entités souveraines suite à la série de crises ayant frappé les pays émergents dans les années quatre-vingt-dix. L'objectif était de se protéger contre un événement de crédit qui pouvait toucher l'un de ces pays. Dans un second temps, ces contrats ont été développés pour la dette d'entreprise. Enfin, beaucoup plus récemment, le marché des CDS s'est étendu aux dettes des États des pays développés.⁵⁷

Selon la documentation Française, la fonction principale des CDS c'est de diminuer le coût de couverture du risque de contrepartie d'une entité de référence donnée et pour cela on peut choisir de vendre des CDS souverain. Le coût de la couverture sera en partie compensé par les primes perçues sur ce denier. De plus, le risque du souverain étant inférieur à celui de l'entité de référence, la pondération en risque de la nouvelle exposition sera limité.

La revue de la stabilité financière de R.CONT explique que Le volume même du marché des CDS indique qu'une part substantielle des contrats est de nature spéculative ; en théorie, l'encours notionnel des CDS peut même devenir plus important que l'encours de dette totale de l'entité de référence.⁵⁸

2.3 Evolutions des primes de CDS pendant la crise

En analysant la revue de la banque de France, nous avons constaté que cette évolution des primes des CDS est marquée par deux phases :

La première phase est entre Juillet 2007-Octobre 2009. Dans cette phase les primes sur CDS souverains des pays développés ont atteint des niveaux historiques après l'annonce par ces gouvernements de vastes plans de relance en octobre 2008, avec un pic en février 2009. Le CDS de l'Irlande se traitait alors à 400 points de base, soit plus de 300 points de base au-delà des CDS des pays jugés les plus sûrs (Allemagne, France).

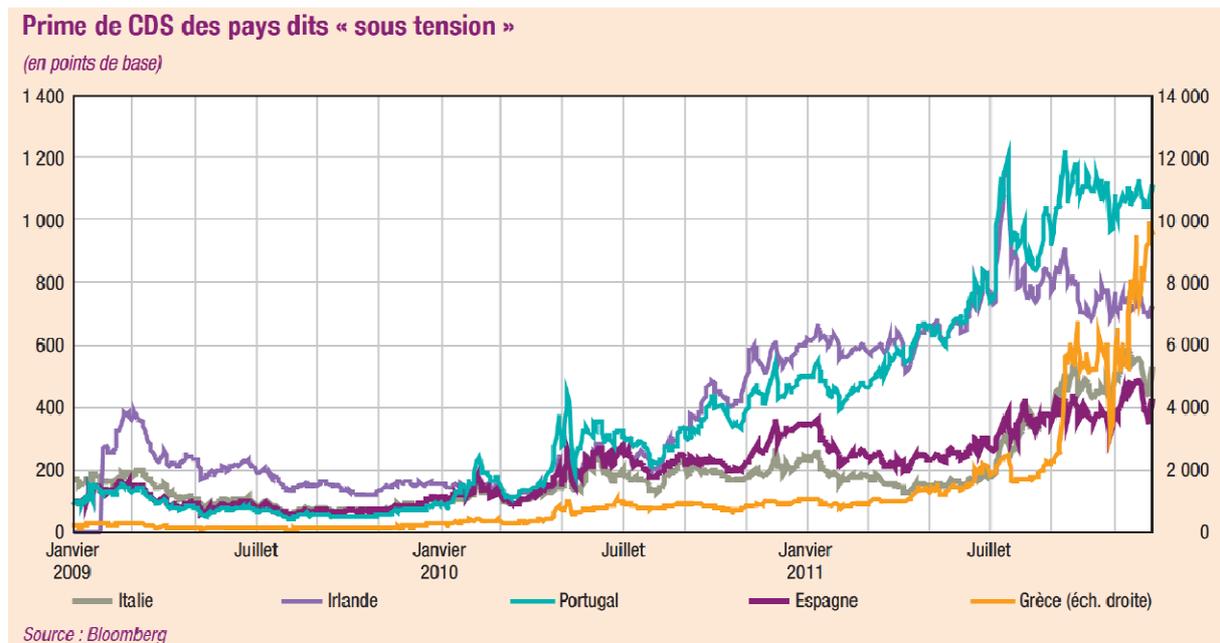
Paradoxalement, à partir de mars-avril 2009, alors que les gouvernements ont annoncé des déficits publics record, les primes de CDS sont revenues à des niveaux deux fois moins élevés qu'au mois de février.

⁵⁷ « Crise de la dette souveraine » op.cite, p. 30

⁵⁸Cont R. (2010), « Credit Default Swaps et stabilité financière », revue de la stabilité financière, N° 14, p.42.

La deuxième phase (A partir de fin 2009) est marquée par une hausse des niveaux des CDS irlandais et portugais à partir du second trimestre 2010, mais toutefois moins élevée que celui des CDS grecques qui, à partir d'avril 2011, ont été multipliés par cinq en moins de six mois. Cela est dû au déclenchement de la crise grecque à l'automne 2009 et de l'anticipation par les marchés d'un risque de contagion au sein de la zone euro. Le marché des CDS a également révélé que les différents plans mis en place par les autorités européennes et nationales n'ont pas su convaincre les investisseurs et ramener la confiance sur les marchés. Ainsi, en juin 2010, soit quelques semaines après l'annonce du premier plan grec, le niveau des CDS grecques a atteint le seuil des 1 000 points de base⁵⁹. (Comme le montre le graphique N°3 ci-dessus).

Graphique N°3 : Evolution des primes des CDS dans les pays européens



De la même façon, en novembre 2010, suite à l'annonce du plan de soutien européen à l'Irlande, la courbe des CDS irlandais a connu une nouvelle tendance haussière. Même l'Espagne et l'Italie ont vu leurs primes de CDS augmenter en 2011 à cause des effets de contagion et de l'incertitude sur la soutenabilité des finances publiques de ces deux pays. En général, l'augmentation des primes de CDS sur une entité témoigne des inquiétudes des participants de marché quant à la solidité de l'entité concernée.

⁵⁹ « Crise de la dette souveraine » op.cite, p. 32.

2.4 L'influence du marché des CDS sur la crise de la dette souveraine

Le développement du marché des CDS a facilité la spéculation sur les dettes publiques et privées, les institutions financières y ont trouvé une nouvelle source de profits et pour vendre leur CDS elles sèment le doute sur la capacité des pays à tenir leurs engagements ainsi les fonds spéculatifs obligent les fonds de placement à se couvrir contre le risque de défaillance. Alors les fonds spéculent de quatre manières⁶⁰ :

- à la hausse du risque (si un investisseur achète une protection à 5 ans pour 2 % et deux mois plus tard comme la crainte de défaillance grandit, il peut la revendre à 4 %)
- la faillite effective (par exemple un investisseur toucherait une indemnisation si la Grèce fait faillite, bien qu'il ne détienne pas de titres grecs)
- à la baisse du risque
- à la non-faillite (c'est faire courir la rumeur qu'un pays va faire faillite, mais sans y croire soi-même, donc c'est vendre une protection qu'on n'aura jamais à verser)

Les conséquences de la spéculation sur CDS sont ⁶¹:

- La contagion de la crise car les fonds qui ont perdu de l'argent sur les titres grecs ou irlandais se dépêchent de vendre leurs titres Espagnols, Portugais, voire même Italiens belges ou français ;
- De faire disparaître le marché de la dette souveraine c'est-à-dire celle émise par les Etats, comme a déjà disparu le marché de la dette du tiers monde ;
- Puisque les titres publics seront devenus des titres risqués, les fonds réclameront des taux plus élevés ; les pays vont éviter de s'endetter sachant que l'endettement les met sous la dépendance des marchés⁶².

Anne Laure Delatte préconise que plus la prime d'assurance est élevée, plus le taux d'intérêt obligataire est élevé, ce qui vient détériorer les conditions de financement des Etats souverains. Lorsque les marchés financiers sont tendus, le marché des CDS peut faire monter les taux d'intérêt obligataires, entraînant ainsi une amplification de la crise⁶³.

⁶⁰Mathieu et Sterdyniak. (2011), « Quand les marchés s'en mêlent : la crise des dettes souveraines dans la zone euro », OFCE, tiré site :economix.fr/pdf/workshops/2011_faillites/Mathieu-Sterdyniak.pdf, p.10.

⁶¹ Idem.

⁶² Idem, P11.

⁶³« marché des Crédit Défaut Swaps (CDS) », tiré du site internet : http://www.rouenbs.fr/images/pdf/CP/120316-Etude_CDSEurope_RouenBusinessSchool.pdf, consulté le:02/11/2013.

Selon Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel d'économie et conseiller de la Grèce au moment de la crise, les spéculateurs ont alimenté la crise grecque. En effet, le prix des assurances contre le risque de faillite de la Grèce a évolué de façon complètement incohérente durant la crise grecque. Joseph Stiglitz pointe du doigt le marché des CDS⁶⁴.

En guise de conclusion, les CDS souverains ne cessent de progresser, le marché des CDS a facilité la spéculation sur les obligations souveraines induisant une hausse des taux d'intérêt. Quant à l'évolution des primes de CDS, elles ont eu une tendance haussière due au déclenchement de la crise grecque et à l'effet de contagion vers d'autres pays.

3. Chronologie de la crise de la dette souveraine européenne

L'article de « La crise de la dette : une chance pour l'intégration européenne ? »⁶⁵ résume les principales dates marquantes de la crise de la dette souveraine européenne dont la chronologie est donnée comme suit:

2007-2008 : Crise des prêts immobiliers à risque américains (*subprimes*).

Octobre 2008 : Plans européens anti-crise : le total des plans nationaux de sauvetage visant à recapitaliser ou garantir le financement des banques représente une somme de près de 1 700 milliards d'euros.

Octobre 2009–octobre 2010

Début de la crise grecque.

21 octobre 2009 : le ministre grec des finances annonce une révision des prévisions de déficit budgétaire pour 2009. Contre les 3,7 % prévus en début d'année, il évoque un taux de 12,5 % du PIB. Ce chiffre est révisé une deuxième fois, le 22 avril 2010, pour s'élever à 13,6 %.

Il l'est une dernière fois, le 25 octobre 2010 pour atteindre finalement le chiffre de 15,4 % du PIB.

⁶⁴Joseph Stiglitz « Grèce: questions sur le fonctionnement des marchés », tiré du site :<http://www.les-crisis.fr/europe-austerite/>

⁶⁵<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000535-la-crise-de-la-dette-une-chance-pour-l-integration-europeenne/chronologie>, consulté le 25/11/2013.

Mai 2010 : Création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) par les 27 États membres de l'Union européenne visant à préserver la stabilité financière en Europe en fournissant une assistance financière aux États de la zone euro en difficulté économique.

Janvier 2011 : Création du mécanisme de stabilité financière.⁶⁶

Mars 2011 : Création du Mécanisme européen de stabilité (MES), un dispositif européen de gestion des crises financières de la zone euro qui remplace le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme de stabilité financière. Il met en place un fonds commun de créances qui peut lever des fonds sur les marchés financiers pour un montant allant jusqu'à 500 milliards de dollars.

Mars 2012 : Signature par 25 des 27 États membres de l'Union européenne du traité de stabilité, de coordination et de gouvernance pour l'Union économique et monétaire (TSCG). Il s'agit d'un mécanisme sur lequel se sont accordés 25 des 27 pays. Le texte du traité avait été arrêté le 30 janvier 2012 à Bruxelles entre les chefs d'État et de gouvernement. Il devait entrer en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2013.

28-29 juin 2012 : Adoption d'un "Pacte pour la croissance et l'emploi" par le Conseil européen. Il prévoit la mobilisation de 120 milliards d'euros par le biais des fonds structurels, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de "project bonds" destinés à financer de grands chantiers.

5 juillet 2012 : Baisse du taux directeur de la BCE (Banque centrale européenne) à son plus bas niveau historique pour alléger les coûts d'emprunts pour les banques, les entreprises et les ménages de la zone euro. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt vont être respectivement abaissés jusqu'à 0,75 %, 1,50 % et 0,00 %. Il s'agit de la troisième baisse de taux depuis que Mario Draghi est président de la BCE.⁶⁷

En septembre 2012 : La BCE annonce un programme illimité de rachat des dettes des pays de la zone euro ayant du mal à se refinancer sur les marchés qui permet à la BCE de racheter

⁶⁶«Chronologie : La crise en Europe (2008 - 2013) », tiré du site internet : <http://www.touteurope.eu/index.php?id=6429>, consulté le 25/11/2013.

⁶⁷Idem

des titres de dettes souveraines sur le marché secondaire. C'est un financement indirect des États, une activité qui était jusque-là considérée comme interdite⁶⁸.

4. Mécanismes de la contagion durant la crise de la dette souveraine

Il est nécessaire de mieux comprendre comment les chocs sur les marchés souverains affectent en profondeurs les marchés financiers et les systèmes bancaires. Les principaux vecteurs de propagation de cette crise de la dette souveraine ont été les taux d'intérêts des obligations d'Etat, le système bancaire et l'économie réelle.⁶⁹

4.1 Les taux d'intérêts des obligations d'état

Les obligations d'Etat sont en théorie considérées comme des actifs sans risques, elles sont une référence pour la valorisation de nombreux autres titres, ainsi, une augmentation des rendements souverains entraîne mécaniquement une hausse des coûts de financement pour tous les agents du secteur privé. Les investisseurs ont une vision de plus en plus négative de la situation dans les pays en difficulté de la zone euro. Ils comprennent progressivement que ces pays sont confrontés à une crise de solvabilité. Ces pays s'endettent en effet de plus en plus auprès de l'UE et du FMI ou des marchés financiers. L'augmentation de taux d'endettement se traduit par la dégradation de la solvabilité ce qui entraîne une hausse progressive des taux d'intérêt à long terme des pays concernés.⁷⁰

4.2 Le système bancaire

Les banques détiennent de la dette publique pour différentes raisons dont principalement, à des fins de gestion de risque et de liquidité, ainsi que pour s'en servir comme garantie les prêts interbancaire, et l'accès à des liquidités publiques.

Aussi, la crise de la dette souveraine provoque une intensification des tensions sur les financements des banques européennes. L'augmentation des rendements souverains sur les obligations émises conduit à une hausse des rendements sur les obligations émises par les banques. De plus comme ces banques possèdent des positions importantes en obligations souveraine, la perception du risque bancaire sera de plus en plus négative et les coûts de

⁶⁸ «Chronologie : La crise en Europe (2008 - 2013) », Op.cit.

⁶⁹ Emmanuel JEAN, Op.cit, P26.

⁷⁰ Idem

financement de ces banques augmenteront continument. Or une forte hausse des coûts de financement pénalise la rentabilité des banques et limite leur capacité à octroyer des crédits⁷¹.

4.3 L'économie réelle

La croissance économique a été soutenue par des investissements et des dépenses publiques. Leur baisse pourrait donc peser sur la reprise. Dans les pays en difficulté avec leurs finances publique, les entrepreneurs privé sont donc pénalisés, et le seront encore plus dans le cas où les prêteurs privés seraient inclus dans la restructuration des dettes publiques. Dans ces pays, les entreprises seront confrontées à des coûts de financement plus élevés et à des hausses des intérêts des crédits bancaires suite a l'augmentation des coûts de financement obligataire des banques.⁷²

⁷¹Emmanuel JEAN, Op.cit, P27.

⁷² Idem

Conclusion

La crise de la dette souveraine a touché plusieurs pays dans la zone monétaire de l'euro, cette zone a été constituée en 1999, par la conclusion de plusieurs traités qui organisent l'intégration des pays participants. Elle a touché principalement et premièrement la Grèce puis, elle s'est propagée vers l'Irlande, le Portugal et l'Espagne.

Cette crise a pour origine principal la crise financière de 2008 qui explique l'endettement excessif en Europe. Elle avait des différentes causes qui se divisent entre causes communes et causes liées aux conditions de chacun de ces pays qui sont liées à leurs caractéristiques socioéconomiques.

Pour affronter cette crise, les gouvernements ont appliqué plusieurs séries de réforme et plans de sauvetage. Ces mesures ont contribué à influencer l'évolution du taux des obligations des pays. Les agences de notation ont joué un rôle aggravant la dégradation des notes souveraines des pays. La BCE et le FMI ont tenté par leurs interventions de réduire la méfiance des agents et d'empêcher les effets de contagion.

Dans le chapitre suivant, nous allons présenter l'état des pays maghrébins avant le déclenchement de la crise de la dette souveraine. Nous mettons l'accent sur la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'Europe via les accords d'associations signés entre les pays maghrébins et l'UE.

Chapitre II

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Introduction

A l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance croissante des économies, de la constitution de grands ensembles économiques, le partenariat euro-méditerranéen (dit processus de Barcelone, 27-28 novembre 1995), mis en place par l'Union Européenne et ses voisins des rives méridionales et orientales de la méditerranée , a marqué un tournant dans les relations de l'Union avec ses voisins méditerranéens et plus particulièrement les pays du Maghreb .Il a rompu avec une approche traditionnelle , essentiellement bilatérale et commerciale , et opté pour une stratégie globale, multilatérale durable, visant à établir une zone de paix et de stabilité partagées, de plus d'un milliard d'habitants.

L'objet de ce chapitre, est de présenter les accords d'associations UE – les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Il est scindé en trois sections, la première section sera consacrée pour les accords d'associations Algérie-UE, la seconde pour présenter les accords d'associations Maroc- UE, et la troisième, sur les accords d'associations Tunisie- UE.

Section 1: L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE.

La mondialisation du commerce international dans le cadre notamment de la dynamique de l'OMC et l'émergence de grands pôles économiques régionaux représentent pour les pays du sud de la méditerranée une opportunité réelle pour éviter la marginalisation et pour s'intégrer dans le nouveau cadre économique mondiale.

Cette tendance à l'émergence des groupements régionaux et la création des grands espaces d'échanges, constitue pour ces pays une forte incitation à une profonde révision des accords de coopération de 1976, dans le sens d'une approche globale, plus intégrée, plus équilibrée et plus dynamique des relations entre l'Union européenne et les pays du Maghreb.

A cet égard, et lors de la conférence ministérielle euro- méditerranéenne de Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, l'UE s'est engagée dans la signature de nouveaux accords d'associations de la nouvelle génération, avec les pays du sud méditerranéens. Pour l'Algérie les négociations se sont terminées début 2002, l'accord a été signé le 22 avril 2002 à l'occasion de la cinquième conférence ministérielle euro- méditerranéenne qui s'est réunie à Valence en Espagne. L'accord prévoit un resserrement des relations entre l'UE et l'Algérie, il s'est focalisé autour de l'instauration d'une zone de libre échange qui constitue la pierre angulaire, en matière économique, de la nouvelle politique de partenariat euro- méditerranéen.¹

Nous allons, dans cette section, tracer l'évolution des relations entre l'Algérie et la Communauté Européenne(CE), ainsi que du contenu de l'accord d'association qui lie les deux parties, ses objectifs, ses effets sur le commerce extérieur algérien.

1. L'évolution historique des relations euro-algérienne

Les relations entre l'Europe et l'Algérie ont commencé à être tissées dès l'indépendance algérienne. Il s'agissait à cette époque d'un accord bilatéral commercial préférentiel permettant à l'Algérie de continuer à écouler sur le marché européen ses produits agricoles notamment le vin². En 1978, l'accord d'association entre l'UE et l'Algérie est entré en vigueur, signé en 1976. Cet accord s'inscrivait dans une «Approche Globale méditerranéenne», première politique européenne envers ses voisins.

¹Khaled Bichara, "le partenariat euro méditerranéen après la conférence de Barcelone", L'Hamartton, 1996.

² Tiré du document : supplément 50° anniversaire de l'indépendance. P.02.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Dès 1995, l'année de mise en place le partenariat euro-méditerranéen à Barcelone³, l'Algérie a participé à toutes les réunions régionales qui suivent. En 2002 à Valence, un accord d'association est signé et commence sa mise en œuvre en septembre 2005, il devrait aboutir à la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2020, au lieu de 2017. Les accords d'associations mis en place dans le processus de Barcelone ont deux dimensions principales. Primo une dimension bilatérale qui a permis à l'Algérie, depuis 1995, de bénéficier des fonds MEDA I et II ainsi de l'instrument financier de voisinage et de partenariat. Deuxio, une dimension régionale à travers le partenariat euro-méditerranéen qui a permis la mise en place de toute une série de projets⁴.

En juillet 2008, le partenariat, avec l'instauration de l'Union pour la Méditerranée, s'est élargi à de nouveaux pays méditerranéens et ciblé des grands programmes structurants, en préparant une zone de libre-échange et en instaurant une région de prospérité et de stabilité partagée⁵.

2. Les grands axes de l'accord d'association

Les grands axes de la coopération prévus par l'accord d'association : la coopération politique, économique et commerciale.

Vu que notre objectif est la coopération économique et commerciale, nous établissons seulement un petit passage sur la coopération politique.

2.1 La coopération politique

La coopération politique entre l'Algérie et l'UE en vertu de l'accord d'association est basée sur le respect des droits fondamentaux de l'Homme, ils sont même considérés comme condition de toute attribution financière ou aide sous forme MEDA ou attribution de la banque européenne d'investissement.

³ La déclaration de Barcelone a été adoptée le 28 novembre 1995 par les ministres des affaires étrangères des 15 Etats membres de l'UE et de 12 Etats du sud et de l'est de la méditerranée (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Malte, Maroc, Territoire palestiniens, Tunisie, Turquie).

⁴ Tiré du document : supplément 50^e anniversaire de l'indépendance p. 3

⁵ Idem, p3.

2.2 La coopération économique

La coopération économique touche beaucoup de domaines, agricole, industriel, la pêche, le domaine scientifique, la production et l'environnement. Les deux parties peuvent déterminer d'un commun accord de nouveaux champs de coopération non mentionnés dans les textes de l'accord⁶.

L'accord prévoit d'autres champs de coopération. Premièrement, la nécessité du renforcement de l'éducation et de la formation en se basant sur les spécialités qui sont en lien direct avec l'environnement des entreprises, et la mise à niveau du système financier et bancaire afin de le rendre compatible avec les besoins de financement de l'entreprise.

De sa part, l'Algérie devait inciter les opérateurs économiques à coopérer, et ce par le truchement de la mise sur pied d'un certain nombre d'actions susceptibles d'encourager le contact entre les opérateurs concernés, et en premier ordre, un climat d'accueil favorable et un environnement des affaires propice⁷.

Enfin, l'accord prévoit également de soutenir les efforts de modernisation et de restructuration de l'industrie entrepris par les secteurs publics et privés en Algérie et de promouvoir le développement des PME⁸.

2.3 La coopération commerciale

L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE vise à faciliter et à développer les échanges entre les deux partenaires et à établir progressivement une zone de libre-échange.

L'établissement de la zone de libre-échange se fera selon les dispositifs fixés par le titre III de l'accord relatif à la circulation des marchandises, ce dernier répartit la démarche de démantèlement comme suit :

- le chapitre 1 consacré aux produits industriels (les chapitres 25 à 97 de la nomenclature douanière algérienne) ;

⁶ Article 47 de l'accord d'association entre l'UE et l'Algérie.

⁷ Alane Hakim, « la question des zones des libres, études de cas de l'accord d'association Algérie-UE Mémoire de Magistère », université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2007/2008.

⁸ Idem.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

- le chapitre 2 concerne les produits agricoles, de pêches, et agricoles transformés (chapitre 1 à 24 de la nomenclature douanière algérienne) ;
- Le chapitre 3 est consacré aux dispositifs communs aux deux produits.

Le titre III prévoit deux types de démantèlement, un démantèlement immédiat (produit primaire)⁹ et progressif pour les produits originaires¹⁰ de l'UE.

2.4 Coopération financière

Pour compenser les pertes que subiront ses partenaires maghrébins, l'UE a mis des mesures d'accompagnement en aides financières octroyés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il y eut deux programmes baptisés respectivement, MEDA I et MEDA II.

2.4.1 Le programme MEDA I

MEDA I (1995-1999) s'est concentré sur le développement du secteur privé et sur l'équilibre socio-économique dans le pays, l'Algérie en a été un bénéficiaire marginal, recevant seulement 6.5% des fonds engagés.

Tableau N°6 : Montants des engagements du programme MEDA I (En millions d'euros)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	total
engagement (M€)	-	-	41	95	28	164

Source : document, instrument européenne de voisinage et de partenariat 2007-2010.

2.4.2 Le programme MEDA II

L'UE a porté l'enveloppe financière consacrée à MEDA II à 5,350 milliards d'euros, à ventiler sur les mêmes pays, sur une période de 7 ans (soit 2000-2006).¹¹ Le tableau N°7 montre les engagements MEDA II(million d'euros)

⁹ Exemple de produits concernés : chlorure de sodium ; graphite naturel ; craie ; blocs et briques pour la construction ; cabines préfabriquées, etc.

¹⁰ Exemple : huiles bitumineuses ; cokes et semi cokes ; microfilms ; rails ; ressorts à larmes et leurs larmes ; parties briques et allumeurs, etc.

¹¹<http://www.medeas.be/fr/pays/algerie/rerelations-eu-algerie/>. Consulté en mars 2014.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Tableau N°7: Les engagements MEDA II.(En Millions d'euro).

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagement	30 .2	60	50	45	55	60	46

Sources : - Commission européenne et Document de stratégie 2002-2006

Selon le Pr Kheladi, l'Algérie a destiné son programme, essentiellement, à la modernisation de l'administration, portant l'action sur les secteurs suivants : Management de l'économie, Facilitation du commerce, Accompagnement de l'accord, Appui aux Organisations Non Gouvernementales, Appui à la Police de proximité rurale, Appui à la libéralisation et à la réforme du secteur des transports.¹²

2.4.3 Aide de la BEI à l'Algérie

Il est à regretter, seulement, (comme le montre le tableau N°8) que le pays n'ait pu mobiliser que la modeste somme de 30 millions d'euros sur les 164 qu'il aurait pu.¹³

Tableau N°8 : Répartition annuelle des aides de la BEI.(En million d'euro)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	total
BEI (prêt)	100	115	335	30	0	143	225	227	230	0	10	1415

Source document, instrument européenne de voisinage et de partenariat 2007-2010.

3. Les objectifs de l'accord d'association

L'accord d'association entre la CE et l'Algérie a pour objectifs¹⁴:

- Offrir un cadre approprié au dialogue politique entre les parties afin de permettre le renforcement de leurs relations et de leur coopération dans tous les domaines qu'elles estimeront pertinents.
- Développer les échanges, assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties, et fixer les conditions de la libération progressive des échanges de biens, services et de capitaux.
- Favoriser les échanges humains, notamment dans le cadre des procédures administratives.
- Encourager l'intégration maghrébine en favorisant les échanges et la coopération au sein de l'ensemble maghrébin et entre celui-ci et la communauté et ses États membres.

¹²KHELADI Mokhtar, « L'Accord d'association Algérie-UE : un bilan-critique » P5.

¹³Idem

¹⁴Tiré du document : Rapport annuel de 2010 de la coopération UE-Algerie.p12

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

- Promouvoir la coopération dans les domaines économique, sociale, culturelle financière.

4. Les effets de l'accord d'association sur l'économie algérienne

Nous allons étudier les échanges commerciaux entre les deux partenaires, l'évolution des recettes douanières et les IDE après la signature de l'accord en 2002.

4.1 L'effet de l'accord d'association sur le commerce extérieur algérien

Les pays de l'Union Européen restent toujours les principaux partenaires de l'Algérie. A l'intérieur de cette région économique, notre principal client est l'Italie. Pour les principaux fournisseurs, la France occupe toujours le premier rang, suivie par l'Italie et l'Allemagne.¹⁵

L'effet de l'accord d'association avec l'UE sur la balance commerciale est une croissance lente des exportations, et une croissance des importations liée à l'augmentation de la consommation des ménages suite à une diversification des produits offert sur le marché domestique par des entreprises étrangères installées dans le pays. Le tableau n°9 montre l'évolution des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE entre 2003-2008.

Tableau N°9 : Evolution des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE (En Mds \$)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Importation	7.954	10.097	11.255	11.729	14.427	20.985
Exportation	14.503	17.396	25.793	28.750	26.833	41.246
Solde	6.549	7.299	14.021	17.021	12.606	20.261

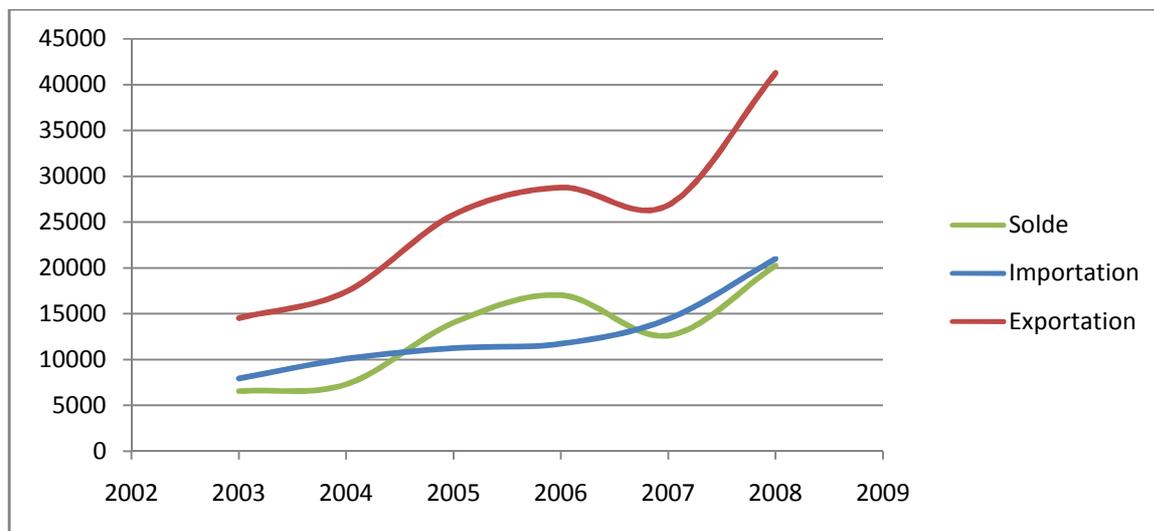
Source : ministre de commerce algérien.

L'analyse de l'évolution des importations algériennes en provenance de l'UE durant la période 2003 jusqu'à 2008, illustrée par le graphique ci-dessous, fait ressortir une croissance légère avant 2005, mais dès l'entrée en vigueur de l'accord d'association, les importations algériennes ont connu une augmentation plus rapide, passant de 11.255 Mds\$ en 2005 à 20,985 Mds\$ en 2008.

¹⁵ Tiré du document de ministère des finances direction générale de la douane. Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie .année 2008, P5.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Graphique N°4 : Evolution des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE.



Source : Réalisé par nous même à partir des données du tableau n°9 précédent.

Par rapport aux importations algériennes vers l'UE, ses exportations, malgré qu'elles affichent une croissance, mais elles sont composées majoritairement des hydrocarbures, et ces exportations HH demeurent insignifiantes et ne couvrent que 2.8% des importations (2009), elles restent marginales comparativement aux exportations totales vers cette région. Les exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'Union européenne ont enregistré 1064 Millions de dollars l'année 2010, contre 617 Millions de dollars durant la période correspondante en 2009, soit une évolution de 57,90%.

4.2 L'effet des accords d'association sur les IDE en Algérie

Les accords de libre-échange, y compris l'accord d'association avec l'UE, sont interprétés par les investisseurs étrangers comme un indice d'une plus grande ouverture internationale.

Le tableau suivant montre l'évolution des flux d'IDE à destination de l'Algérie.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

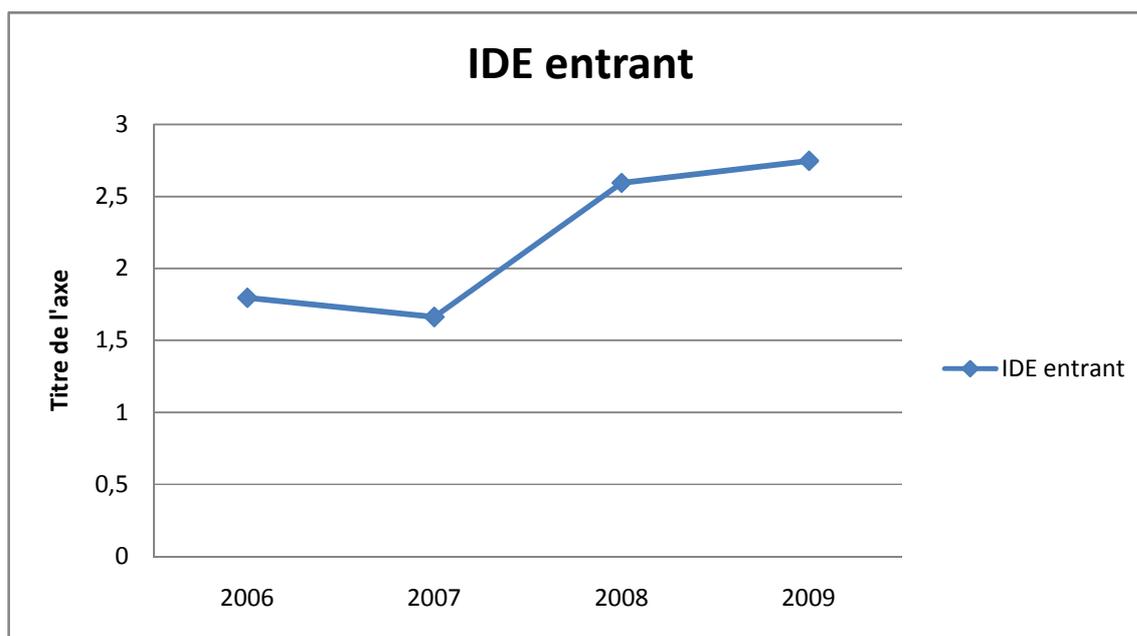
Tableau N°10 : Evolution des flux d'IDE à destination de l'Algérie (2006-2012).

Année	2006	2007	2008	2009
IDE	1795	1662	2594	2746

Source : CNUCED

(En millions \$)

Graphique n°5 : Evolution des IDE à destination de l'Algérie



Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

Une année après l'entrée en vigueur de l'accord d'association Algérie –UE, les flux d'IDE entrants en Algérie ont connu leur forte augmentation de 2007 à 2009, passant de 1662 à 2746 millions USD.

4.3 Effet du démantèlement tarifaire sur les recettes douanières

La Direction générale des Douanes (DGD) a indiqué, que les recettes douanières de l'Algérie ont atteint 940 milliards de dinars en 2013, contre 792,84 milliards de dinars en 2012, soit une hausse de 18,57%.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des recettes douanières algérienne.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Tableau N°11: Evolution des recettes douanières algérienne.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes Douanières	310,97	283,99	343,29	493,54	460,2	492,5	578,64	792,84	940

Source : Direction générales des douanes. (En milliards DA)

L'évolution excessive des recettes douanières est expliquée, selon la direction concernée par l'augmentation excessive des échanges commerciaux du pays. Ainsi que ces chiffres aurait doublé s'il n'y avait pas de réduction sur les droits de douanes dans les échanges commerciaux avec l'UE. En effet, selon M Allaoua, le démantèlement tarifaire mis en œuvre avec l'UE a fait perdre à l'Algérie 2,5 milliards de dollars de recettes au Trésor entre 2005 et 2009.¹⁶

Selon une simulation élaborée pour évaluer l'impact fiscal de la mise en œuvre de l'accord d'association, l'Algérie aurait perdu 8,5 milliards de dollars entre 2010 et 2017 si le démantèlement tarifaire est maintenu, ajoute M. Allaoua.

Conclusion

L'intégration de l'Algérie dans cet accord avant de négocier son adhésion à l'OMC est un «choix stratégique» afin de développer les PME et de préparer les industries naissantes pour affronter la concurrence étrangère. Cet accord en question favorise beaucoup plus l'UE, au plan des échanges commerciaux.

La libéralisation de façon progressive et réciproque des marchés de chaque parties a fait de l'UE le premier fournisseur du marché algérien, aussi l'UE absorbe plus de la moitié des exportations algériennes, chose qui accentue la dépendance de notre pays vis-à-vis de cette Union et élargit le risque d'être contaminé par des crises futures qui peuvent affectées l'UE.

¹⁶S.Allaoua, Le directeur générale du département Europe au ministère des Affaires étrangères, interrogé par l'APS.

Section 2: L'accord d'association entre le Maroc et l'UE

Les relations bilatérales entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne se sont intensifiées selon un rythme progressif et soutenu depuis la signature, en 1969, du premier Accord Maroc-CEE, dont la vocation était exclusivement commerciale. Cette coopération a ensuite évolué pour aboutir à un nouvel Accord en 1976, renégocié en 1988, contenant à la fois des dispositions commerciales, économiques, sociales et financières.¹⁷

Le champ de coopération entre le Royaume du Maroc et l'UE s'est, par la suite, élargi avec la signature d'un accord d'association, le 26 février 1996, entré en vigueur en mars 2000. Cet accord, qui régit les relations entre les deux parties à ce jour, englobe les dimensions politiques et sécuritaires, économiques, commerciales et socioculturelles.¹⁸

Nous allons, dans cette section, présenter les grands axes de l'AA et ses effets sur l'économie marocaine.

1. L'évolution historique des relations euro-marocaines

Dès son accession à l'indépendance en 1956, le Maroc fait le choix de se tourner politiquement et économiquement vers l'Europe. Le Maroc était pour un accord de coopération global (économie, finance, technique) tandis que le mandat de la Commission était limité aux relations commerciales. L'accord d'association est signé à Rabat en 1969, il marque le début de la relation entre la CEE et le Maroc. Pour ce dernier, c'est le point de départ d'une dynamique de coopération bilatérale¹⁹.

A la suite de l'adhésion de la Grande Bretagne, de l'Irlande et du Danemark (1972), un protocole additionnel à l'accord de 1969 est adopté.

En 1976, on assistait à la signature d'un accord de coopération entré en vigueur le 1er novembre 1978. Cet accord porte sur la coopération commerciale, financière, technique et dans le domaine de la main d'œuvre. Il ouvre un accès préférentiel aux produits industriels marocains et des réductions tarifaires pour les produits agricoles. Par ailleurs, la libéralisation

¹⁷ Délégation européenne au Maroc

¹⁸ Idem

¹⁹ Un produit est dit marocain si 40 à 50% minimum est d'origine marocaine

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

de l'économie mondiale provoque la disparition inéluctable des avantages du Maroc contenus dans l'accord de coopération 1976 notamment avec la signature des ALE que la CEE conclus avec d'autres régions du monde (ACP, PECO).²⁰

Les propositions de la Commission européenne sont consacrées de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone en 1995. La déclaration de Barcelone, adoptée à l'issue de la Conférence comporte trois volets : « le partenariat politique et de sécurité, le partenariat économique et financier et le partenariat social, culturel et humain ».

En 2004, L'UE propose à ses voisins de l'Est et du Sud une relation privilégiée, en instituant la politique européenne de voisinage (PEV). La PEV s'adresse aux voisins géographiques de l'Union n'ayant pas vocation à l'adhésion. Elle repose sur une idée fondamentale : « il est dans l'intérêt mutuel de l'Union et de ses voisins de bâtir une relation plus forte et plus profonde ... car, la pauvreté, le chômage, les conflits gelés risquent d'avoir des répercussions sur l'Union Européenne en terme d'immigration clandestine, de dégradation de l'environnement et de terrorisme »²¹.

Pour la mise en œuvre, l'Union conclut avec les pays concernés des « plans d'action PEV »²² sur trois ans renouvelables. Ces plans sont adaptés à la situation spécifique de chaque partenaire et comportent des actions communes accompagnées d'instruments financiers. Dans le domaine de la PEV, le Maroc apparaît comme le pays le plus avancé. En effet, le Maroc a utilisé la totalité des fonds européens du programme MEDA²³.

2. Les grands axes de l'accord du partenariat Maroc-UE

Depuis cette initiative, les déclarations se multiplient, de part et d'autre, en faveur du statut avancé²⁴.

²⁰ Règlement CEE N° : 2211/78 du conseil du 26 septembre 1978, JOCE L. 264 du 27 septembre 1978.

²¹ Citation issue de l'article 726 de la PEV.

²² Voir http://eeas.europa.eu/enp/index_fr.htm. Consulté en février 2014.

²³ J.L. Fuguet, B. Guilhon, N. Roux « La politique européenne de voisinage », P4

²⁴ Maroc Hebdo International N° 633 du 24 au 30 décembre 2004 et www.maec.gov.ma/Brochure.pdf.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Le statut avancé est avant tout une revendication du Maroc. Au delà de la proximité géographique, des liens historiques et économiques, le Maroc voit dans l'ancrage européen un moyen de se moderniser et de se développer.²⁵

2.1 La coopération en matière économique

Pour optimiser le partenariat euro-marocain, il est nécessaire que les partenaires développent le dialogue en matière de politique économique. La coordination de la politique économique marocaine avec celle de l'UE peut être développée à travers une collaboration accrue entre le Conseil économique et social européen et les groupes d'intérêt socio-économiques marocains²⁶.

Les entreprises sont les principaux acteurs du statut avancé et de la libéralisation du commerce entre le Maroc et l'UE. Pour développer les investissements entre le Maroc et l'UE, les parties pourraient mettre en place un Conseil des entreprises. Ce conseil pourrait fonctionner comme un forum réunissant les principales entreprises européennes présentes au Maroc et leurs partenaires marocains, en vue de créer des liens entre les organismes européens et les associations locales d'entreprises et de contribuer ainsi à l'expansion du commerce et des investissements²⁷.

2.2 La coopération de la politique monétaire

La libéralisation des paiements courants entre le Maroc et l'UE est un puissant facteur en faveur de la libre convertibilité du dirham marocain. Dans l'article 33 de l'accord, les parties « s'engagent à autoriser, dans une monnaie librement convertible, tous les paiements courants relatifs à des transactions courantes ». Une monnaie est librement convertible quand « les résidents et non-résidents peuvent effectuer des paiements courants relatifs à des transactions internationales courantes ».²⁸

Le renforcement du partenariat euro-marocain en matière monétaire consiste à institutionnaliser le dialogue entre la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Banque al

²⁵ S.E. FathallahSijilmassi, , colloque du 24 janvier 2008, IEP, Paris, sous thème « Le rapprochement avec l'UE, un choix fondamental pour le Maroc ».

²⁶ S.E. FathallahSijilmass. Op.cite.

²⁷ déclaration de l'UE, Bruxelles 23 juillet 2007.

²⁸ CARREAU (D.), JUILLARD (P.), *Droit international économique*, Dalloz, Paris, 3ème éd., 2007, p. 585

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Maghreb. D'ailleurs, la Banque al Maghreb a réformé ses statuts sur le modèle du statut de la BCE²⁹.

2.3 La coopération dans les domaines du transport et énergie

Le Maroc et l'UE envisagent de renforcer leurs relations dans une série de secteurs, notamment, en matière de transport et d'énergie. A cet égard, l'accord dit « open sky » (ciel ouvert) a été signé le 12 décembre 2006 est le premier du genre entre l'UE et un pays non européen, il permet d'accroître les vols entre le Maroc et l'UE, à des prix raisonnables.

Par ailleurs, le Maroc est un pays à la pointe de la coopération dans le domaine technologique, avec l'accord de coopération sur Galileo. Galileo est le programme européen de radionavigation par satellite. C'est un projet qui nécessite un investissement de près de trois milliards d'euros d'ici à 2020. Les bénéfices attendus sont énormes : 150 000 créations d'emploi, et un marché de 300 milliards d'euros dans les secteurs du transport maritime et aérien, du transport routier, la lutte contre la fraude, les télécommunications, l'aide aux handicapés.³⁰ La coopération Maroc-UE vise aussi à soutenir le Maroc dans l'amélioration de ses réseaux de transport, notamment, le port Tanger-Med, ou le projet de tunnel ferroviaire sous le détroit de Gibraltar³¹.

2.4 La coopération en matière sociale, culturelle et humaine

Le Maroc souhaite inclure la dimension sociale, culturelle et humaine dans son partenariat privilégié avec la Communauté. Il participe à un ensemble de programmes européens pour la formation et la mobilité des étudiants. Parmi ces programmes, il y a SOCRATES (mobilité des étudiants), LEONARDO DA VINCI (pour la formation professionnelle), MEDIA (pour la formation destinée à l'audiovisuel) et JEAN MONNET (pour l'octroi de bourses aux étudiants pour des études sur l'intégration européenne).³²

²⁹ Voir, <http://www.financesmediterranee.com/pdf/maroc-banque%20centrale-05-2006.pdf>.consulté en février 2014.

³⁰ Maroc et UE, perspectives pour un partenariat énergétique.9^{ème} rencontre scientifique annuelle à Rabat.pdf.

³¹ Voir <http://www.secegsa.com/>.consulté en février 2014.

³² Voir <http://www.diplomatie.ma/Politique%/MarocetlUnioneurop/language/en-US/Default>.consulté en février 2014.

2.5 Coopération financière

Le programme MEDA vise à mettre en œuvre les mesures de coopération destinées à aider les pays tiers méditerranéens à procéder à des réformes de leurs structures économiques et sociales et à atténuer les effets du développement économique sur le plan social et environnemental.³³

Le programme MEDA I pour la période 1996- 1999, le Maroc a reçu, pour la période 1996-1999, 450 millions d'euros. Au titre de 1999, 130 millions d'euros se sont ajoutés à cette première enveloppe de 450 millions d'euros, mais en réalité, le Maroc n'a reçu que 127 millions d'euros contre 656 millions d'euros d'engagement³⁴.

Dans le cadre du programme MEDA I et MEDA II, la délégation de la commission européenne au Maroc affiche que les paiements des deux programmes ont atteint 783 millions d'euros sur 1 472 millions d'euros d'engagement.

3. Les objectifs de l'accord d'association

✓ Sur le plan économique

En ce qui concerne la coopération économique, l'accord met en avant les éléments qui favorisent le développement, comme les questions macro-économiques, les investissements et la coopération économique, ainsi que sur la science, la technologie, la protection de l'environnement, la lutte contre les stupéfiants et le blanchiment des capitaux.³⁵

✓ Sur le plan agricole

Il est à noter que comme dans toute négociation commerciale, qu'elle soit bilatérale, multilatérale ou régionale, ce dossier occupe une place centrale. Il s'agit en fait d'une question très sensible pour les deux partenaires aussi bien politiquement, économiquement que commercialement.³⁶

³³ Voir : http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/mediterranean_fr.htm. Consulté en mars 2014.

³⁴ HIND (J.) : « L'accord de libre échange Maroc-États-Unis ». Actes du colloque organisé à Tunis les 3 et 4 mars 2006, Pedone, 2007, pp. 163-191. (extrait en pdf).

³⁵ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/accord+d%27aasociation+UE+et+maroc>. Consulté en février 2014.

³⁶ missionmaroc.eu/relations-maroc-ue/cooperation-sectorielle/agriculture/. Consulté en février 2014.

✓ Sur le plan industriel

Les produits marocains bénéficient de l'accès libre, c'est-à-dire en franchise de douane sauf pour le secteur textile/habillement. Ce qui n'est pas le cas pour les importations communautaires de ces produits. C'est ce qui peut désavantager le Maroc compte tenu de la fragilité de sa production industrielle « car le libre-échange peut être difficile pour un pays qui a des industries naissantes ».³⁷

✓ Sur le plan financier

S'agissant de la coopération financière, il semblerait que les instances communautaires envisagent la création de nouveaux instruments et en particulier le projet d'une banque euromaghrébine sur le modèle de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (B.E.R.D) en faveur des pays de l'Est. En fait, la coopération financière devrait porter comme l'a indiqué M. Juan Prat sur l'aide à la balance des paiements, le financement de projets de modernisation, l'incitation à l'investissement privé, l'aide aux projets, au coût social de l'ajustement.³⁸

4. Les effets de l'accord d'association sur l'économie marocaine

Les effets seront appréciés par rapport au commerce extérieur, les IDE et l'évolution des droits de douanes.

4.1 L'effet de l'accord d'association sur le commerce extérieur

Sous l'effet de l'évolution de la demande étrangère adressée au Maroc, les transactions commerciales réalisées dans le cadre des Accords d'Association ou de Libre-échange ont enregistré des progressions notables. Le Tableau ci-dessous montre l'évolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.

³⁷ Les relations du Maroc avec l'UE : du partenariat au statut avancé. Novembre 2007.

³⁸ eas.europa.eu/morocco/docs/document-conjoint_fr.pdf

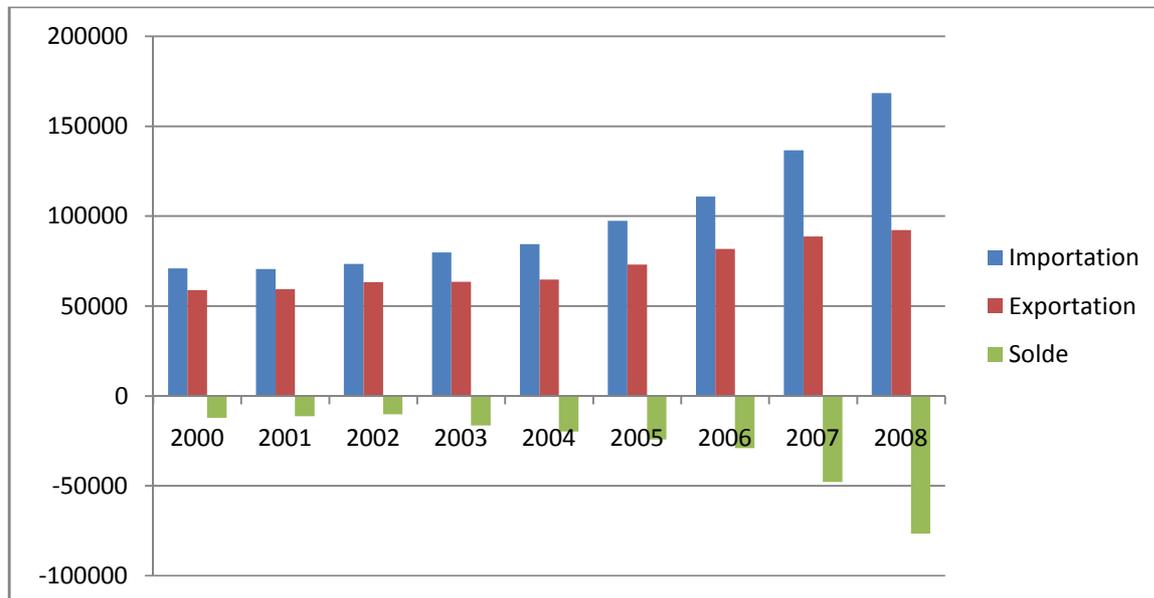
Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Tableau N°12 : Evolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.

	Importation	Exportation	Solde
2000	70 941,2	58 868,3	-12 072,9
2001	70 603,2	59 430,6	-11 172,6
2002	73 421,4	63 250,8	-10 170,6
2003	79 871,8	63 478,4	-16 393,4
2004	84 460,3	64 730,9	-19 729,4
2005	97 345,7	73 154,2	-24 191,5
2006	110 836,2	81 792,5	-29 043,7
2007	136 646,2	88 776,9	-47 869,3
2008	168 487,1	92 198,4	-76 648,7

Réalisé par nous-mêmes à partir des différents bilans annuels publiés par l'Office des changes marocain.

Graphique N°6 : Evolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des différentes données de l'office des changes marocain.

Le tableau ci-dessous, démontre la part importante de l'UE dans le commerce extérieur du Maroc. En d'autre manière, il montre la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'UE.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Tableau N° 13: la part de l'UE dans le commerce extérieur marocain.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Importation	59,1	55,3	58	60,2	56,5	53,2	53,1	52,9	51,9	52,4	49,2	47,6
Exportation	75,7	73,2	74	76,5	74,6	74	73,4	72	59,2	66	59,7	58,7

Source : Tableau du bord annuel de l'économie marocaine. DEPF. P32.

➤ Pour les importations

L'Europe est le premier fournisseur du Maroc. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'UE, les importations en provenance de cette dernière ne cessent d'augmenter. Le graphique N°6, éclaire la situation de la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'UE (57,1% à l'importation) contrairement aux autres fournisseurs. Ainsi, l'article 19§1 et 2 de l'accord pose l'interdiction des restrictions quantitatives (MEERQ)³⁹, par l'interdiction de créer de nouvelles entraves et par la suppression progressive des restrictions existantes. Cela explique la part importante de l'UE dans les importations marocaines.⁴⁰

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association entre le Maroc et l'UE, les importations n'ont pas cessé de progresser, passant de 70.941 Mds DH en 2000, à 168.487 Mds DH en 2008. Cette augmentation est due selon certains économistes marocains à la suppression excessive des barrières douanières ainsi la progression des échanges intra-branches suite à la montée appréciable des filiales européennes sur le territoire marocain.

➤ Pour les exportations

Les échanges commerciaux du Maroc avec l'extérieur sont largement prédominés par l'Europe, principal partenaire commercial du Maroc. En effet, l'Europe a participé en 2010 pour 59,7% dans le total des transactions commerciales (57,1% à l'importation et 65% à

³⁹ La Cour de justice des Communautés Européennes (CJCE) a donné une définition extensive des MEERQ dans l'arrêt Dassonville, 11 juillet 1974, Aff. 8/74, Rec.837 : « toute réglementation commerciale des Etats membres susceptible d'entraver, directement ou indirectement, actuellement ou potentiellement, le commerce intra-communautaire est à considérer comme mesure d'effet équivalent à des restrictions quantitative ».

⁴⁰ Consulter le site de Moody Certification Maroc, <http://www.moodycertification.ma/>

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

l'exportation). L'USA se place en deuxième position avec 21,9% (24,8% à l'importation et 16,2% à l'exportation). L'Europe a absorbé près de 60% des exportations marocaines. Les deux principaux clients étaient la France (22,6%) et l'Espagne (16,9%), l'Italie (3,4%) arrive au 6^e rang⁴¹.

Les exportations en provenance de l'UE ont progressé d'une façon appréciable, passant de 58.868 Mds DH en 2000 à 92.198 Mds DH en 2008 soit une augmentation de 56%. Les économistes marocains expliquent cette augmentation appréciable par la baisse des droits de douane et l'amplification des ventes du phosphate et dérivés sur le marché européen.

4.2 L'effet du démantèlement tarifaire sur les recettes douanières marocaines

Dans l'accord d'association, le Maroc s'est engagé à baisser progressivement les droits de douane et taxes sur toutes les importations de produits industriels européens.⁴²

Tableau N°14: Evolution des recettes douanières marocaine.

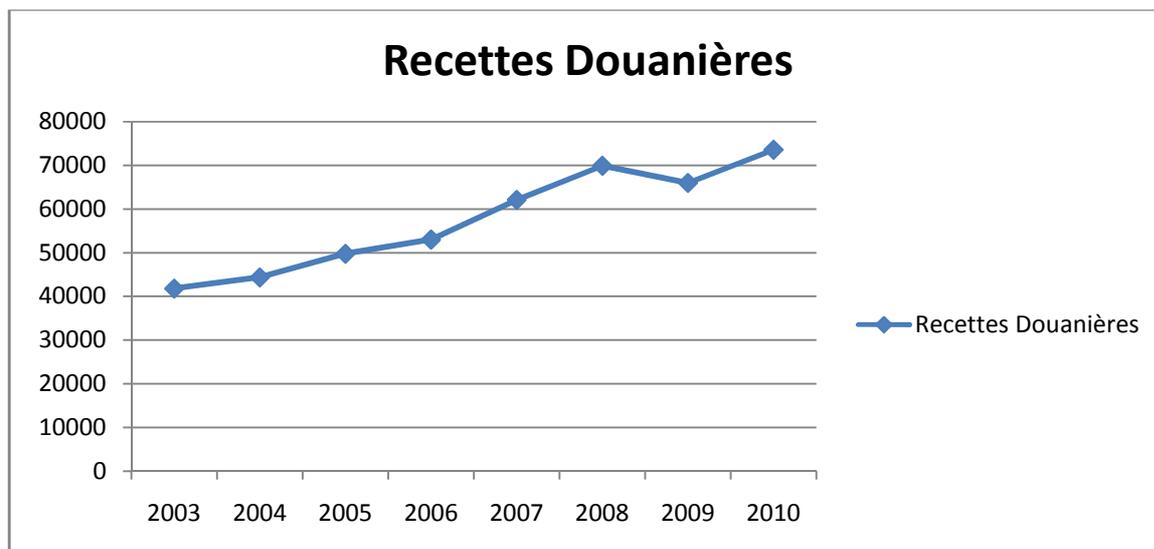
Année	Droit d'importation	TIC	TVA	Autres recettes	Total
2003	11 296,7	15 083,5	14 507,2	926,90	41 814,3
2004	11377,7	14488,9	16827,2	1 764,7	44 368,5
2005	12384,5	15201,5	19839,9	2 332,1	49 757,9
2006	12314,6	15681	22499,5	2 518,8	53 013,8
2007	13385,8	17314,6	29023	2 377,5	62 100,9
2008	13679,8	18688,8	35433,1	2 655,6	69 898,4
2009	11805,6	19630,5	32 593,6	1 954,2	65 984,0
2010	12244,8	21132,9	38 436,6	3 186	73 558,6

Source : Les services de douanes marocaine.

⁴¹ IHRAI (S.), « Le non renouvellement en 2001 de l'accord de pêche Maroc/Union Européenne », *A.D.Mer*, 2001, Tome IV, p. 135-150.

⁴² Revue de la banque marocaine du commerce, n°265, juin 1999.

Graphique N°7 : Evolution des recettes douanières marocaines.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

Malgré le démantèlement tarifaire, les recettes douanières globales enregistrent une évolution constante et cela est dû à l'augmentation des échanges commerciaux avec l'UE et particulièrement les importations qui ne cessent de démontrer la dépendance du Maroc de l'extérieur. Entre 2002 et 2010, elles sont passées de 37 milliards de DH à 73,5 milliards. Soit une hausse de 11,5% par an. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des importations taxables. Elles sont passées de 263,98 milliards de DH en 2009 à 298,27 milliards de DH en 2010. Ce qui génère d'importantes recettes en termes de TVA à l'import, de taxe intérieure à la consommation et de droits de douane. En 2009, ces recettes ont diminué suite à la récession de l'activité économique en Europe résultée par la crise financière mondiale. Au cours de l'année 2010, on affiche une augmentation de 11,5% par rapport à celles réalisées au cours de l'année 2009, en passant de 65.984 Mds DH à 73.558 Mds DH. Cette hausse est due à la bonne performance enregistrée au niveau de la taxe sur la valeur ajoutée (+17,9%) et des taxes intérieures de consommation (+7,7%). La moins-value fiscale générée par l'accord avec l'Union Européenne au titre du seul droit d'importation s'est élevée 7.230 Mds DH contre 6.684 Mds DH en 2009. La part des droits d'importation dans les recettes douanières globales a accusé un recul de 1,2 point

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

puisqu'elle s'est située à 16,6% en 2010 contre 17,9% en 2009. Comparée à 2004, cette part a reculé de 9 points (25,6%).⁴³

Autre facteur à l'origine de la hausse des recettes douanières, l'effort constant en matière de lutte contre la fraude commerciale et la contrebande, qui a permis à la Douane de collecter des recettes de l'ordre de 1,4 milliard de DH.⁴⁴

✓ Le manque à gagner des droits de douane suite à ALE.

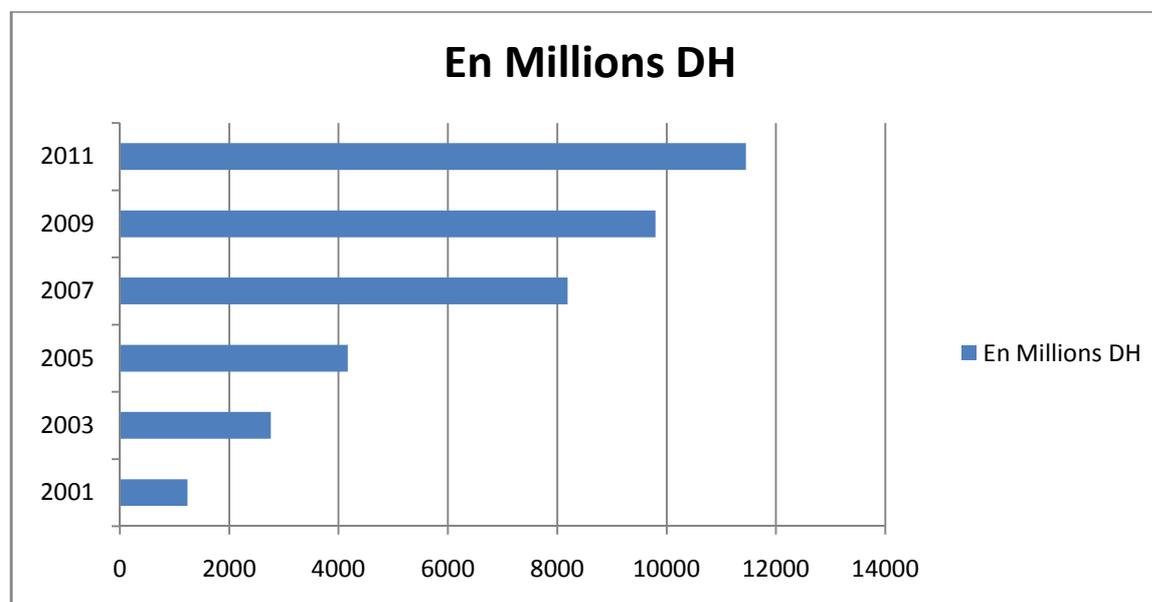
Le tableau n°15 montre les pertes annuelles considérables des droits de douane pour les caisses marocaines suite à l'élimination progressive des barrières tarifaires.

Tableau N°15 : Evolution du manque à gagner suite au démantèlement tarifaire

Année	2001	2003	2005	2007	2009	2011	Total
Montant	1 235	2 761	4 166	8 188	9 794	11 448	37 592 Mds DH

Source : l'Administration de Douane et des Impôts Indirects.

Graphique N°9 : Evolution du manque à gagnersuite au démantèlement tarifaire



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

Suite au démantèlement tarifaire, le manque à gagner ne cesse d'augmenter d'une année à autre. En effet, au titre de l'année 2011, le démantèlement tarifaire s'est traduit par une moins-value de 11,4milliards de dirhams contre 1,2 milliard en 2001, soit une progression

⁴³Pourcentage calculé par nous-mêmes.

⁴⁴Services de la douane marocaine.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

annuelle moyenne de 25%. Par catégorie d'Accords, 69% de ce manque à gagner provient de l'Accord de Libre Echange avec l'Union européenne et 19,2% de l'Accord d'Agadir.⁴⁵

4.3 L'effet des ALE sur les IDE entrant au Maroc

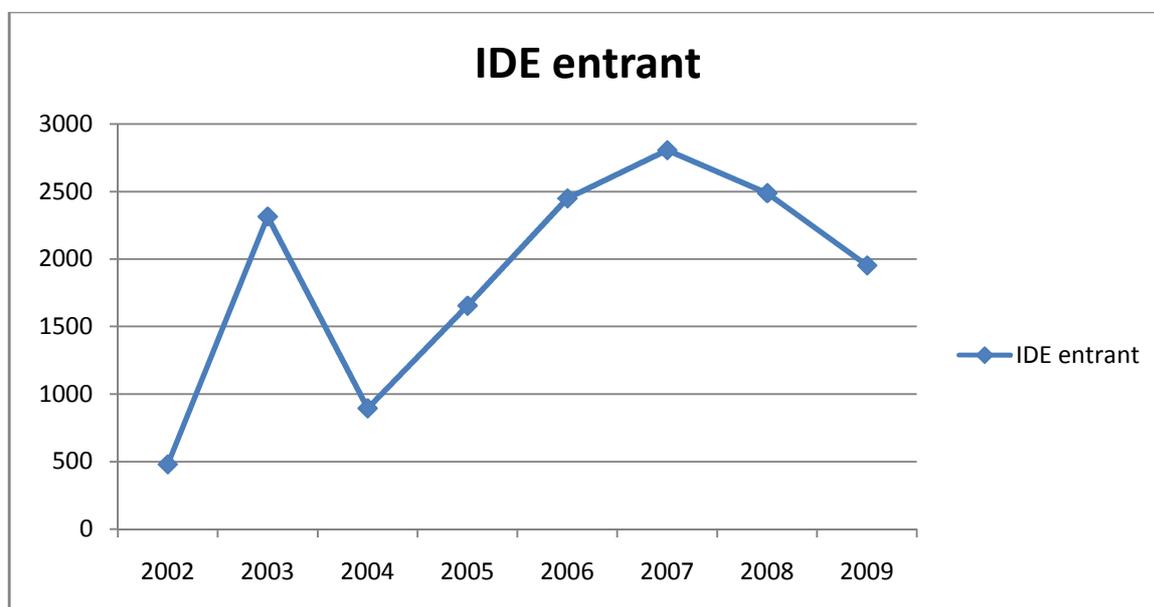
Le tableau ci-après nous montre l'évolution des IDE entrant au Maroc après la signature des accords de libres échanges.

Tableau N°16 : Evolution des IDE entrant au Maroc. (En millions \$)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montant	481	2314	895	1654	2449	2805	2487	1952

Source : Rapport de la CNUCED 2013.

Graphique N°9 : Evolution des IDE entrant au Maroc.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

Sur le total des flux entrant au Maroc, les flux nets des pays européens sur la période 2007-2011 qui, à eux seuls, concentrent 69,1% du total des flux. Ainsi que, les trois secteurs : immobilier, industrie et télécommunication concentrent presque trois quarts (74%) des flux nets d'IDE et plus de 69,6% de ces derniers proviennent de la France et de l'Espagne. Sachant que le déclin de 2008 et 2009 est le résultat de la récession économique suite à la crise financière internationale.

Conclusion

⁴⁵Rapport de l'Administration de Douane et des Impôts Indirects

L'accord d'association porte sur plusieurs domaines contenant, en premier lieu l'établissement d'un dialogue politique, la coopération économique et financière, la coopération dans les domaines sociaux et culturels ainsi que la création progressive de la ZLE. En second lieu, la création d'un cadre institutionnel approprié à la gestion de l'accord. De même, l'UE est devenue le premier fournisseur et le premier client du Maroc. Ce dernier affiche une dépendance inquiétante de son économie de l'extérieur, cela est dû à l'ouverture progressive de marché à la concurrence étrangère en général et à la production européenne en particulier depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association.

Section 3: L'accord d'association entre la Tunisie et l'UE

La Tunisie a été l'un des premiers pays à signer un accord d'association avec les Communautés européennes le 17 juillet 1995. L'accord constitue la base juridique des relations UE-Tunisie. La Tunisie a été le premier pays du sud de la Méditerranée à établir une zone de libre-échange avec l'UE pour les produits industriels, le 1er janvier 2008, avec deux ans d'avance. Le 19 mars 2010, la Tunisie a présenté un document sur ses propositions concernant le "statut avancé" dans les relations UE-Tunisie.

Nous allons dans cette section présenter l'évolution historique des relations euro-tunisiennes ainsi que le contenu et les objectifs de l'accord d'association.⁴⁶

1. L'évolution historique des relations Tunisie-UE

Les relations entre la CE et la Tunisie remontent à la signature en juillet 1969 d'un accord d'une durée de cinq ans, liant la Tunisie à la CEE (qui comprenait six membres à l'époque). Cet accord était essentiellement commercial. En effet, les biens manufacturés furent exemptés de droits de douane, mais soumis à des quotas modulables selon la situation économique européenne. Afin d'exploiter cet avantage, la Tunisie comme le Maroc ont investi massivement dans les industries du textile et du cuir.⁴⁷

⁴⁶Voir: http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/eu_tunisia/tech_financial_cooperation/.htm. Consulté 03/03/2014.

⁴⁷Voir : <http://www.trade-sia.com/tunisia/fr/the-study/eu-morocco-trade-relations/>. Consulté le 08/03/2014.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Dans le cadre la politique méditerranéenne globale, de nouveaux accords bilatéraux furent conclus en 1976 avec les trois pays du Maghreb – en vigueur en 1978-. La PMG alla au-delà du simple cadre de coopération commerciale en offrant une aide économique et financière (sous la forme de protocoles financiers bilatéraux). La CEE destina son aide au développement, à la modernisation, et à la diversification de leur industrie et de leur agriculture.

En 1981 et 1986, les accords de coopération et les protocoles financiers furent renouvelés pour une période de cinq ans, avec une nette augmentation de la part consacrée aux crédits et aux prêts de la Commission dans les protocoles.

Suite à la création du Partenariat euro-méditerranéen à Barcelone en novembre 1995, l'accord d'association entre l'UE et la Tunisie, conclu en juillet 1995, entra en vigueur en mars 1998. L'accord d'association avec la Tunisie inaugura une nouvelle génération d'accords euro-méditerranéens. Remplaçant l'accord de coopération de 1976, l'accord d'association ajoute à la coopération économique de longue date de nouveaux champs d'action comme le dialogue politique et les échanges culturels, rassemblant ainsi les trois volets de la Déclaration de Barcelone⁴⁸.

✓ Chronologie des relations bilatérale

- Mars 1969 : signature du premier accord commercial UE-Tunisie ;
- 25 avril 1976 : signature de premier accord de coopération UE-Tunisie ;
- 27 avril 1979 : ouverture de la délégation de la commission européenne en Tunisie ;
- 1980 : premier protocole financier d'un montant de 100 millions de dinars ;
- 1992 : 4^{ème} protocole financier et mise en place de la politique méditerranéenne rénovée ;
- 1995 : signature d'accord d'association ;
- 1998 : entrée en vigueur de l'accord d'association ;
- 2006 : adoption du plan d'action voisinage UE-Tunisie ;
- 2008 : entrée en vigueur de la zone de libre-échange UE-Tunisie pour les produits industriels⁴⁹

⁴⁸ Tiré du site : <http://www.medeia.be/fr/pays/tunisie/relations-ue-tunisie/>

⁴⁹ Tiré du site : <http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/eu-Tunisie/Tech-Financial-coopération/coopération-figures/index.htm>.

2. Les grands axes de l'accord d'association entre UE-Tunisie

A travers, un solide dialogue politique régulier, un développement de la coopération économique et financière ainsi qu'une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, l'accord d'association met en évidence quatre principaux volets :

2.1 Volet politique et sécuritaire

Dans le cadre de ce volet, le partenariat se fixe comme but de définir un espace de paix et de stabilité en visant par ailleurs la stabilité politique par la favorisation de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et l'instauration d'Etats de droits.⁵⁰

2.2 Volet économique et commercial

L'accord d'association prévoyant l'élimination progressive sur une période de douze ans des droits de douane sur les importations de produits industriels en provenance de l'UE, le démantèlement tarifaire sera achevée en 2008. Le rythme du démantèlement tarifaire retenu par la partie tunisienne varie suivant le type de biens industriels⁵¹, ces derniers étant divisés en quatre listes :

- ✓ Liste 1 : matière première et équipement non fabriqués localement pour lesquels le démantèlement est immédiat ;
- ✓ Liste 2 : produits finis non fabriqués localement, pour lesquels le démantèlement se fait graduellement sur quatre ans ;
- ✓ Liste 3 : produits finis fabriqués localement susceptible de supporter la concurrence étrangère, pour lesquels le démantèlement se fait graduellement sur douze ans ;
- ✓ Liste 4 : produit fabriqués localement qui ne sont pas à même de supporter la concurrence extérieur, pour lesquels le démantèlement sur huit ans après une période de grâce de quatre ans⁵².

⁵⁰ Voir : <http://www.touteurope.eu/actualite/les-relations-entre-lunion-europeenne-et-la-tunisie-une-cooperation-poussee-mais-fragilisee.html>. Consulté le 04/03/2014.

⁵¹ Kraiem, H, « les aspects pratiques du commerce international et du transport », univers-livre, Tunis, 1998

⁵² Tiré du document : Libre échange euro-méditerranéen : premier bilan au Maroc et en Tunisie.2005. P50.consulté le 11/03/2014.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Quant aux produits industriels tunisiens, ils ont accès librement au marché européen depuis l'entrée en vigueur de l'accord. En dix ans, la Tunisie a doublé ses ventes devenant le premier exportateur industriel de l'Afrique, affirme en 2010 la Banque mondiale.

Tableau N°17 : le démantèlement tarifaire sur les biens industriels tels que spécifie dans les accords d'association entre UE et la Tunisie. (En %).

	1995	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Liste1	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste2	100	85	55	25	0	0	0	0	0	0
Liste3	100	92	76	60	44	28	12	0	0	0
Liste4	100	100	100	88	66	44	22	0	0	0

Source : commission Européenne, autorités tunisienne.

Suivant les données de tableau 17, on constate que les listes (1.2) ont connu une exonération totale dès l'année 2002. Par contre les listes (3.4) ne sont plus soumises à aucun droit douane. Dès 2008, une exonération total des importations tunisiennes en provenance de l'UE à été réalisé.

2.3 Volet agricole

Les échanges de produits agricoles entre la Tunisie et l'Union Européenne sont actuellement régis par les dispositions de l'Accord de d'Association (protocoles agricoles).

Pour ces produits, l'accord a prévu un régime de commerce basé sur l'échange de concessions réciproques entre les deux parties. Les principales concessions accordées aux exportations tunisiennes de produits agricoles et de pêche bénéficient de l'exonération totale des droits de douane, sans restriction quantitative et sans limite de la période d'exportation.

2.4 Volet financier

Au niveau financier, l'accord d'association a stimulé la politique de mise à niveau des entreprises tunisiennes par l'intermédiaire des aides financières sous forme des mesures d'accompagnement MEDA, des coopérations avec la BEI et par l'entrée des capitaux étrangers

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

à travers les investissements directs étrangers IDE pour pouvoir l'adapter aux nouvelles exigences de l'environnement international.⁵³

2.4.1 Programme MEDA I (1996-1999)

Dès l'entrée en vigueur de l'accord et jusqu'à fin 1999, l'UE a financé des projets et des programmes de coopération à concurrence de 428,4 millions d'euro. La Tunisie, a été l'un des principaux bénéficiaires du programme avec un total de 14% de fonds engagés.

2.4.2 Programme MEDA II (2000_2006) : Il s'agit d'une version améliorée de MEDAI, doté d'un montant de 535 millions d'euros pour soutenir les programmes d'ajustement structurelles et le développement de secteur privé⁵⁴.

4. Les objectifs de l'accord d'association

L'accord d'association signé entre les deux parties à pour objectifs de :

-Créer les conditions du passage à l'acte, mettant en application les discours et les inscrire dans la démarche future de la coopération, à redéfinir structurellement.

-Privilégier les initiatives non conjoncturelles et se mettre d'accord sur les fondamentaux de la coopération, dans le cadre des plans d'action concertés et non d'addition de projets, de prêts ou de « Gestes symboliques » parfois contre-productifs.

-Etablir une coopération équilibrée, dénonçant les relations asymétriques et l'échange inégal,

-Susciter une concertation sur le mouvement migratoire et ses différentes perceptions de part et d'autre de la Méditerranée.

-Inscrire cette mutation dans le cadre des relations régionales et maghrébines : statut avancé au Maroc, évolution de l'approche algérienne, cas spécifique de la Mauritanie et conjoncture libyenne,⁵⁵

⁵³ Voir : <http://www.medeia.be/fr/themes/cooperation-euro-mediterraneenne/ue-et-les-pays-du-maghreb-accords-bilateraux>. Consulté le 03/03/2014.

⁵⁴ OnsMami « impact d'accord d'association Tunisie-UE sur les exportations tunisienne », mémoire de master, université de Tunis, 2007.

⁵⁵ Khalifa Chater, président d'association d'études internationales, revue N°120, Octobre 2011. P 13.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

-Le soutien de la Conférence de Carthage et l'octroi du Statut Avancé ou, pourquoi pas, selon des propositions d'observateurs du Nord et du Sud, d'ouvrir les perspectives à une pré-adhésion.

4. Les effets de l'accord d'association sur l'économie tunisienne

Les effets seront appréciés sur l'évolution des échanges commerciaux, les IDE, l'inflation, les transferts des non-résidents et les recettes touristiques.

4.1 L'effet de l'accord d'association sur le commerce extérieur

Avoir une balance commerciale positive est l'objectif primordial de toutes Etats. Pour cela, l'Etat tunisien a négocié les accords d'association avec l'UE dans l'objectif de stimulé son commerce extérieur.

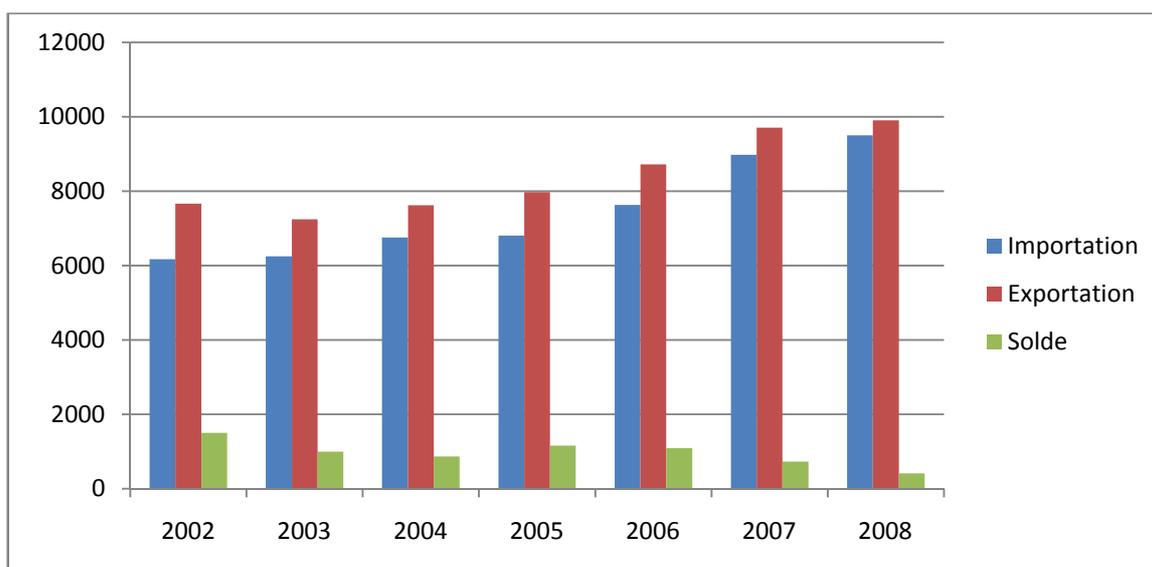
Tableau N°18 : Evolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE entre 2000-2008.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Importation	6168	6250	6754	6811	7628	8976	9500
Exportation	7668	7243	7621	7973	8719	9704	9909
Solde	1500	993	867	1162	1091	728	409

Source : Eurostat comext.

(En Millions d'euro)

Graphique N°9 : Evolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir données du tableau précédent.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Nous constatons, d'après les données des tableaux N°19, une croissance continue des exportations, et des importations tunisiennes avec l'UE, de 2002 jusqu'à 2008, passant de 7668 millions d'euro à 9909 millions d'euros pour les exportations, et de 6168 millions à 9500 millions d'euros pour les importations, puis une légère diminution causée par la crise des subprimes aux USA.

Il convient de noter que la balance commerciale de la Tunisie est (sur la période d'étude) positive, avec des fluctuations.

4.2 L'effet de l'accord d'association sur les IDE

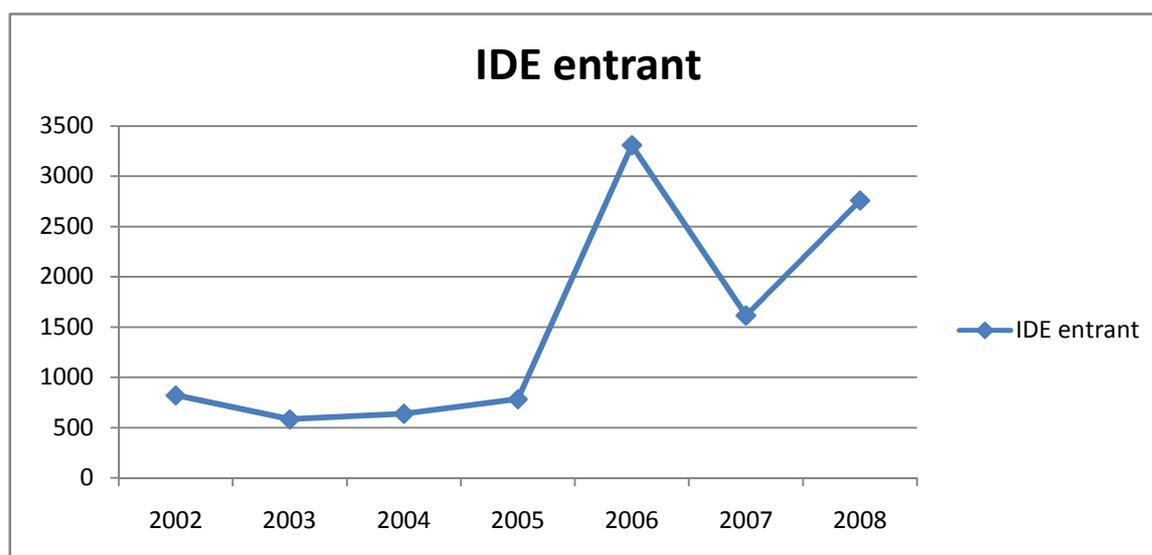
Depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association les flux d'IDE européens n'ont pas cessé de progresser. Le tableau ci-après montre l'évolution des IDE entrant en Tunisie entre 2002-2008.

Tableau N°19 : Evolution des IDE entrant en Tunisie (En millions \$)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Montant	821	584	639	783	3308	1616	2759

Source : Rapport de la CNUCED 2013.

Graphique N°10 : Evolution des IDE entrant en Tunisie



Source : Réalisé par nous même à partir données des tableaux précédents.

Grace à ses différents avantages (proximité de l'Europe, stabilité politique (avant la

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

révolution tunisienne), la Tunisie constitue un site attractif pour les investisseurs étrangers. En 2006, les flux d'IDE ont pu atteindre un seuil jamais connu auparavant (3 308 Millions \$), à partir de 2008, les flux d'IDE ont commencé à s'améliorer, mais vu les conditions difficile, que vivaient les pays riches (crises des subprimes au USA), les IDE à destination de la Tunisie ont diminué.

4.3 L'effet du démantèlement tarifaire sur les recettes de l'Etat tunisien

L'estimation des pertes budgétaires dues au démantèlement tarifaire a été réalisée sur la base des importations mises à la consommation au cours de l'année 1995, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Les importations sont supposées constantes et exprimées en DT en 1995 sur toute la période.
- La part des exonérations pour chaque catégorie de bien à l'intérieur de chaque liste reste stable pendant la période considérée.
- En 1996, le Droit de douane est supprimé pour les biens d'équipement de la liste "1" d'origine UE et hors UE⁵⁶.
- 1997 est considérée comme la deuxième année du calendrier de démantèlement au 01/01/1997, tous les produits de la liste "1" sont libéralisés, une réduction de 15% est appliquée à ceux de la liste2 et de 8 % à ceux de la liste 3⁵⁷.

Tableau N°20: Pertes cumulées de droits de douane en Tunisie

Année / Listes	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Liste1	35.4	35.4	35.4	35.4	35.4	35.4	35.4	35.4	35.4	35.4	35.4
Liste2	52.9	70.6	88.2	117.6	117.6	117.6	117.6	117.6	117.6	117.6	117.6
Liste3	56.4	48.5	60.7	72.8	84.9	97.1	109.2	121.3	133.5	145.6	151.9
Liste4	0	0	13.3	25.5	37.7	49.9	62.1	74.3	86.5	98.7	110.8
total	124.7	154.7	197.6	251.3	275.6	300	324.3	348.6	373.0	373.3	415.5

Source : Rapport du FMI avril 1996

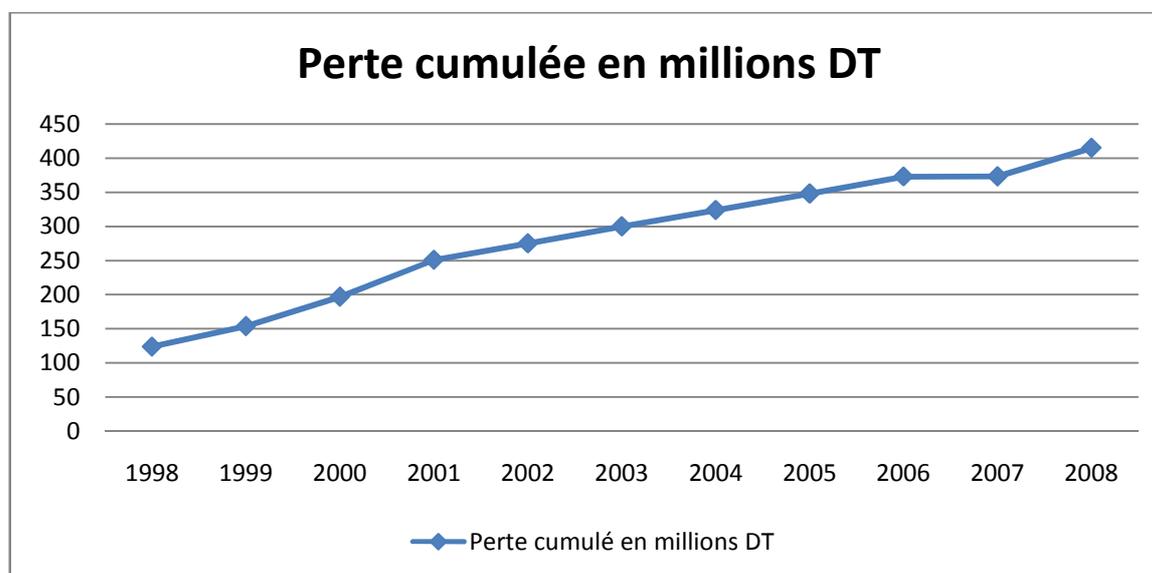
Unité : M D tunisien

⁵⁶Rapport du FMI, l'accord de la Tunisie avec l'UE, avril 1996, p : 18, 19.

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

Dans des économies où les taxes sur le commerce extérieur représentent une contribution importante aux recettes fiscales, le démantèlement tarifaire, par la diminution des recettes douanières qu'il occasionne, va entraîner une tension sur les finances publiques. Pour un pays comme la Tunisie, dont les taxes à l'importation représentent une part importante des recettes budgétaires (22% en 2005), et dont les importations en provenance de l'UE atteignaient 53.5% en 2012 des importations totales.

Graphique N°11 : Perte cumulée des droits de douanes suite au démantèlement tarifaire.



Source : Réalisé par nous même à partir données du tableau précédent.

Selon le tableau N°20, le démantèlement tarifaire a occasionné à l'Etat tunisien un manque à gagner qui ne cesse d'augmenter en passant de 124,7 millions de DT à 415 millions de DT en 2008. Les services concernés l'estime à 500 millions de DT en 2010, c'est-à-dire plus que 3% du PIB.

Conclusion

Cet accord représente un choix stratégique pour la Tunisie, qui va profiter de l'expertise et de l'aide de l'UE pour mener des réformes structurelles dans différents secteurs.

Nous jugeons utile de rappeler que la Tunisie a été ainsi le premier partenaire de la rive sud de la Méditerranée ayant signé et mis en œuvre une zone de libre-échange avec l'UE.⁵⁸ A cet effet, la Tunisie est le 32ème partenaire commercial de l'UE. Mais aussi, ce dernier est le

⁵⁸Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage Tunisie-UE.P6

Chapitre II Les accords d'associations entre l'UE et les économies maghrébines

premier partenaire de la Tunisie en terme de commerce (1^{er} client et 1^{er} fournisseur) et aussi le principal investisseur avec environ 90% du total des entreprises à participation étrangères, présentes en Tunisie.

Au-delà des préférences tarifaires, l'accord d'association comporte également des dispositions interdisant les restrictions quantitatives sur les échanges bilatéraux et envisage un rapprochement progressif et réglementaire de la législation et des procédures tunisiennes, les plus importantes pour l'UE, ainsi que les lois internationales du commerce et les normes visant à faciliter l'accès pratique des produits tunisiens aux marchés européens.

Conclusion du chapitre

Depuis l'entrée en vigueur des accords d'associations euro-méditerranéens, les pays des rives de la méditerranée plus particulièrement les pays du Maghreb ne peuvent plus se passer de l'Union Européenne. L'UE constitue leur premier partenaire commercial, premier investisseur direct étranger dans la région, première source d'assistance et de moyens de financement, première source de tourisme et première destination de migrants de ces pays, ce qui rend les économies maghrébines de plus en plus vulnérables à la contamination des crises qui peuvent touchées leur principal partenaire commercial.

L'objet du chapitre suivant sera d'examiner comment la crise de la dette souveraine européenne a impacté les pays du Maghreb.

Chapitre III

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Introduction du chapitre

La globalisation financière et l'interdépendance des économies ont favorisé la propagation de la crise de dette pour toucher d'abord les pays de la zone ensuite leurs principaux partenaires commerciaux.

Les pays du Maghreb ne sont pas isolés du reste du monde bien que les conséquences soient, comme nous le verrons, moins influentes sur leur secteur financier du fait, que celui-ci n'est pas vraiment connecté aux places financières des pays développés et que leur monnaie n'est pas totalement convertible, par contre, des méfaits sont apparus dans leur économie réelle. Les exportations, l'IDE, le tourisme et les transferts de fonds connaissent des régressions, qui impactent négativement la croissance de ces pays. Leur développement connaît également quelques entorses (recul de l'investissement, chômage, pan de pauvreté).

La crise que connaît la zone euro n'a pas le même impact ni les mêmes conséquences sur les économies des pays du Maghreb. A cet effet, nous allons analyser dans ce chapitre, séparément dans chaque section, l'impact de la crise de dette souveraine européenne sur chacun des pays du Maghreb.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Section 1: Impact de la crise de dette souveraine européenne sur l'Algérie

L'Algérie a traditionnellement pour principaux partenaires commerciaux les pays d'Europe, en raison de la proximité géographique et de certains liens historiques, principalement à l'égard de la France demeurant son premier fournisseur depuis l'indépendance, alors qu'à l'échelle des pays clients de l'Algérie, la France est loin derrière les USA, l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne¹.

L'Algérie est fortement interpellée face à la situation mondiale, en exportant 98% des hydrocarbures en dollars, et important 75% de ses besoins pour les entreprises et les ménages dont 60% en euro, étant une économie totalement rentière soumise aux chocs externes.

La crise financière des pays de l'Europe du Sud ne devrait pas avoir d'impact immédiat sur l'économie nationale, l'Algérie étant épanouie financièrement, mais ses répercussions négatives semblent évidentes à moyen terme².

Nous allons, dans cette section, analyser l'impact de la crise de la dette européenne souveraine sur l'économie algérienne.

1 L'impact de la crise de dette sur la balance commerciale

Vu sa forte dépendance vis-à-vis du commerce extérieur, l'Algérie ne peut échapper aux effets de la crise européenne, plus exactement ses exportations qui sont composées majoritairement des exportations d'hydrocarbures.

L'un des effets néfastes de la crise souveraine sur le commerce extérieur de l'Algérie est la baisse des recettes d'hydrocarbures du fait de la baisse de la consommation, aussi, les revenus de vente des hydrocarbures seront impactés par la baisse du dollar. Le prix de baril est descendu jusqu'au 82.5 dollars en fin 2011. Selon l'économiste Arslane Chikhaoui, l'impact de la crise en Europe sur l'Algérie pourrait être visible à court et à moyen terme « baisse des recettes d'hydrocarbures du fait de la baisse de la consommation d'énergie en Europe ».³ De son côté Moustafa Mékidèche prévoit à son tour, un chamboulement dans les exportations algériennes d'hydrocarbures « Nos programmes d'exportations d'hydrocarbures vers l'Europe,

¹ Tiré de site : <http://lnr-dz.com>

² Arslane Chikhaoui, tiré du site : <http://www.lnr-dz.com>

³ Idem.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

notamment l'Italie, l'Espagne, et plus tard l'Angleterre, vont trouver des marchés déprimés. Ce qui poserait un sérieux problème au niveau des recettes en devises».⁴

L'économie algérienne, de part son model (pays principalement importateur), sera donc une fois impacté par, d'une part, l'augmentation des importations et d'autre part, une inflation importée qui dégradera le pouvoir d'achat des algériens, estime le financier K.Benkoussa.

Selon Moustafa Mékidèche, les recettes d'exportations d'hydrocarbures ont diminué à cause notamment d'un problème d'offre de production d'hydrocarbures, essentiellement le pétrole. Toutefois, ces prix pétroliers restent encore supérieurs aux prix d'équilibre budgétaire et l'économie nationale a pu s'adapter à une situation de récession économique mondiale qui dure depuis trois ans au moins et qui n'a pas réellement agi sur les prix. Cette baisse de la demande est causée essentiellement par les politiques d'austérité qui sont adoptées par les pays européens pour faire face à leur dépense publique, préconise l'expert Mékidèche.

Selon le même expert, l'Algérie a en effet subit négativement les effets de cette crise : même si le volume n'a pas été réduit, les recettes des exportations d'hydrocarbures ont diminué à cause des fluctuations à la baisse des prix sur le marché.

Sur le plan des importations, (tendance 2011 : 40 milliards de dollars) le pays a connu un renchérissement des prix des produits alimentaires de base et des équipements, du fait de la spéculation sur les matières premières et de l'inflation. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du commerce extérieur de l'Algérie.

Tableau N°21 : l'évolution du commerce extérieur algérien (2009-2013)

Valeur en millions USD	2009	2010	2011	2012	2013
Exportation hors hydrocarbures	1 066	1 526	2 062	2 062	2165
Exportation hydrocarbures	44 128	55 527	71 427	69 804	63752
Total des exportations	45 194	57 053	73 489	71 866	65917
Importations	39 294	40 473	47 247	47 490	54852
Balance commercial	5 900	16 580	26 242	24 376	11065

Source: Centre National sur l'Information Statistiques des Douanes (CNIS).

⁴ Mustafa Mékidèche, Vice-président, Conseil National Economique et Social (CNES), interrogé par l'Agence Officielle l'APS.

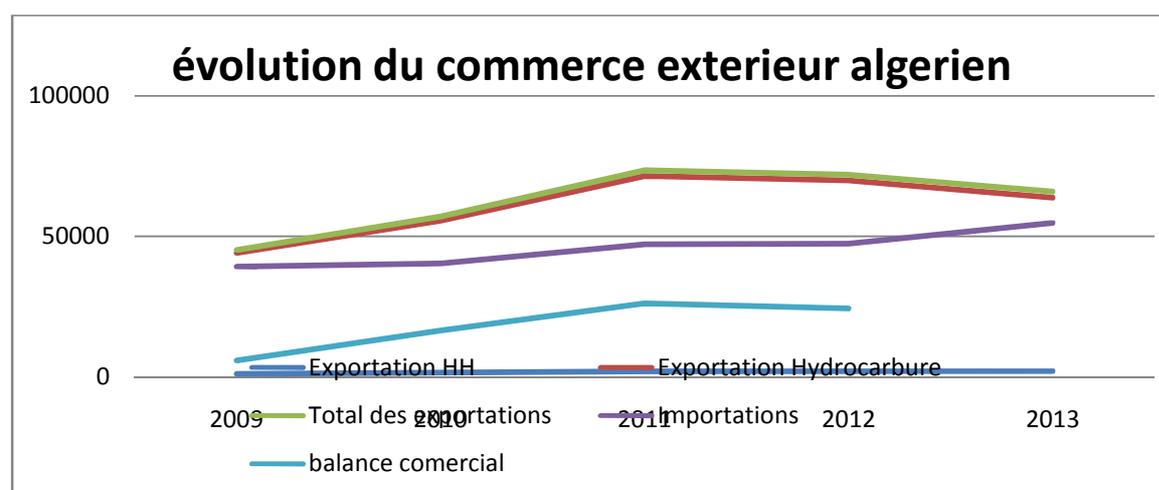
Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

La balance commerciale de l'Algérie reste excédentaire durant cette période, mais cet excédent ne cesse de diminuer depuis 2011. Le pays a réalisé un excédent commercial de 11.06 milliards (mds USD) en 2013, contre 24.3 mds USD en 2012, en baisse de 45.51%.

Le recule de l'excédent commercial de l'Algérie s'explique par la hausse de (+8.9%) des importations et la baisse (-8.28%) des exportations durant l'année 2013.

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des exportations algériennes avec une part de 96.72% du volume globale des exportations soit 63.7 milliards USD en 2013 contre 69.8 milliards USD en 2012, soit une baisse de 8.67%. Quant aux exportations hors hydrocarbures, malgré une augmentation de 5% en 2013 par rapport à 2012, mais elle reste toujours marginale avec 3.28 % du volume globale des exportations soit l'équivalent de 2.16 milliards USD. Les importations ont connu une hausse de 8.89 % en 2013 par rapport à l'année précédente en raison d'une hausse pratiquement générale des prix des produits importés à l'exception de ceux de l'énergie et lubrifiant qui a reculé de 12.4% totalisant 4.3 milliards USD, et des produits brute (-.038%). Selon les données du (CNIS), en 2013, la Chine avec 6,82 mds USD devance pour la première fois la France qui avait occupé la tête du classement des principaux fournisseurs du pays pendant des années. La France, en deuxième position, avec (6,25 mds) est suivie de l'Italie (5,64 mds), l'Espagne (5,07 mds) et l'Allemagne (2,86 mds USD).⁵

Graphique N° 12 : Evolution du commerce extérieur algérien.



Source : Réalisé par nous même à partir des données du tableau n°21 précédent.

⁵Tiré du site : <http://www.mincommerce.gov.dz>

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

2. L'impact sur le secteur financier

Le secteur financier en Algérie n'était pas touché par la crise de la dette souveraine, car il n'est pas connecté aux principales places financières internationales, et que les parts de marchés des banques étrangères installées en Algérie sont relativement faibles, l'Algérie n'est pas exposée sur le plan financier à l'endettement des pays partenaires.

Le Dollar est la monnaie de paiement de ses exportations d'hydrocarbures et l'euro est la monnaie de paiement de la majeure partie de ses importations. A cet effet, les variations du taux de change du dollar par rapport à l'euro ont été globalement défavorables.

D'autres économistes algériens considèrent qu'avec un euro faible, les importations seront moins chères et que les consommateurs algériens pourraient profiter de la crise de l'UE. Cependant, beaucoup d'indices montrent que les Algériens ne sont pas près de sentir les répercussions positives sur leur économie et leur finance. Cette baisse de l'euro est censée réduire la facture des importations et du prix des produits importés. Même si le dinar est renforcé par la baisse de l'euro, la parité entre les deux monnaies n'évolue pas dans les mêmes proportions que la parité euro/dollar. À cet égard, la Banque d'Algérie estime que si l'Algérie est globalement bénéficiaire en termes de facture d'importation, les importateurs ne seront pas bénéficiaires dans la même proportion. Car le taux de change du dinar est calculé par rapport à un panier de devises dans lequel l'euro représente 37 % contre 52 % pour le dollar, et la livre sterling 9.6%.Ce qui rend les retombées de la faiblesse de l'économie de la zone euro moins importantes pour l'Algérie que pour la Tunisie ou le Maroc⁶.

3. Impact de la crise de dette européenne sur l'inflation

Les prix sur le marché algérien ont connu des fluctuations dans la décennie passée, mais en 2012 la flambé des prix en Algérie était impressionnante. En plus d'un taux d'inflation très remarquable, les causes sont nombreuses. Selon l'expert financier Yacine Ould Moussa (décembre 2012)⁷, l'origine de l'inflation algérienne est liée en principe à beaucoup facteurs. Parmi eux, celui des importations, l'Algérie importe des quantités importantes de marchandises. De ce fait, elle subit le coût des prix à l'importation, qui sont indexés sur les prix des produits une fois sur le marché national. Selon l'Office National des Statistiques (ONS), le rythme d'inflation en glissement annuel se situe à 8.9% (moyenne annuelle) en

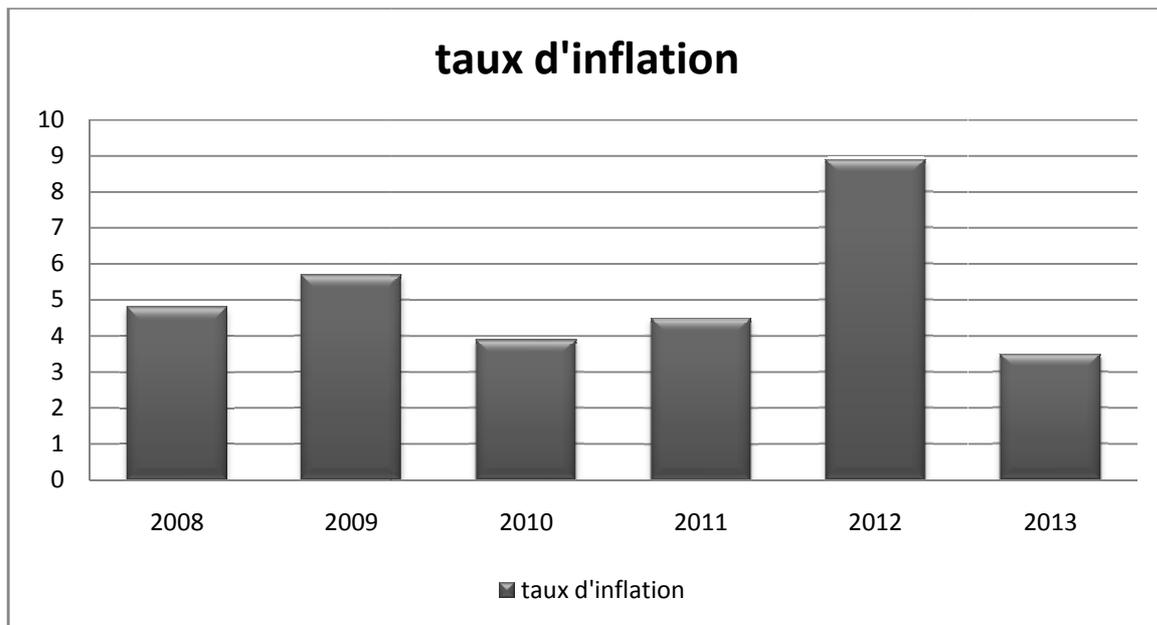
⁶ Tiré du site : www.arabies.com, consulté le 15/04/2014.

⁷ Tiré de site : <http://www.financialafrik.com>, consulté le 15/04/2014.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

2012, presque elle a doublé en une année, 4.5% en 2011, tandis que l'inflation importée est de 21%. Alors que l'indice des prix à la consommation a atteint 9,9% en 2012 contre 4.5% en 2011. Le graphique ci-après montre l'évolution du taux d'inflation depuis 2008.

Graphique n°13: Evolution du taux d'inflation en Algérie



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données de l'Office National des Statistiques (ONS).

Comme le montre le graphique n°13, l'inflation en Algérie, était un peu stable et maîtrisée jusqu'à l'année 2012 où l'inflation connaît une augmentation importante, passant de 4.5% en 2011 à 8.9% en 2012. D'après le rapport de la Banque d'Algérie au titre de l'année 2011, la poussée inflationniste serait le fait de l'expansion monétaire à hauteur de 63% tandis que l'inflation importée est de 21%. Les variations du taux de change effectif nominal impactent l'inflation en Algérie dans une proportion de 7%. La hausse des prix des biens manufacturés qui atteint 5,5%, dépasse celle des biens alimentaires, estimée à 4,2%.⁸

4. Impact de la crise de dette sur les IDE

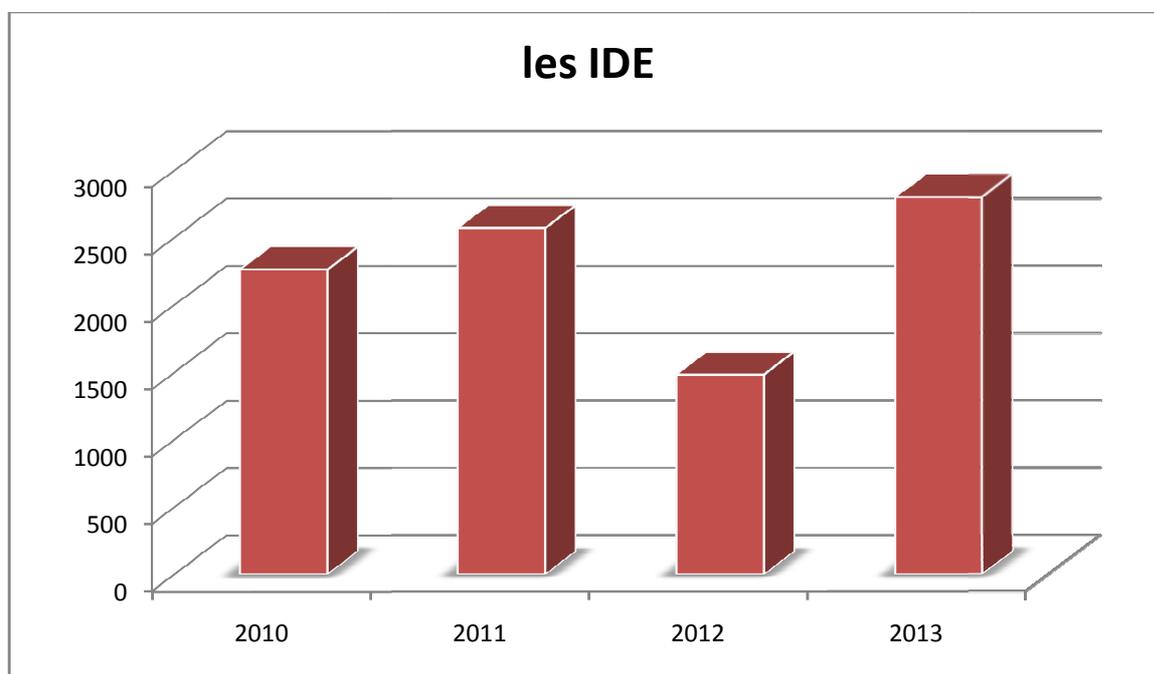
Concernant les IDE, ces dernières années ont été marquées par une nette baisse des investissements européens, un regain d'intérêt des investisseurs du Golfe et une réorientation des IDE sur le marché domestique à travers la multiplication des projets de développement des transports et des infrastructures.

⁸Camille Sari, Président de l'Institut Euro Maghrébin d'Etudes et de Prospectives.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

La série de mesures protectionnistes prises(49/51) par le gouvernement algérien, de même que la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique relative aux droits de propriété, mais aussi le recul des montants des IDE européens à destination de l'Algérie(les investissements directs français en Algérie se sont établis à 211 millions d'euros en 2012, contre 241 millions d'euros en 2011 et 210 millions d'euros en 2010), sont considérés comme des freins à l'investissement, et aussi explicatif des montants peu que les autres pays investissent dans notre pays.⁹ Le graphique ci-dessous, montre l'évolution des IDE en Algérie (2010-2013).

Graphique N°14 : Evolution des IDE entrant en Algérie.



Source : Réalisé par nous même à partir des données de CNUCED.

Riche en ressources naturelles et stable économiquement, l'Algérie attirait ces dernières années des flux croissants d'IDE, mais leurs stocks restent faibles. En 2012, ils ont baissé, baisse qui s'explique selon certains experts par l'introduction de la règle de 49/51 qui limite à 49% la participation qu'un investisseur étranger peut détenir dans une entreprise locale et l'absence de nouveaux investisseurs étrangers. À cela s'ajoute l'obligation pour les soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, de trouver des partenaires locaux. Après la nette diminution de 2012, durant le premier semestre 2013, les IDE entrants ont bien augmenté, dépassant les deux milliards d'euros.

⁹Pr Mustafa TAOULI « Impact de la crise financière sur l'économie réelle des pays maghrébins ».P6.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

La répartition des flux d'investissements étrangers par pays montre que le Qatar est en tête des investisseurs étrangers en Algérie avec 74.31%, et un montant de 1.69 milliards d'euros en 2013, détrônant la France qui était en tête en 2012 avec 77.28% et 321 millions d'euros, selon les chiffres de l'ANDI. Par région les pays arabes représentent plus de trois quarts des IDE en 2013, soit 78.45%, contre seulement 11.12% pour l'Europe alors que cette dernière était en tête des investissements directs en Algérie en 2012 avec 85.36%. L'Asie, dont les IDE étaient nul en 2012 (0%) représentent 9.70% en 2013.¹⁰

Les autorités entendent améliorer le climat d'investissement en 2014 et développer des partenariats entre des entreprises publiques et des entités étrangères.

5. Impact de la crise de la dette sur les réserves de change

Les réserves de change peuvent être affectées par la crise de la dette souveraine si elles sont placées dans les valeurs de Trésors des pays touchés par la crise, mais le Ministre des finances, Karim Djoudi (2011), a indiqué que « les placements des réserves de change de l'Algérie à l'étranger sont sécurisés ». La gestion des réserves nationales de change à l'étranger obéissant à des règles standards et règles mondiales qui les protègent à savoir la sécurité, la rentabilité et la fluidité, indique Mohamed Laksaci.¹¹

Les réserves de change du pays, estimées à 191 milliards de dollars en 2012, sont placées à travers des dépôts auprès des banques centrales à raison de 6% de leur total. Le reste (94%) se fait à travers des obligations, des bons de trésor et des actifs bénéficiant d'une bonne notation (AAA). Les dépôts auprès des banques centrales des autres pays sont dominés par un panier de devise étranger à leur tête le dollar américain (61%) et l'euro (28%). Les obligations et bons du trésor sont répartis sur plusieurs instruments, les établissements gouvernementaux, les agences d'établissements supranationaux et internationaux, et la banque des règlements internationaux.

¹⁰Rapport de l'ambassade de France en Algérie. Novembre 2013.

¹¹Mohamed Laksaci, gouverneur de la Banque d'Algérie (BA).

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Graphique N°15: l'évolution des réserves de change algérien (2009/2013)



Source : Réalisé par nous même à partir des données de la Banque Centrale.

La répartition par portefeuille de ces dépôts montre que les établissements supranationaux détiennent 21.8% des dépôts, les Etats unis détiennent 20.7% sous forme de bons du trésor, la France (12.4%), l'Allemagne (15.2%), les pays Bas (9.6%) et le Royaume Uni (8.2%). Selon les chiffres de la Banque d'Algérie pour 2012, ces dépôts ont réalisé une moyenne annuelle de revenus estimée à 1.93% contre une moyenne d'intérêt annuelle de 0.81%. Les statistiques de la Banque d'Algérie démontrent qu'aucune part de ces réserves n'a été placée dans des actifs à risques comme les titres gouvernementaux émis par des pays en crise tels que la Grèce, le Portugal, l'Espagne.¹²

Conclusion

L'Algérie est de plus en plus citée parmi les pays vulnérables de la crise souveraine européenne. Malgré son système financier qui n'est pas connecté aux grandes places financières mondiales, l'impact de la crise européenne est bien ressenti. L'inflation importée et la baisse des recettes des hydrocarbures à destination de l'UE (son premier partenaire commercial) suite à la récession économique sont, jusqu'au là, les plus touchés.

¹²Chiffres officiels de la Banque d'Algérie.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Section 2: Impact de la crise de dette souveraine européenne sur le Maroc

Pour des raisons historiques et géographiques, les échanges commerciaux du Maroc se font aux deux tiers avec l'Europe, aussi bien pour les importations que pour les exportations. Au niveau des investissements directs étrangers, 65% proviennent de l'Europe. Pareille pour les investissements directs étrangers, 65% proviennent de l'Europe, et ils constituent un facteur important du développement de l'industrie et des services. L'Europe est un partenaire économique primordial du Maroc.

L'UE se trouve ces dernières années en pleine crise de dette qui aura sans doute des répercussions sur l'économie marocaine. Dans cette section, nous allons étudier l'impact de cette crise sur les différents compartiments de l'économie marocaine.

1. Impact sur la balance commerciale

Le secteur des exportations a subi une baisse de son taux de croissance. Les responsables gouvernementaux suivent de très près l'évolution de la concurrence entre les entreprises locales et leurs homologues européens qui cassent les prix avec la crise et la baisse de l'euro.¹³ Le Tableau ci-après montre l'évolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc entre 2008-2013.

Tableau N°22 : Evolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.

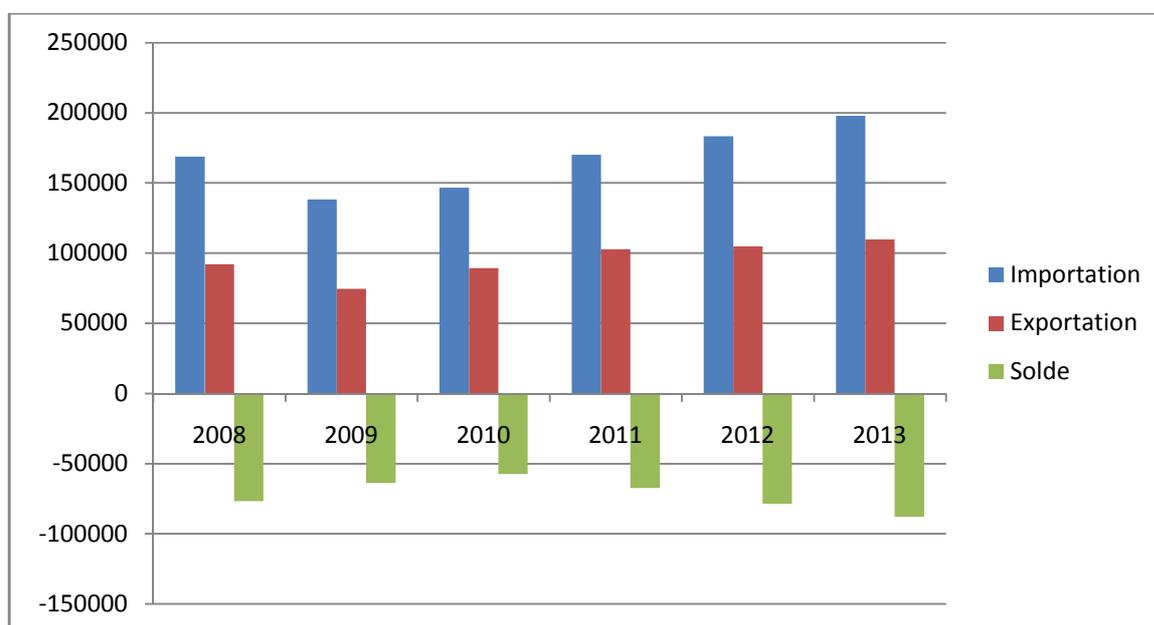
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Importation	168 847 ,1	138 207,9	146 634,2	170 183,8	183 416	197 814
Exportation	92 198,4	74 555	89 310	102 710,3	104 893	109 980
Solde	-76 648,7	-63 652,9	-57 324,2	-67 473,5	-78 523	-87861

Source : Rapport annuel de l'Office des changes marocain.2013 (En Millions DH).

¹³ Direction des Etudes et des Prévisions Financières marocaine, rapport d'Avril 2012, P13.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Graphique N°16 : Evolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Maroc.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau n°22 précédent.

En 2009, les importations ont baissé de 8,2% par rapport à 2008. Cette baisse est due à la récession de l'économie mondiale suite à la crise des subprimes. Depuis 2010, les importations en provenance de l'UE n'ont pas cessé d'augmenter de 8,6% en 2011, 9,2% en 2012 et de 9,3% en 2013. Cette progression excessive est expliquée par l'office des changes marocain dans ses différents bilans annuels en deux points : premièrement, la suppression progressive des barrières tarifaires suite à l'instauration d'une ZLE entre le Maroc et l'UE, permettant à la production européenne d'envahir le marché marocain. Deuxièmement, la majorité des entreprises européennes ont cassé les prix de leurs produits afin d'amplifier leur ventes, en bref, elles ont joué sur la compétitivité-prix.¹⁴

En ce qui concerne la baisse des exportations en 2009, elle est expliquée par la baisse de la demande des principaux pays partenaires suite à la récession de l'économie mondiale. A partir de 2010, les exportations marocaines à destination de l'UE augmentent progressivement,

¹⁴Rapport économique et financier du Ministère de l'économie et des finances marocain « Projet de Loi de Finances 2013 », P95.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

passant de 89 310 Millions DH à 109 980 Millions DH en 2013 suite à la progression des exportations agroalimentaires et du textile.¹⁵

La Direction des études et des prévisions financières (DEPF) estime, dans un rapport critique sur la compétitivité des exportations marocaines durant ces dernières années, que la principale caractéristique est la faiblesse qualitative de l'offre de produits destinés à l'export. Le rapport relève que l'offre des produits destinés à l'exportation est largement marquée par la prédominance des demi-produits et des produits finis de consommation.¹⁶

En 2012, ces deux groupes représentaient environ 29% et 25% des exportations marocaines. Signe évident de cette décline des exportations marocaines, les faibles expéditions à l'international du textile-habillement et de l'électronique. Le constat est catégorique: les exportations marocaines sont caractérisées par une offre centrée sur quelques produits, peu de diversification des marchés d'exportation, un faible niveau technologique des produits destinés à l'export, et une main d'œuvre faiblement qualifiée, outre un faible niveau d'innovation et de recherche-développement, selon la DEPF.¹⁷

L'accélération du rythme des importations de 2010 à 2013 (hausse des prix des matières premières, stimulation de la demande intérieure) conjuguée à la baisse du taux de croissance des exportations (baisse de la demande européenne, faible compétitivité extérieure en comparaison des autres pays émergents), s'est traduite par la détérioration de la balance commerciale.

2. Impact de la crise de la dette européenne sur les IDE

L'investissement direct étranger constitue l'un des piliers de l'économie marocaine. Le tableau ci-après montre l'évolution des IDE entrant au Maroc entre 2007-2013.

Tableau n°23 : Evolution des IDE entrant au Maroc.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant	2805	2487	1952	1574	2 568	2 836	3 516

Source : Rapport de la CNUCED 2013. (En Millions \$).

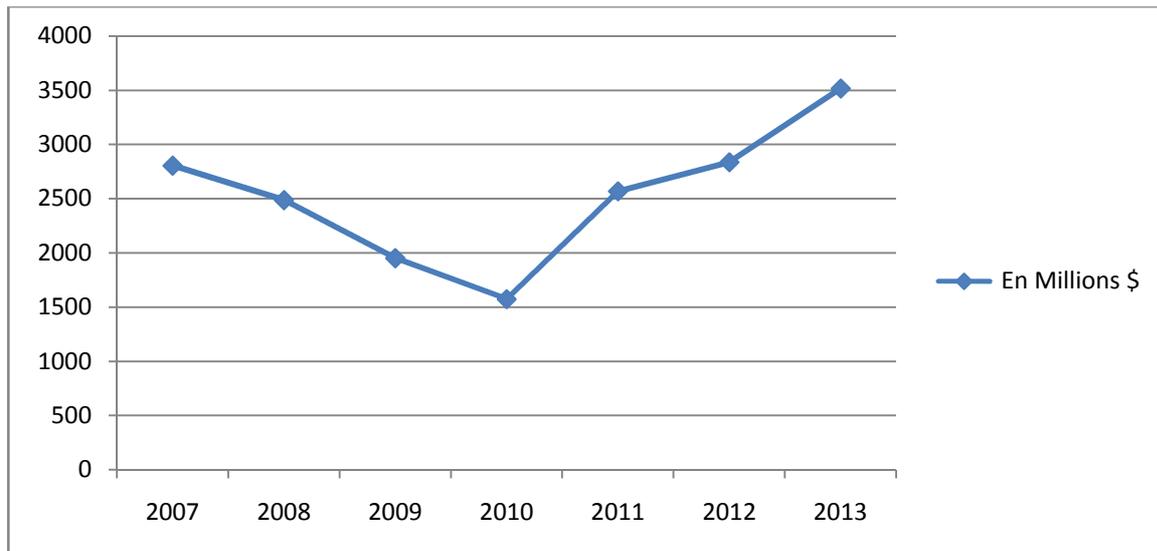
¹⁵Rapport de la DEPF, "Compétitivité des exportations marocaines : quel bilan ?" Mai 2013. P 9

¹⁶Document de la DEPF, rapport d'Avril 2013, P8.

¹⁷ Idem

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Graphique N°17 : Evolution des IDE entrant au Maroc.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir données du tableau précédent.

L'évolution des IDE entrant au Maroc, nous amène à distinguer entre deux phases :

- La première, est de 2007 à 2010. Dans cette phase, les IDE entrant ont connu une régression excessive, passant de 2 805 Mds \$ à 1 574 Mds \$. Cette baisse de 43,9% en trois ans, s'explique par la récession de l'économie mondiale suite à la crise économique internationale, entraînant de fortes régressions des IDE de 1 231 Mds \$. Ce repli a concerné les principaux pays émetteurs en l'occurrence la France (-26,1%), l'Espagne (-57,2%) touchés profondément par la crise financière internationale.
- La deuxième, est de 2010 à 2013. Dans cette phase, les IDE entrant au Maroc ont progressé de 55,2%, passant de 1 574 Mds \$ à 3 516 Mds \$. La performance marocaine dépasse ainsi largement la moyenne mondiale (+16 %) et celle des économies en développement (+11 %) ¹⁸. Ainsi, le Maroc a attiré 2,52 milliards de dollars d'IDE en 2011, soit une hausse de 60 % par rapport à l'année précédente. Ce montant confirme la reprise des IDE qui ont dépassé la moyenne de 2,3 milliards de dollars, enregistrée sur la période d'avant crise, en 2005-2007. ¹⁹

L'augmentation appréciable des IDE entrant, révèle le repli des principaux pays émetteurs (France et Espagne suite à la crise de dette) et la montée remarquable des investisseurs

¹⁸D'après l'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI), Rencontre organisé avec la presse le 05/07/2012.

¹⁹idem

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

américains, émiratis, saoudiens, koweïtiens, suisses. Ajoutons à cela, l'augmentation des fusions-acquisitions.²⁰

3. Impact de la crise de la dette européenne sur le secteur touristique

Pour le secteur touristique, l'impact sera plus fort. « En 2011, le nombre de touristes européens a baissé de 40 % au Maroc. C'est considérable pour un pays comme le Maroc, dont le secteur touristique représentait 5 milliards d'euros de revenus en 2010 »²¹. L'évolution des recettes touristiques au Maroc est illustrée dans Tableau ci-après :

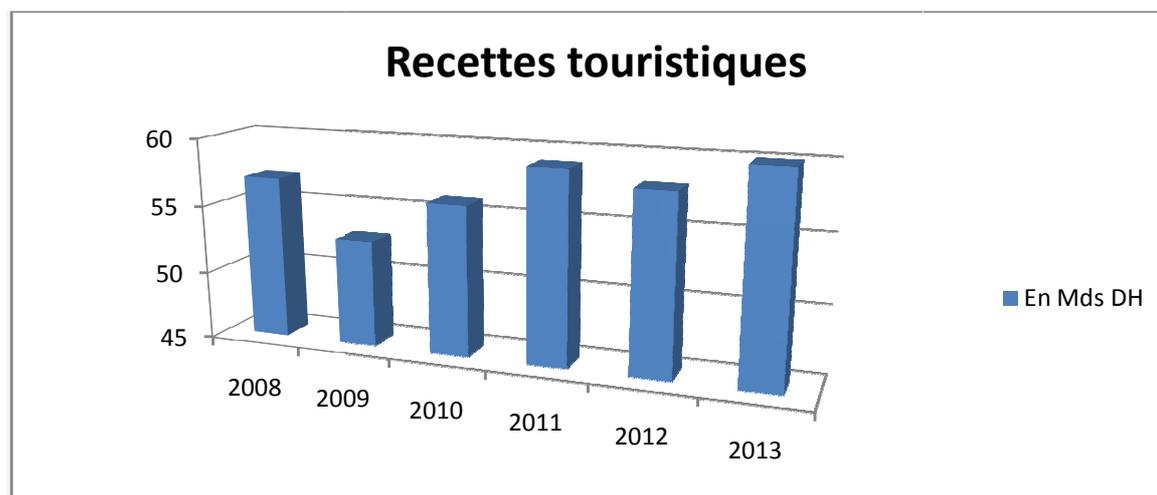
Tableau n°24 : Evolution des recettes touristiques au Maroc

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes en Mds DH	57	52,8	56,2	59	58,2	60

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des bilans annuels du ministère de tourisme marocain.

Les recettes du secteur touristique au Maroc ont atteint 60 Mds DH en 2013, selon un bilan officiel « En 2013, le secteur du tourisme a enregistré de bonnes performances et ce malgré une conjoncture difficile, c'est un levier important pour l'économie marocaine, en participant avec 9 % au PIB », a déclaré le ministre marocain du Tourisme, Lahcen Haddad.²²

Graphique N°18 : Evolution des recettes touristiques au Maroc.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

²⁰Selon les explications de Ahmed Fihri, Directeur de l'AMDI, tiré du site « MAGHREBEMERGENT.com ». Consulté le 02/05/2014.

²¹Camille Sar. Op.cite

²²Bilan officiel de 2013, publié le 18/03/2013 par le ministre du tourisme marocain.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

En 2009, les recettes ont baissé de 7,9%, passant de 57 Mds DH à 52,8 Mds DH. Cette baisse est expliquée par la Direction des Études et des Prévisions Financières par la crise financière mondiale qui a engendré une régression des arrivées des quatre coins du monde, notamment américains et européens.²³

En 2012, la contribution du secteur du tourisme au PIB avait accusé une baisse à 6,9 % s'établissant à 58,2 mds de DH contre 7,1 % en 2011 et 7,3 % en 2010, selon le Haut commissariat marocain au plan (HCP). Selon la même source, les arrivées des Français, des Allemands, des Italiens et des Belges ont affiché des baisses respectives de -1%, -4%, -5% et -1%, qui est dû à l'augmentation du taux de chômage qui a généré la baisse de la demande au voyage dans le principal marché émetteur qui est l'Europe.²⁴

Cette baisse (de 2012) est due à une conjoncture mondiale difficile dans les principaux marchés traditionnels, émetteurs de touristes à destination du Maroc, notamment les européens.²⁵

Selon le HCP, la plus grande menace pour le tourisme marocain, ce n'est pas les récents attentats de Marrakech ou le printemps arabe, mais plutôt la grave récession économique qui frappe l'Europe.²⁶

4. Impact de la crise de la dette européenne sur les recettes des marocains non-résidents

Les transferts d'argent des émigrés, qui, au Maroc, représentent 6 milliards d'euros chaque année ont été touchés. « En Espagne et en Italie, le niveau du chômage et la crise poussent beaucoup de Maghrébins à rentrer au pays : sur les 800 000 Marocains résidents en Espagne il y a trois ans, pas moins de 284 000 sont revenus dans le royaume. C'est à la fois une perte et un poids pour l'économie »²⁷.

Le Tableau suivant montre l'évolution des recettes des MRE en provenance des pays européens.

²³ Rapport de la DEPF, Avril 2011, P6.

²⁴ Stéphane Alby « Maroc : une économie résistante mais fragile », P21.

²⁵ Idem

²⁶ Bilan du HCP marocain, Mai 2013.P14.

²⁷ Camille Sari. Op.cit

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

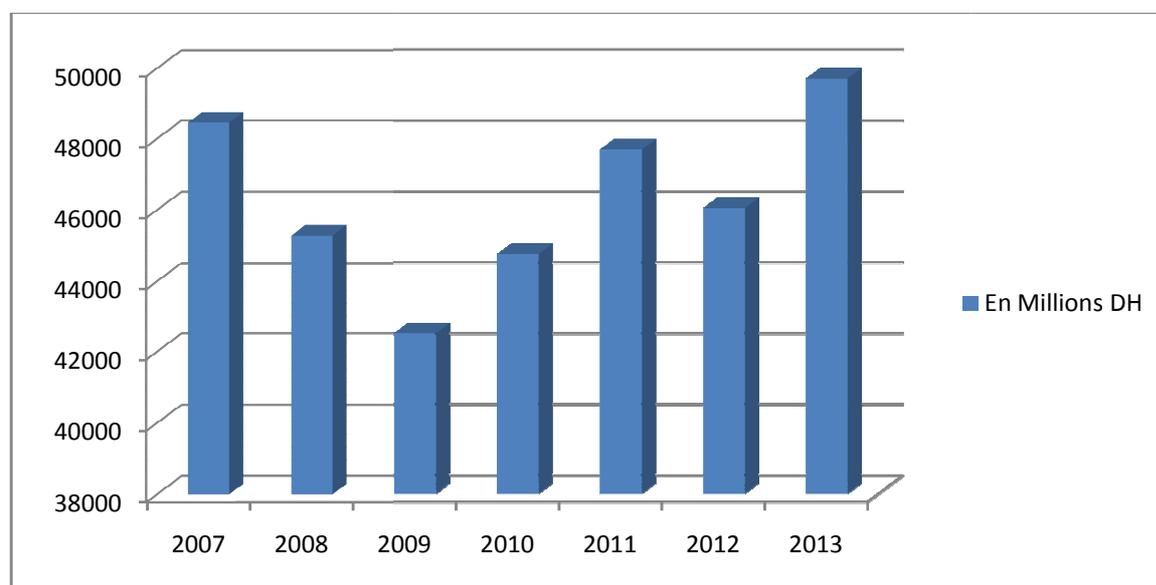
Tableau n°25 : Evolution des recettes des marocains résidents en Europe

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant	48461	45279	42527	44751	47967	46 048	49 700

Source : Rapport d'Avril 2013 de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières. (En Millions de DH)

Selon la Direction des Etudes et des Prévisions Financières marocaine, la part des pays européens dans la totalité des recettes des marocains résidents à l'étranger représente entre 88,1% en 2007, 81,8% en 2011 et 85,1% en 2013.²⁸

Graphique N°19 : Evolution des recettes des marocains résidents en Europe.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

Selon la même source, les recettes des marocains résidents à l'étranger représentent la deuxième source de devise après les recettes touristiques. En revanche, l'année 2010 est une date-phare en matière des transferts d'argent. Après deux années consécutives de recul, les transferts des marocains résidents à l'étranger se sont redressés en cette période pour marquer un accroissement de 5,2%, soit un encours de 44 751 millions de dirhams contre 42 527 Millions en 2009 et 48461 millions en 2008.

²⁸Rapport de Janvier 2014 de la Direction des Etudes et Prévisions Financières. P12.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

En 2013, les transferts des MRE ont progressé de 7,9% par rapport à l'année d'avant ou ces recettes générées par les MRE ont accusé un repli de 4% par rapport à 2011. Les caisses marocaine auraient perdu par rapport à 2007, 3 182 Millions DH en 2008, 5934 en 2009, 3710 en 2010, 494 en 2011 et 2413 en 2012 ce qui génère un manque à gagner de 15733 Millions de DH en cinq ans. Selon les spécialistes, ce recul des flux de capitaux des MRE reflète la situation économique qui sévit aujourd'hui dans les pays d'accueil où se concentrent les communautés marocaines qui souffrent de la montée excessive du taux de chômage.²⁹

5. Impact de la crise de dette européenne sur le taux d'inflation

L'augmentation du taux d'inflation constitue l'une des répercussions de la crise de la dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb. Le tableau ci-après montre l'évolution du taux d'inflation au Maroc entre 2007-2013.

Tableau N°26 : évolution du taux d'inflation au Maroc

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'inflation	2 %	3,9 %	1 %	2,5 %	1,4 %	1,3 %	1,9 %

Source : Données du site officiel du Haut-commissariat Au Plan marocain.

Après avoir atteint 3,9% en 2008, le taux a sensiblement reculé, pour s'établir à 1,0% en 2009, en deçà de la moyenne de 1,9% observée sur la période 1997-2008. La décreue de l'inflation est liée principalement au repli des cours des matières premières à l'échelle internationale et au reflux des tensions de la demande émanant des pays partenaires, estime le HCP marocain.

Le taux d'inflation a enregistré, au terme de l'année 2013, une augmentation de 0,6% par rapport à l'année 2012. La hausse a concerné aussi bien les produits alimentaires dont l'indice a augmenté de 2,4% que les produits non alimentaires dont l'indice a progressé de 1,5%. Le ralentissement de l'inflation est lié à la fois à la faible croissance des importations et aux efforts des autorités marocaines en vue de maîtriser l'inflation.

²⁹Bilan officiel de 2013, publié le ministre du tourisme marocain.Op.cite.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Depuis le pic de 2008, l'inflation globale s'est maintenue à un niveau très faible, L'explication de ce paradoxe est que si l'inflation est fortement maîtrisée, cela tient au fait que l'Etat intervient massivement, via la Caisse de compensation, pour enrayer l'inflation externe qui, sans cette intervention, se serait diffusée dans les prix intérieurs. Mais également, le fait que les transferts des MRE et les recettes du tourisme sont pour l'instant en baisse, la raison pour la quelle les tensions inflationnistes sont quasiment absentes.³⁰

Conclusion

L'économie marocaine a subi des répercussions plus graves que ses voisins maghrébines. Le Maroc a bien ressenti les effets de la récession économique issue de la crise financière mondiale que connaissent les principaux partenaires du pays. En effet, la récession a touché l'ensemble des indicateurs suivant : les échanges commerciaux, l'activité touristique, les transferts des MRE et les IDE.

Section 3 : Impact de la crise de la dette souveraine européenne sur la Tunisie

Étant donné que l'économie tunisienne est étroitement liée à l'espace européen du fait de la proximité géographique et le volume des échanges avec les pays de l'espace européen, lorsque l'économie européenne connaît une récession cela se répercutera nécessairement sur le volume des échanges entre la Tunisie et les pays de la rive nord.

Le commerce extérieur tunisien est le plus vulnérable des régions d'Afrique compte tenu de sa dépendance commerciale vis-à-vis de l'Europe: 60% de ses revenus d'exportation proviennent de l'UE. Jusqu'à 75% des exportations partent à destination des pays d'Europe.³¹

Nous allons, dans cette section, étudier l'impact de la crise de la dette européenne sur les l'économie tunisienne.

1. Impact de la crise de la dette sur la balance commerciale

L'activité du secteur exportateur en Tunisie, y compris les entreprises françaises qui y sont installées, a régressé. Selon les économistes tunisiens, certaines entreprises ont cessé leurs activités et pour d'autres, les carnets de commande sont désespérément faibles.

³⁰ Bilan du HCP marocain, Mai 2013.P14.

³¹ Statistiques de la Banque Centrale de Tunisie, rapport d'Avril 2013, P16.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

La période 2007-2011 a été marquée par une croissance très lente de la demande extérieure émanant des principaux pays partenaires de la Tunisie. Le solde de la balance des échanges commerciaux de la Tunisie avec l'extérieur a été marqué pour la période 2007-2011 par une fluctuation en dent de scie car il y avait une diminution en 2008, 2011 et 2013, comme le montre le tableau suivant.

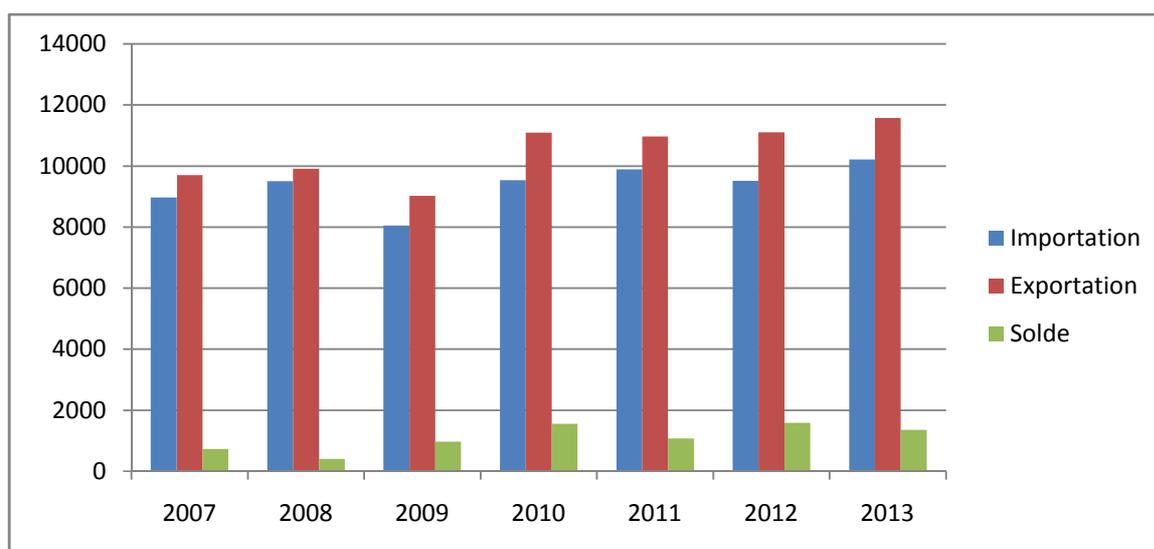
Tableau N°27 : Evolution des indicateurs des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Importation	8976	9500	8048	9534	9894	9516	10 220
Exportation	9704	9909	9021	11097	10969	11108	11 575
Solde	728	409	973	1563	1075	1592	1 355

Source : Eurostat comext.

(En Millions d'euro)

Graphique N°20 : Evolution des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

La baisse de la demande étrangère liée à la récession dans la zone euro explique la baisse des quantités exportées en 2009 par rapport à 2008 et la forte baisse en 2011 par rapport à 2010. En fait, en 2011, les exportations ont été fortement affectées par le recul de la demande provenant des partenaires européens, en raison de la généralisation des retombées négatives de la crise de la dette souveraine sur les pays européens. Par ailleurs, l'augmentation des indices des prix à l'exportation relatifs à certains secteurs (mines, phosphates et dérivés et

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

celui de l'énergie en 2011) a permis toutefois d'atténuer la baisse de la valeur. Selon l'Institut National Tunisien des Statistiques (INTS), le fléchissement du rythme des exportations a été compensé par l'accroissement du volume des ventes du secteur de l'agriculture et pêche et des industries agro-alimentaires de 25,7%.³²

Le recule du montant de solde commercial de la Tunisie en 2012 s'explique par la diminution des échanges commerciaux de la Tunisie avec l'Italie (510.6MD), l'Espagne (447.5 MD), l'Allemagne (359.4MD).³³

Les exportations de la Tunisie vers les pays de l'Union Européenne sont en 2012 en baisse, cela est dû à la diminution de la demande émanant de cette zone. Près de 85% de la baisse des exportations vers les pays de l'Union Européenne.

S'agissant des importations, l'INTS a estimé que la hausse des importations en 2013, résulte de l'accroissement des importations des produits alimentaires (12,5%) et produits de consommation non alimentaires (11,4%), en raison de l'évolution des achats des produits pharmaceutiques de 18,1%, des produits plastiques de 13,9%, des huiles essentielles et parfumerie de 9,9% et des voitures de tourisme de 5,9%. La récession que connaissent les importations de 2011 à 2012 revient à la régression des importations des produits d'équipement de (2.2 %), mais aussi de la faible évolution des importations des matières premières et produits semi-finis (2.1%). De même, les données de l'INS font état d'une décélération du rythme de croissance des importations du secteur de l'énergie (+ de 3,3%, en 2013 contre +33,9% en 2012).

2. Impact de la crise de la dette européenne sur les IDE

Les investissements directs étrangers en Tunisie représentent 10% des investissements productifs, générant le tiers des exportations et plus de 15% du total des emplois. Outre son impact positif sur le financement de l'économie et l'équilibre du secteur extérieur,

³² Chiffres de l'INS tunisien, publiés le 07/01/2012.

³³ Statistiques de la Banque Centrale de Tunisie, rapport d'Avril 2013, P16.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

l'investissement direct étranger a favorisé le transfert technologique et la création d'emploi.³⁴ Le tableau ci-après illustre l'évolution des IDE entrant en Tunisie entre 2007-2013.

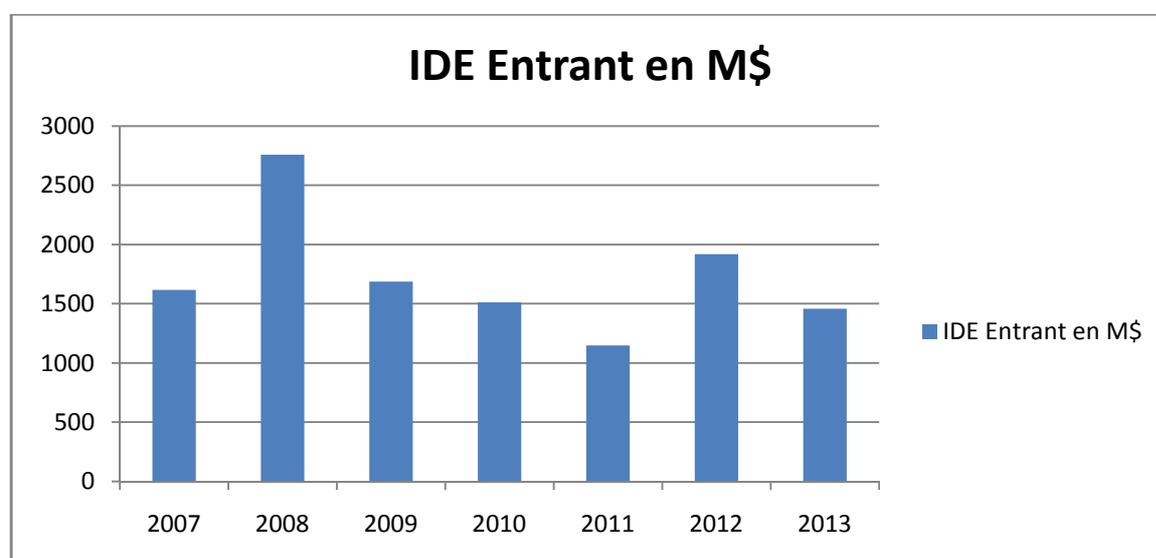
Tableau N°28 : évolution des IDE entrant en Tunisie (En millions\$).

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant	1616	2759	1688	1513	1148	1 918	1 458

Source : Rapport de la CNUCED 2013.

En 2008, Les IDE entrant à la Tunisie, ont augmenté de 64,1%, pour atteindre 2 759 M\$. Cette performance qui s'inscrit dans un contexte de crise et de manque de liquidité, témoigne de l'intérêt croissant des investisseurs étrangers pour le site tunisien qui offre un environnement d'affaires favorable et compétitif. En 2009, les IDE entrant à la Tunisie ont régressé de 33%.

Graphique N°21 : Evolution des IDE entrant en Tunisie.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau n°28 précédent.

La répartition sectorielle des flux des investissements directs étrangers fait apparaître une baisse considérable des investissements réalisés dans le domaine de l'énergie et de ceux au

³⁴ Document de la Banque Africaine de Développement « L'effet de la crise financière mondiale sur l'Afrique », N° 96-mars 2009, P10.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

profit du secteur des services, en dépit d'un contexte international défavorable qui a fortement réduit les profits des entreprises d'investissements directs.³⁵

En 2010, ces flux d'IDE ont baissé, pour la deuxième année consécutive, pour se situer à 1513M\$, ces flux n'ont permis de couvrir que partiellement le déficit courant (72%).

En 2011, les flux d'IDE ont été marqués par une baisse de 25,4% pour se situer à 1148 M\$ reflétant ainsi la conjoncture nationale et régionale difficile. Ces flux n'ont contribué qu'à hauteur de 33,9% seulement au financement du déficit courant.

D'après le rapport sur les investissements mondiaux de 2013, après leur fléchissement ces dernières années sous l'effet de la récession mondiale, de la révolution sociopolitique qui a éclaté dans le pays et de la crise de la zone euro, les IDE ont rebondi en 2012, augmentant de 79% par rapport à 2011. Mais en 2013, ils ont chuté de 24%. Les principaux secteurs d'investissement sont le textile, l'informatique, les services aux entreprises, l'énergie et le tourisme. La répartition sectorielle montre une orientation résolue vers l'industrialisation.

3. Impact de crise de la dette européenne sur le tourisme

Selon l'Office National Tunisien du Tourisme, les principaux indicateurs du secteur touristique ont connu, au cours de la période 2006-2011, deux secousses considérables. Au niveau des flux des touristes étrangers, le nombre a diminué de 6 549 549 en 2006 à 4 781 896 en 2011 soit une régression de presque 27%. Ceci est dû à un fléchissement marquant de 30% du nombre des touristes étrangers entre 2010 et 2011 (les français -34%, les italiens -73%, les allemands -50%, et les britanniques -73%).³⁶

En conséquence, les recettes touristiques en devises ont diminué par rapport à 2010 de 1 158 millions DT en 2011, de 347 Millions DT en 2012 et de 292 Millions DT en 2013, ce qui fait un manque à gagner de 1 797 millions DT en trois ans. Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes touristiques entre 2007 et 2013.

³⁵ Document N°332, du Centres d'études Prospectives et d'Information Internationales « Crise de la Zone Euro : Quelles conséquences sur les économies africaines ? ».P3.

³⁶Rapport annuel de la Banque Centrale de Tunisie, N°91-Avril 2011, P5.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Tableau N°29 :Evolution des recettes touristiques

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes(MDT)	3 077	3 390	3 471	3 522	2 364	3 175	3 230

Source : Ministère de tourisme tunisien (<http://www.tourisme.gov.tn/index.php?id=206>).

A partir de 2012, les recettes touristiques se sont établies à 3,23 milliards de dinars, en hausse de 1,7% par rapport à 2012 et de 32,8% par rapport à 2011. Mais, cette progression n'a pas encore atteint le rythme des recettes de 2010. En 2013, la baisse des recettes touristiques tunisiennes est de -8,3% par rapport à 2010. Pour autant, les entrées touristiques ont enregistré un rebond avec 6.268 582 touristes étrangers, en hausse de 5,3% par rapport à 2012 et plus de 3,1% par rapport à 2011. Et, par rapport à 2010, l'écart reste encore important avec une baisse de 9,2%.

Selon des experts tunisiens en tourisme, la décélération des indicateurs de l'activité touristique en 2011 est la résultante d'un choc exogène expliqué par la crise des dettes publiques de la zone euro et d'un choc endogène expliqué par l'instabilité de l'environnement à l'échelle nationale et régionale et de la fragilité de la situation sécuritaire dans le pays.

4. Impact de la crise sur la remise de fonds des émigrés

Durant la période 2006 – 2009, les apports reçus par les tunisiens résidents à l'étranger ont connu une hausse mais à un rythme peu accéléré. En effet, ces flux ont enregistré une augmentation de 9,4% en 2007 puis 10,8% en 2008 et une décélération en 2009 avec un taux de 8,9% pour passer de 2 436 millions DT à 2 653 millions DT. La décélération enregistrée s'explique par les retombées de la crise financière internationale qui a fortement affecté en 2009 les économies des principaux pays hôtes.³⁷ L'évolution des transferts des tunisiens résidents à l'étranger est représentée dans le tableau suivant.

³⁷Z.Akrout, A.Khadimallah «L'économie tunisienne face à la crise des dettes souveraines européenne », P12

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Tableau N°30 : Les transferts des tunisiens résidants à l'étranger en MDT

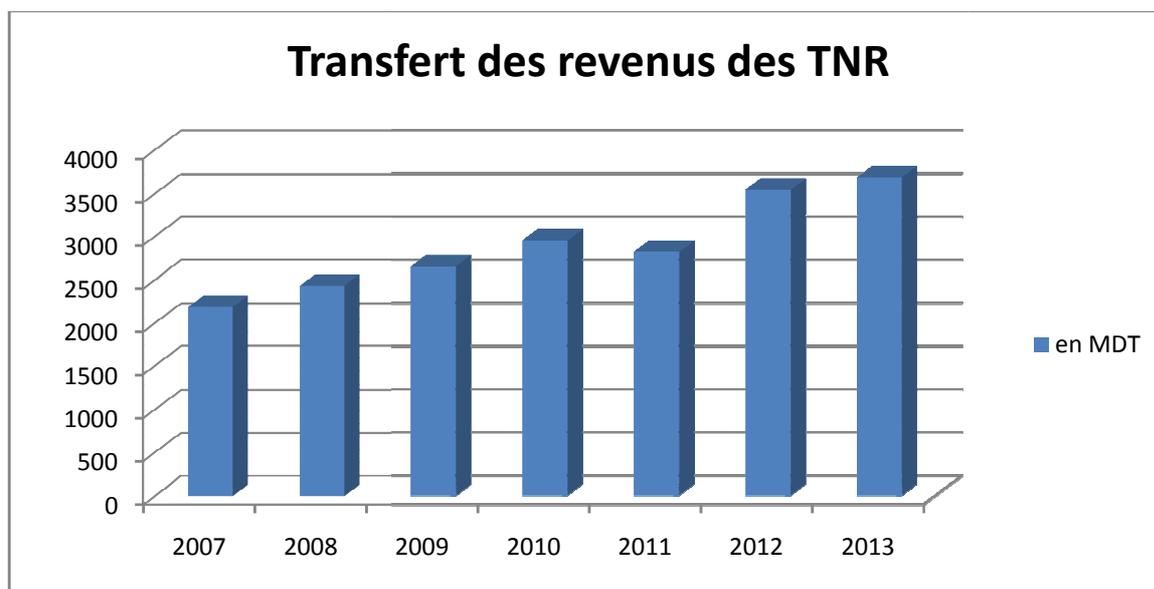
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total	2188	2436	2653	2953	2822	3 539	3 683

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des Statistiques annuelles de la Banque centrale de la Tunisie.

Entre 2007-2010, les apports reçus par les tunisiens résidants à l'étranger se sont accrus. En effet, ces flux ont enregistré une augmentation de 11,3% en 2010 pour passer de 2 653 millions DT à 2 953 millions DT.

En 2011, ces transferts effectués par les travailleurs tunisiens à l'étranger ont reculé de 4,4% pour se situer à 2 822 millions DT.

Graphique N°22 : Evolution des transferts des revenus des tunisiens non-résidents.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

La répartition des revenus transférés par les tunisiens à l'étranger, qui dénombre près de 1,2 million de personnes, au terme de 2011, reste marquée par la prédominance des flux en

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

provenance des pays européens où résident près de 1 million de personnes. Ces flux ont accusé une baisse de 3,32% en 2011 pour se situer à 2 405 MDT.³⁸

Les transferts effectués par les Tunisiens résidant en France, premier pays hôte, se sont contractés en 2011. Des reculs similaires ont été relevés pour les transferts en provenance des autres pays européens dont, notamment, l'Allemagne et l'Italie, deuxième et troisième pays hôte. Les revenus de travail transférés de ces pays se sont situés à 437 millions DT et 378 millions DT pour représenter 15,5% et 13,4% du total.

Les envois de fonds sont majoritairement issus de travailleurs tunisiens installés dans l'Union européenne (depuis 2006, entre 84 à 85,5% selon la banque centrale tunisienne). Cependant, avec l'augmentation du chômage en Europe, le risque d'une diminution des envois de fonds devient de plus en plus grand.³⁹

5. Impact de la crise sur l'inflation en Tunisie

L'augmentation du taux d'inflation en Tunisie s'explique selon les économistes tunisiens par l'inflation importée. Le tableau ci-après reprend l'évolution du taux d'inflation entre 2008-2013.

Tableau N°31: évolution des taux d'inflation depuis 2008

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'inflation	5 %	3,5 %	4,5 %	3,5 %	5,9 %	6,1%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données annuelles de l'INS tunisien.

Selon le Conseil d'Administration de la BCT, les autorités financières ont engagé des réformes afin de maîtriser le taux d'inflation jugé record en 2008(5%). Entre 2009 et 2011, ce taux varie de 3,5 à 4,5%. Selon l'Institut National de la consommation tunisien, les problèmes

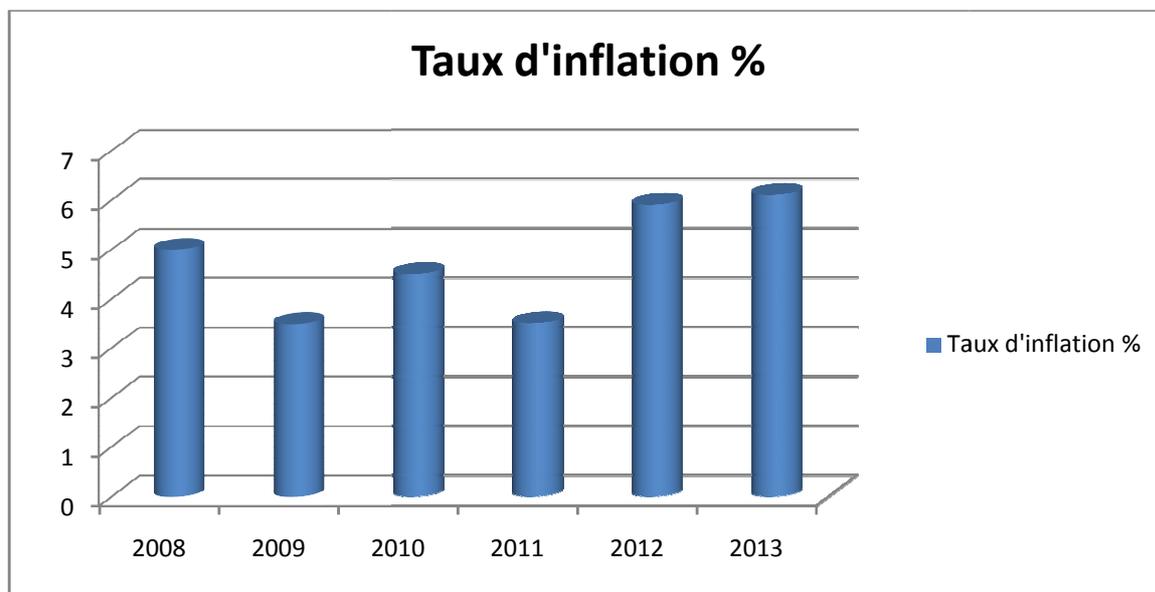
³⁸Moez LABID, Billet économique N° 11. P3.

³⁹Idem

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

économiques du pays ainsi que la montée du chômage suite à la baisse de l'investissement et à la fermeture de plusieurs lieux de production ayant contribué à cette situation.⁴⁰

Graphique N°23 : Evolution du taux d'inflation en Tunisie



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des données du tableau précédent.

A partir de 2012, l'inflation s'est située à 5,9%, cette augmentation est expliquée par des experts tunisiens par la hausse des prix des produits alimentaires (8,4%), notamment les prix des volailles (+7%) et des viandes ovine (+4%) et bovine (+1,7%) qui est dû à l'inflation qui a touché les prix des matières premières (Soja, Mais...) importés. Mais également, le tabac ainsi que l'habillement et chaussures (7,7%), l'ameublement et équipements ménagers (6,8%). D'une autre manière, les importations en général, et celles en provenance de l'UE en particulier.⁴¹

En 2013, pour ce qui est de l'évolution des prix, le Conseil d'administration de la BC tunisienne a observé un retour des tensions inflationnistes, ce qui a porté le taux d'inflation à 6,1% en moyenne en 2013 contre 5,9% un an plus tôt, sous l'effet, surtout, de la hausse des prix des produits alimentaires et des matières premières, notamment ceux importés.⁴²

⁴⁰Communiqué l'INC tunisien. Publié le 13/01/2012.

⁴¹Analyse publiée par le site : Business News.com.tn. Consulté en Avril 2014.

⁴²Communiqué du Conseil d'Administration de la BC de Tunisie, publié par Webdo.tn le 30/01/2014.

Chapitre III Impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Conclusion

A l'issue de notre étude, nous avons conclu que la Tunisie a subi, avec une vitesse rapide, les effets de la crise des dettes souveraines européennes. Le niveau de la croissance économique ainsi que les exportations sont les plus touchées. Vu la part importante des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'Union Européenne, la chute du niveau de la production dans la zone euro et la dégradation du pouvoir d'achat des ménages européens se répercutent négativement sur l'économie tunisienne, à savoir la chute du niveau des exportations tunisiennes, la réduction des recettes touristiques, la baisse des IDE et une inflation importée.

Conclusion du chapitre

La crise de la dette souveraine européenne semble s'être propagée vers la rive sud méditerranéenne et elle a eudes impacts sur les économies du Maghreb. Ces impacts sont différents pour les économies pétrolières à fort excédents financiers (l'Algérie), et celles qui dépendent plus fortement des IDE et de la rente touristique (Maroc et Tunisie).

L'Algérie estle pays le moins touché. L'impact de la crise de la dette souveraine s'est limité à la baisse des IDE, l'augmentation du taux d'inflation en 2012, et la diminution des exportations(constituées principalement des hydrocarbures)à destination de l'UE suite à la récession économique.

Le Maroc et la Tunisie ont subi des effets plus graves. Les répercussions de la crise de la dette européenne se résument par la baisse des recettes touristiques et des transferts des non résidents, baisse des IDE entrant ainsi que la diminution du taux de croissance des exportations à destination de l'UE, principalement les matières premières (phosphate et dérivés) nécessaire pour l'activité industrielle européenne en déclin.

*Conclusion
générale*

Conclusion générale

À l'issue de notre étude, la crise de la dette souveraine en Europe a dévoilé la fragilité de la zone euro d'une manière spectaculaire, elle menace l'existence de la monnaie unique et présente pour la politique européenne un défi sans précédent. Les effets de la crise de dette sur l'ensemble des pays de la zone sont divers : La baisse du taux de croissance, la récession économique, l'augmentation du taux de chômage, la détérioration des finances publiques et la diminution du pouvoir d'achat ainsi que l'ampleur de cet endettement. Ces effets varient néanmoins d'un pays à l'autre, selon la situation budgétaire antérieure et les marges de manœuvre dont disposent les États pour faire face à la crise.

L'Europe constitue le premier partenaire commercial des pays maghrébins. L'accord d'association Euro-méditerranéen signé entre les deux parties, a eu comme résultat, une dépendance risquée vis-à-vis de l'UE, plus que la moitié des échanges commerciaux en moyen des trois pays s'effectue avec cette zone. Or force est de constater que plusieurs secteurs (en particulier agricoles, industriels, etc.) ne sont pas assez solides aujourd'hui pour faire face à la concurrence européenne. Cela s'explique d'une part par l'importance de l'UE dans le commerce extérieur des pays maghrébins (devenu premier client et premier fournisseur). Toutefois, les caisses des États maghrébins ont beaucoup perdu en termes de recettes fiscales suite au démantèlement tarifaire conclu dans l'accord d'association.

L'impact de la crise de dette européenne sur les économies maghrébines varie d'un pays à l'autre. Sur le plan des échanges commerciaux, la baisse de la demande européenne se traduit par une chute des exportations et une forte détérioration de leur balance commerciale.

La Tunisie est plus dépendante de la zone euro que ses voisins. Ses exportations sont, davantage avec celles du Maroc, plus diversifiés. Contrairement à l'Algérie qui, malgré la concentration des exportations sur les hydrocarbures, compense la baisse de la demande européenne du pétrole par le nombre important de partenaires commerciaux.

Les recettes touristiques et les transferts des revenus des immigrés sont, première et deuxième source de devise pour la Tunisie et le Maroc. La récession économique, l'augmentation du taux de chômage en Europe ainsi que l'instabilité politique ont affecté à la baisse ces recettes qui représentent en moyenne entre 6 à 9% du PIB annuellement pour les deux pays.

L'inflation demeure l'un des indicateurs plus ou moins touché par la crise européenne. Cette situation est due principalement à la l'inflation qui touche certains produits importés, particulièrement les matières premières. Les interventions des banques centrales, en Tunisie et en Algérie ont contribué à l'augmentation du taux d'inflation, contrairement au Maroc où leurs efforts ont permis de maîtriser la situation.

L'Algérie reste moins attractive que ses voisins pour les investissements directs étrangers. La baisse des IDE européens au Maghreb suite à la récession économique dans le vieux continent a permis à d'autres investisseurs non européens d'augmenter leurs part, notamment au Maroc.

D'une façon générale, les pays maghrébins n'ont pas ressenti les mêmes répercussions de la crise de dette européenne. Le Maroc semble être le plus touché (déjà impacté par la crise financière mondiale) vu son degré important d'attachement au vieux continent. La diversification de partenaires commerciaux a permis à l'Algérie et plus au moins à la Tunisie de limiter la propagation de la crise européenne.

Bibliographie

Bibliographie

Articles et revues

- *A.Khadimallah et Akrouf* « L'économie tunisienne face à la crise des dettes souveraines européenne ».
- *B.Coriat* « La crise Irlandaise », P5, tiré du site : <http://atterres.org/article/la-crise-irlandaise-embl%C3%A8me-et-symbole-de-la-finance->
- *C.Triantafyllou* « Crise de la dette et programmes d'austérité en Grèce ». P9, tiré du site : www.turi-network.eu/.../0.%20ETUI%20%20GRECE%20Crise%20Auste
- *C.Mathieu et H.Sterdyniak* « La crise des dettes souveraines dans la zone euro ». P2, tiré du site : <http://ebookbrowse.net/1-116-pdf-d349952197>
- *C.Schmidt* « entre géo finance et géopolitique : le problème récurrent des dettes souveraine », chaire géographie, paris, tiré du site : www.fondation.dauphine.fr/.../Geopolitique/Entre-Geofinance-et-geopol
- « Chronologie : La crise en Europe (2008 - 2013) », tiré du site internet : <http://www.touteurope.eu/index.php?id=6429>
- « Crise de la dette souveraine », rapport de la Banque de France, Documents et Débats N°4, Mai 2012, tiré du site : <http://www.banque-france.fr/publications/documents-economiques/documents-et-debats.html>
- « Dette publique, Politique monétaire et Stabilité financière », Revue de la stabilité financière, Banque de France, N°16, Avril 2012, tiré du site : www.banque-france.fr/avril-2012/Revue_de_la_stabilite_financiere/.
- *ELIE COHEN* « l'euro à l'épreuve de la crise des dettes souveraine », tiré du site : www.ifri.org/downloads/pe12012articleeliecohen.pdf.
- *I.Jospé et E.Trin* « Les failles des agences de notation », p4, tiré du site : www.infoguerre.fr/.../Les_failles_des_agences_de_notation_2012.pdf
- *J. Adamek et A. Miremad* « La vie économique » Revue de politique économique de 10-2012, N°24.
- *J.DiaMoungouansi* « L'autopsie de la crise actuelle et l'impact sur le Congo », tiré du site internet : <http://congo-liberty.com?p=1885>,
- *J-F HUMBERT* « Crise économique et financière au Portugal ». Rapport d'information du SENAT, N°249

- *J.Posca* « Agences de notation : Au cœur des dérives de la finances », tiré du site : www.iris-recherche.qc.ca/blogue/auteur-e-s/posca,
- *J.Stiglitz* « Grèce: questions sur le fonctionnement des marchés », tiré du site : <http://www.les-crises.fr/europe-austerite/>
- *H.Jalal* :« L'accord de libre échange Maroc-États-Unis». Actes du colloque organisé à Tunis les 3 et 4 mars 2006, Pedone, 2007, pp. 163-191.(extrait en pdf).
- *K.Chater*, président d'association d'études internationales, revue N°120, Octobre 2011
- *K.Bichara*, "le partenariat euro méditerranéen après la conférence de Barcelone", L'hamartton, 1996.
- « L'euro dans la tourmente », tiré du site : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/traite-lisbonne-crise-economique/shtml#>
- *M.KHELADI* « L'Accord d'association Algérie-UE : un bilan-critique »
- *M.TAOULI* « Impact de la crise financière sur l'économie réelle des pays maghrébins ».
- *M.LABID*, Billet économique N° 11.
- *Mathieu et Sterdyniak*. (2011), « Quand les marchés s'en mêlent : la crise des dettes souveraines dans la zone euro », OFCE, tiré site : economix.fr/pdf/workshops/2011_faillites/Mathieu-Sterdyniak.pdf
- *Montesquieu* « L'esprit des lois », tiré di site : <http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article872>
- Maroc Hebdo International N° 633 du 24 au 30 décembre 2004 et www.maec.gov.ma/Brochure.pdf.
- « marché des Crédit Défaut Swaps (CDS) », tiré du site internet : http://www.rouenbs.fr/images/pdf/CP/120316Etude_CDSEurope_RouenBusinessSchool.pdf
- *Natixis* « Flash économique du 24 mars 2010 », tiré du site : www.notices-pdf.com/natixis-flash-economie-2010-pdf.htm
- Portrait économique de l'Espagne et du Japon-comparaison avec le Portugal. Etabli par la fédération de Wallonie-Bruxelles 2012, P 3, tiré du site : www.federation-wallonie-bruxelles.be/
- « Pays riches, Etats pauvres », Cahiers français, n° 366, janvier-février 2012, La Documentation française, tiré du site : <http://www.decitre.fr/livres/cahiers-francais-n-366-janvier-fevrier-2012-pays-riches-etats-pauvres-3303330403662.html>

- *P.Légé* « La crise espagnole », tiré site : www.atterres.org/article/la-crise-espagnole
- *R.Cont* « CreditDéfaut Swaps et stabilité financière », revue de la stabilité financière, N° 14.
- Revue de la banque marocaine du commerce, n°265, juin 1999.
- *Stéphane Alby* « Maroc : une économie résistante mais fragile »
- Supplément 50° anniversaire de l'indépendance.
- *V.DU WICQUET* « Crise de dette souveraine : la zone euro dans la tourmente », tiré du site : culture.univ-lille1.fr/fileadmin/lna/lna59/lna59p40.pdf

Rapports

- Bilan officiel de 2013, publié le ministre du tourisme marocain.
- Bilan du HCP marocain, Mai 2013.
- Direction des Etudes et des Prévisions Financières marocaine, rapport d'Avril 2012
- Document N°332, du Centres d'études Prospectives et d'Information Internationales « Crise de la Zone Euro : Quelles conséquences sur les économies africaines ? ».
- Document de la Banque Africaine de Développement « L'effet de la crise financière mondiale sur l'Afrique », N° 96-mars 2009.
- Rapport annuel de 2010 de la coopération UE-Algerie.
- Rapport du FMI, l'accord de la Tunisie avec l'UE, avril 1996
- Rapport de l'ambassade de France en Algérie. Novembre 2013.
- Rapport économique et financier du Ministère de l'économie et des finances marocain « Projet de Loi de Finances 2013 ».
- Rapport de la DEPF, "Compétitivité des exportations marocaines : quel bilan ?" Mai 2013
- Rapport de la DEPF, Avril 2011.
- Rapport de la DEPF, Avril 2013.
- Rapport annuel de la Banque Centrale de Tunisie, N°91-Avril 2011
- Statistiques de la Banque Centrale de Tunisie, rapport d'Avril 2013

Thèses

- *E. JEAN* « les modèles de contagion : une application à la crise de la dette souveraine européenne » mémoire de master, université catholique de Louvain-Mons, 2012.

- *H.Alane* « la question des zone des libres, études de cas de l'accord d'association Algérie-UE » Mémoire de Magistère, université de Bejaia, 2008.
- K.IDIR, M.Berkouke et C.Lahlah « La crise de la dette souveraine : causes et conséquences », mémoire de licence, Université de Bejaia, 2013.
- *M.Ons* « impact d'accord d'association Tunisie-UE sur les exportations tunisienne, mémoire de master », université de Tunis, 2007.
- S.Oukaciet M.Zouagui « l'impact de la crise financière de 2007 sur les pays du Maghreb »,mémoire de master, Université de Bejaia, 2012.

Sites internet

- eeas.europa.eu/morocco/docs/document-conjoint_fr.pdf
- [http : www.trade-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-d/dette_souveraine.html](http://www.trade-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-d/dette_souveraine.html)
- http://www.senat.fr/rap/r10-249/r10-249_mono.html
- <http://www.memoireonline.com/05/13/7175/La-crise-de-la-dette-souveraine.html>.
- <http://www.medea.be/fr/pays/algerie/relations-eu-algerie>
- http://eeas.europa.eu/enp/index_fr.htm.
- <http://www.financesmediterranee.com/pdf/maroc-banque%20centrale-05-2006.pdf>.
- <http://www.secegsa.com/>.
- <http://www.diplomatie.ma/Politique%20MarocetlUnioneurop/language/en-US/Default>.
- <http://lnr-dz.com>
- <http://www.mincommerce.gov.dz>
- <http://www.financialafrik.com>
- www.arabies.com
- [www.Comité hestoire.minefi.gouv.fr](http://www.Comite_hestoire.minefi.gouv.fr)
- [www.nbb.be/doc/ts/publication/NBB report 2012](http://www.nbb.be/doc/ts/publication/NBB_report_2012)
- www.alternatives-economiques.fr
- missionmaroc.eu/relations-maroc-ue/cooperation-sectorielle/agriculture/.

Table des matières

Table de matières

Introduction générale

Chapitre I : La crise de dette souveraine européenne

Introduction	04
---------------------------	----

Section 1 : Présentation de la dette souveraine européenne

1. Définitions de la dette souveraine.....	05
2. Les détenteurs des titres souverains.....	06
3. Les caractéristiques de la dette souveraine.....	06
4. Histoire de la dette publique.....	07
5. La crise de la dette souveraine dans la zone européenne.....	07
4.1 Situation de la Grèce.....	10
4.2 Situation en Irlande.....	10
4.3 Situation portugaise.....	11
4.4 Situation en Espagne.....	12

Section 2 : Les causes de crise de la dette souveraine

1. Le surendettement excessif des pays de la zone euro.....	13
2. Les défauts de conception de l'UME.....	16
3. Facteurs liés à la divergence entre les pays de la zone euro	17
4. Les effets conjoncturels de la crise 2008 sur l'endettementpublic.....	18
4.1 L'effet des politiques de relance pendant la crise	18
4.2 L'évolution des politiques monétaires.....	19

Section 3 : Crédits Default Swaps et contagion de la crise

1. Le rôle des agences de notation dans la crise.....	20
2. L'influence des crédits defaults swaps(CDS) sur la crise européenne.....	23
2.1 Fonctionnement des CDS.....	24
2.2 Un CDS souverain	24
2.3 Evolutions des primes de CDS pendant la crise.....	25
2.4 L'influence du marché des CDS sur la crise de la dette souveraine...26	

3. Chronologie de la crise de la dette souveraine européenne	28
4. Mécanismes de la contagion durant la crise de la dette souveraine...	30
4.1 Les taux d'intérêts des obligations d'état.....	30
4.2 Le système bancaire.....	31
4.3 L'économie réelle.....	31
Conclusion.....	32

Chapitre II : Les effets des accords d'associations sur les économies maghrébines

Introduction.....	33
--------------------------	-----------

Section 1: L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE.

Introduction.....	34
1. L'évolution historique des relations Euro-Algérienne.....	35
2. Les grands axes de l'accord d'association.....	35
2.1 La coopération politique	35
2.2 La coopération économique.....	36
2.3 La coopération commerciale.....	36
2.4 Coopération financière	37
2.4.1 Le programme MEDA I.....	37
2.4.2 Le programme MEDA II.....	37
2.4.3 Aide de la BEI à l'Algérie.....	38
3. Les objectifs de l'accord d'association.....	38
4. Les effets de l'accord d'association sur l'économie algérienne.....	39
4.1 L'effet de l'accord d'association sur le commerce extérieur	39
4.2 L'effet des accords d'association sur les IDE en Algérie.....	40
4.3 Effet du démantèlement tarifaire sur les recettes douanières.....	41
Conclusion.....	42

Section 2: L'accord d'association entre le Maroc et l'UE

Introduction.....	43
1. L'évolution historique des relations euro-marocaines.....	43

2. Les grands axes de l'accord du partenariat Maroc-UE.....	44
2.1 La coopération en matière économique.....	45
2.2 La coopération de la politique monétaire.....	45
2.3 La coopération dans les domaines du transport et énergie.....	46
2.4 La coopération en matière sociale, culturelle et humain.....	46
2.5 Coopération financière.....	47
3. Les objectifs de l'accord d'association.....	47
4. Les effets de l'accord d'association sur l'économie marocaine.....	48
4.1 L'effet de l'accord d'association sur le commerce extérieur	48
4.2 L'effet du démantèlement tarifaire sur les recettes douanières marocaines...51	
4.3 L'effet des ALE sur les IDE entrant au Maroc.....	54
Conclusion.....	54
Section 3: L'accord d'association entre la Tunisie et l'UE	
Introduction.....	55
1. L'évolution historique des relations Tunisie-UE.....	55
2. Les grands axes de l'accord d'association entre UE-Tunisie.....	56
2.1 Volet politique et de sécuritaire.....	57
2.3 Volet économique et commercial.....	57
2.3 Volet agricole	58
2.4 Volet financier	58
2.4.1 Programme MEDA I.....	59
2.4.2 Programme MEDA II.....	59
3. Les objectifs de l'accord d'association	59
4. Les effets de l'accord d'association sur l'économie tunisienne.....	60
4.1 L'effet de l'accord d'association sur le commerce extérieur	60
4.2 L'effet de l'accord d'association sur les IDE.....	61
4.3 L'effet du démantèlement tarifaire sur les recettes de l'Etat tunisien.....	61
Conclusion.....	63
Conclusion du chapitre.....	64

Chapitre III : L'impact de la crise de dette souveraine européenne sur les pays du Maghreb

Introduction	65
---------------------------	----

Section 1: Impact de la crise de dette souveraine européenne sur l'Algérie

Introduction.....	66
-------------------	----

- 1 Impact de la crise de dette sur la balance commerciale.....66
- 2 Impact de la crise sur le secteur financier.....69
- 3 Impact de la crise de dette européenne sur l'inflation.....69
- 4 Impact de la crise de dette sur les IDE.....70
- 5 Impact de la crise de dette sur les réserves de changes.....72

Conclusion.....	73
-----------------	----

Section 2: Impact de la crise de dette souveraine européenne sur le Maroc

Introduction.....	74
-------------------	----

1. Impact sur la balance commerciale74
2. Impact de la crise de dette européenne sur les IDE.....76
3. Impact de la crise de dette européenne sur le secteur touristique.....78
4. Impact de la crise de dette européenne sur les recettes des MRE.....79
5. Impact de la crise de dette européenne sur le taux d'inflation.....81

Conclusion.....	82
-----------------	----

Section 3 : Impact de la crise de dette souveraine européenne sur la Tunisie

Introduction.....	82
-------------------	----

1. Impact de la crise de dette sur la balance commerciale.....82
2. Impact de crise de dette européenne sur les IDE.....84
3. Impact de crise de dette européenne sur le tourisme.....86
4. Impact de la crise de dette sur la remise de fonds des émigrés.....87
5. Impact de la crise de dette sur l'inflation en Tunisie.....89

Conclusion.....	90
-----------------	----

Conclusion du chapitre.....	91
-----------------------------	----

Conclusion générale	94
----------------------------------	----

Résumé

L'objet du présent mémoire est d'étudier la crise de la dette souveraine européenne et ses retombées sur les économies des pays maghrébins (Algérie, Maroc et Tunisie). Cette crise de dette souveraine qui s'est déclenchée en Grèce et propagée vers d'autres pays de la zone, a causée une détérioration des finances publiques et une récession économique sans précédent. Les pays du Maghreb n'étaient pas épargnés par cette crise qui touche leur premier partenaire commercial. La situation économique difficile que traverse l'Europe a impacté les pays du Maghreb par la diminution des exportations des matières premières vers les pays de la zone euro, l'inflation, la baisse des transferts des ménages résidents à l'étranger et des flux d'IDE en provenance du vieux continent.

Mots clés : crise financière, crise économiques, la zone euro, l'impact de la crise souveraine européenne, Maghreb.

Abstract

The subject of the present memory is of studie the European sovereign debt crisis and its effect on the economics of countries from Maghreb (Algeria, Morocco and Tunisia). This crisis of sovereign debt which started in Greece and propagated towards other countries of the zone, talked a deterioration of the public finances and an unprecedented economic recession. The countries of the Maghreb were not saved by this crisis which affects their first business partner. The difficult economic situation which crosses Europe impacted the countries of the Maghreb by the decrease of the exports of raw materials towards the countries of the Euro zone, the inflation, the reduction in the transfers of the resident households abroad and the flows of IDE from the old continent.

Keywords: financial crisis, economic crises, the Euro zone, the impact of the European sovereign crisis, the Maghreb.